

FRANCIS MER

Jordanie : la tâche difficile du roi Abdallah

PLUSIEURS dizaines de chefs d'Etat ont assisté, lundi 8 février à Amman, aux funérailles du roi Hussein, décédé la veille d'un cancer. Son successeur, Abdallah, a appelé les Jordaniens à l'unité, assurant qu'il poursuivrait la politique de son père. Il aura la tâche difficile. Parce que sa population est majoritairement d'origine palestinienne, la stabilité de la Jordanie dépend des négociations israélo-palestiniennes, tandis que l'économie est durement touchée par l'embargo à l'encontre de l'Irak.

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15

Défaite de Gerhard Schröder

La coalition rouge-verte ayant perdu les élections dans le Land de Hesse, le chancelier allemand n'a plus de majorité au Bundesrat, ce qui risque de paralyser son action. p. 5

Kosovo à huis clos

Jacques Chirac a ouvert la conférence de Rambouillet en réaffirmant la détermination de la communauté internationale à trouver un terme au conflit. p. 4



La « Giselle » de Sylvie Guillem

La danse étoile signe sa première création pour le Ballet national de Finlande, tout en interprétant le rôle-titre. Avec la volonté de montrer toute la modernité de *Giselle*. p. 30

La droite en ordre dispersé

François Bayrou a confirmé dimanche qu'il conduirait une liste autonome UDF aux européennes. Pour Philippe Séguin, la seule liste de l'opposition sera celle du RPR et de DL. p. 10 et 11

Affaire de l'ARC

Jacques Crozemerie, fondateur de l'Association pour la recherche sur le cancer, sera jugé devant le tribunal correctionnel. p. 36

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 AT ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 E ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 E ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

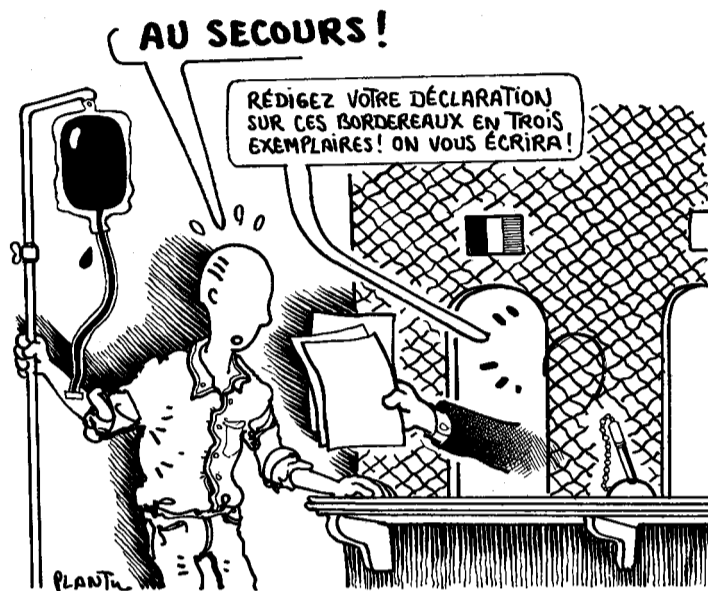
M 0147 - 209 - 7,50 F



Sang contaminé : le procès sans précédent

● Trois magistrats et douze parlementaires vont juger, à partir de mardi, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé
● L'ancien premier ministre et ses deux anciens ministres sont poursuivis devant la Cour de justice de la République pour « homicides involontaires » ● Au cœur des débats : la gestion, en 1985, de la lutte contre la propagation du sida

MARDI 9 FÉVRIER, à 10 heures, commencera devant la Cour de justice de la République le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, poursuivis pour « homicides involontaires » dans le dossier du sang contaminé. Pour la première fois depuis le début de la V^e République, trois anciens ministres - dont un ancien premier ministre - vont devoir répondre devant la justice d'actes qui sont susceptibles de constituer des délits et qui ont été commis dans l'exercice de leurs fonctions. Les douze juges parlementaires et les deux magistrats professionnels qui entoureront le président Christian Le Guehec auront à juger non pas des actes intentionnels mais des « imprudences », des « fautes d'inattention et de négligence », des « manquements aux obligations de prudence et de sécurité » dans la manière dont les trois anciens ministres ont pris en charge, en 1985, la lutte contre la propagation de l'épidémie de sida.



● Trois ministres devant la Cour de justice p. 6
● Douze députés et sénateurs en robe de juge p. 6 à 8
● Le combat de Sylvie Rouy, contaminée le 2 août 1985 p. 8
● Portrait : Monsieur le président « Le Gu » p. 13
● Les points de vue de Philippe Mangeot et de Dany Cohen p. 14

Pour une justice équitable

AVEC le procès du sang contaminé, la France s'apprête à vivre un moment grave de son Histoire. Parce qu'au-delà du sort de trois ministres, dont un chef de gouvernement, appelés à comparaître devant la Cour de justice de la République, il met en jeu trois éléments-clés de notre vie publique future : la place de la justice dans l'équilibre des pouvoirs ; la pénalisation de la vie politique en général, celle de l'action publique dans le domaine de la santé publique en particulier ; le partage de la responsabilité entre le savant et le politique. Comme de tout procès, il faut

souhaiter qu'il soit conduit de manière juste et équitable ; plus que pour tout autre procès, la poursuite de cet objectif devra faire l'objet d'une vigilance particulière, tant sont grandes les inquiétudes qu'ont fait naître les conditions dans lesquelles M^{me} Dufoix et M^m. Fabius et Hervé vont devoir répondre de leurs actes de gouvernement. Cette affaire est - faut-il le rappeler ? - au cœur de deux carences françaises, deux maux propres à notre système : le premier relève du conscient collectif, qui toujours préfère punir plutôt que réparer ; le second a trait aux privilèges du prince, des princes en l'occurrence, qui n'ont plus lieu d'être.

J.-M. C.

Lire la suite page 15

L'Espagnol inconnu de Toulouse, symbole des républicains de la « retirada »

TOULOUSE

de notre correspondant régional

Qui était Diego Rodriguez Rollado ? Son nom, parmi celui de six autres « martyrs » français, est gravé sur un mur de la prison Saint-Michel de Toulouse où il fut enfermé par les Allemands, puis fusillé. C'est l'Espagnol inconnu de Toulouse, un réfugié républicain « mort pour la France » dont personne ne sait rien, le symbole de l'histoire tragique de la communauté espagnole de Toulouse, capitale de l'antifranquisme pendant plus de trente ans. Toulouse, qui célèbre, cette année, le soixantième anniversaire de la « retirada » (le repli). Après la défaite de l'Ebre, l'Espagne républicaine est sur le point de mettre genoux à terre. Les troupes franquistes vont s'emparer de Barcelone, la rouge et noire. Les premiers jours de février 1939, quelque 500 000 personnes se jettent sur les routes du Nord, à travers les Pyrénées. Débandade misérable, à dos de mulet et la faim au ventre. Retraite hagarde dans la neige et le froid. Le bouclier des Pyrénées derrière eux, les réfugiés espèrent avoir atteint, en France, le bout de leurs souffrances.

Mais, en guise d'accueil, le gouvernement Daladier ouvre des camps où il entasse des milliers de personnes. Finalement, 20 000 réfugiés républicains s'installeront à Toulouse où, dans les années 40, ils représentent un dixième de la population. La plupart des hommes valides entrent immédiatement dans la résistance. Ce sont ces « guerilleros espagnols » qui fondèrent les premiers maquis du sud-ouest de la France. Acte majeur d'intégration qui ne suffit pas cependant à clore l'épisode de l'exil. Les réfugiés espagnols, après la guerre, logent en baraquement et travaillent dur. « On n'avait droit qu'à la pelle et la pioche, témoigne José Tamborero, un ancien maçon âgé de quatre-vingt-quatre ans. C'est nous qui avons construit les égouts de la ville mais les Français fermaient leurs portes. » « Le drame a fini quand on s'est mélangé et que j'ai pu aller travailler chez les gens », raconte l'ancien plombier Honorato Vituria. Aujourd'hui, le mélange est réussi, grâce au travail que les « trente glorieuses » ont offert et que les réfugiés ont accompli. Soixante ans après, Toulouse est une ville métissée, euro-

péenne avant l'heure, où « l'Espagne pousse sa corne », chante Claude Nougaro. Les rues regorgent de *pan y vino*, de bars à tapas et de bodeguitas. Les festivals de musique, de danse ou de cinéma ibériques, les expositions de la jeune peinture espagnole rythment une vie culturelle et nocturne qui s'apparente à la movida madrilène. Si, sur les bancs des squares et des *rambletas* près de la place Wilson, les vieux, au soleil, parlent encore castillan ou catalan, leurs enfants se sont fait des noms sur la ville, dans toutes les professions, et leurs petits-enfants, à l'école, ressemblent à s'y méprendre à de jeunes Gascons ou Rouergats. La nostalgie reste cependant plantée au cœur des survivants de la « retirada ». Chacun a constitué son livre de souvenirs dans lequel il a inscrit les épisodes dramatiques de sa vie et gardé quelques photos jaunies et douloureuses. Et l'ex-militant anarchiste de la CNT ne se mélange toujours pas à celui du PC, lequel n'a que mépris pour l'ancien du PS. Pour eux, « l'histoire ne pardonne pas à celui qui oublie ».

Jean-Paul Besset

Les rescapés du déluge

LES RUGBYMEN de l'équipe de France se sont imposés de justesse (10-9) face à l'Irlande, samedi 6 février, à l'occasion de la première journée du Tournoi des cinq nations. Les Français doivent ce succès à leur courage sous le déluge de chandelles, ces coups de pied haut en l'air qui perturbent le jeu des meilleurs, organisé par les hommes au trèfle, et à un essai d'Emile Ntamack. Dans l'autre match, l'Ecosse a créé la surprise en venant à bout du pays de Galles (33-20), prochain adversaire de l'Irlande. Aux Etats-Unis, sur les pistes de Vail (Colorado), les skieurs autrichiens ont affirmé leur domination sur les championnats du monde en s'imposant dans les deux descentes, samedi 6 et dimanche 7 février.

Lire pages 24 à 26

Internet, bulle spéculative ou poule aux œufs d'or ?

CONTRAIREMENT aux souhaits des utopistes du XIX^e siècle et des hippies des années 70, aujourd'hui, les « communautés » sont devenues virtuelles, elles sont cotées en Bourse et valent des fortunes. Les rachats récents de la société Netscape par American Online (premier

pourvoyeur d'accès à Internet), des firmes Excite par @Home et GeoCities par Yahoo, ont déclenché une explosion des cours de Bourse des sites Internet qualifiés de « portails » (sésames pour le monde Internet), de ce que l'on appelle des « communautés virtuelles ».

Conséquence de cette folle envolée des sociétés Internet à Wall Street, la polémique enfle aux Etats-Unis. Les valeurs Internet sont-elles en train d'écrire la grande histoire du XXI^e siècle ou la petite histoire d'une bulle spéculative de plus, après celle des compagnies de radio

dans les années 20 et des sociétés de biotechnologie dans les années 80 ? Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, et Bill Gates, président de Microsoft, font partie de ceux qui estiment que la flamme sera de courte durée. Tout comme l'hebdomadaire britannique *The Economist* qui titrait, dans son édition du 30 janvier : « Pourquoi les actions Internet vont chuter ». Stephan Paternot, cofondateur avec Todd Krizelman du site « portail » TheGlobe.com, pense lui tout le contraire. Son postulat est simple. La croissance des sociétés Internet ne repose plus sur la technologie mais sur leur capacité à attirer de la publicité ou à générer du commerce électronique. Exemple parmi d'autres de ces sociétés qui défient les règles classiques de la finance : TheGlobe.com vaut 650 millions de dollars (575 millions d'euros) en Bourse alors que son chiffre d'affaires est celui d'une PME et que son activité est déficitaire. Si les sociétés Internet sont des gouffres financiers, elles représentent un relais de croissance inespéré pour les industries matures, dont les sociétés de télécommunications et celles de communication (médiats et publicité).

Si les sociétés Internet sont des gouffres financiers, elles représentent un relais de croissance inespéré pour les industries matures, dont les sociétés de télécommunications et celles de communication (médiats et publicité).

Enguérard Renault

Lire la suite page 15

Un Français en Belgique



FRANCIS MER

LE SORT du sidérurgiste wallon Cockerill est remis entre les mains d'Usinor. Soucieux de s'inscrire dans la réalité belge, Francis Mer, PDG du groupe français, multiplie les précautions. Pas de plan social durci, des hommes de Cockerill nommés à des postes-clés chez Usinor : le patron se donne trois ans pour voir les pleins effets de cette fusion.

Lire page 19

ELIE WIESEL

PRIX NOBEL

ELIE WIESEL
Les Juges

Une nuit dans le Connecticut. Un juge énigmatique séquestre cinq personnages et les entraîne sous la menace dans un étrange procès.

Editions du Seuil

International.....	2	Aujourd'hui.....	24
France-société.....	6	Météorologie, jeux.....	27
Régions.....	12	Immobilier/annonces	28
Horizons.....	13	Culture.....	30
Carnet.....	17	Guide culturel.....	33
Entreprises.....	18	Kiosque.....	34
Communication.....	20	Abonnements.....	34
Tableau de bord.....	21	Radio-Télévision.....	35

L'Éthiopie accuse l'Erythrée de bombarder des civils

ASMARÁ. L'armée éthiopienne a lancé, lundi 8 février, de nouvelles attaques soutenues par des hélicoptères d'assaut et des avions de chasse à la frontière entre l'Éthiopie et l'Erythrée, a affirmé le ministre érythréen des affaires étrangères. De leur côté, les autorités éthiopiennes ont accusé, dimanche, leur adversaire d'avoir bombardé des populations civiles. Deux jours après la reprise des hostilités entre les deux États de la Corne de l'Afrique, le secrétaire général du Conseil de sécurité de l'ONU, Kofi Annan, les a appelés à cesser immédiatement les hostilités et à œuvrer en faveur d'un règlement politique de leur conflit frontalier. Les deux pays – l'Erythrée est devenue indépendante de l'Éthiopie après un référendum pacifique en 1993 – se sont retournés l'un contre l'autre en mai 1998. Motif invoqué : les frontières contestées, tracées par l'ancienne puissance colonisatrice, l'Italie. Le triangle de Badmé, enjeu des combats de samedi, est un territoire rocailloux d'une superficie de 390 km² situé à l'extrémité Ouest de la frontière. L'Erythrée l'avait occupé durant le bref conflit armé de mai et juin 1998. Les combats avaient cessé à la mi-juin, les deux parties s'engageant à respecter une trêve négociée sous l'égide des États-Unis. – (Reuters.)

Pas de nouveaux pays invités à adhérer à l'OTAN en avril

MUNICH. Le chancelier allemand Gerhard Schröder a exclu, samedi 6 février, lors d'un forum sur la défense à Munich, que l'OTAN lance en avril, lors de son prochain sommet, de nouvelles invitations à adhérer à des pays d'Europe de l'Est. C'est la première fois qu'un dirigeant d'un pays membre de l'Alliance atlantique indique explicitement que l'OTAN n'engagera de négociations avec aucun autre pays de l'Est après l'adhésion, prévue dans les prochaines semaines, de la Pologne, la République tchèque et la Hongrie. Neuf autres pays postulent à l'intégration : Slovacie, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, Lituanie, Lettonie, Estonie, Macédoine et Albanie. En juillet 1997, lors du dernier sommet de l'OTAN, il avait été annoncé que les candidatures de cinq pays – Roumanie, Slovacie et les trois États baltes – feraient l'objet d'un examen en avril 1999. La Russie et la Chine ont réitéré, dimanche, par le biais de leurs représentants au forum de Munich, leur opposition à l'élargissement du bloc militaire. Le ministre roumain de la défense, Victor Babuic, a pour sa part estimé que la politique de « la porte ouverte » de l'OTAN risquait de perdre toute crédibilité si l'Alliance ne choisit pas de nouveaux membres. – (AFP, Reuters.)

EUROPE
■ **SUISSE : les électeurs ont approuvé**, dimanche 7 février, par près de 75 % des votes, une révision constitutionnelle assouplissant les conditions d'éligibilité au gouvernement helvétique. Alors que depuis cent cinquante ans les sept membres du conseil fédéral étaient obligatoirement choisis dans sept cantons différents, le Parlement pourra dorénavant élire plus d'un représentant par canton, mais il devra veiller à assurer « une représentation équitable des diverses régions et communautés linguistiques au gouvernement ». L'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition pourrait intervenir dès l'élection, le 11 mars, des successeurs de deux ministres démissionnaires. – (Corresp.)

■ **MACÉDOINE : les maires albanais des villes de Tetovo et Gostivar**, Ajladin Demiri et Rufi Osmani, condamnés en 1997 à plusieurs années de prison pour avoir hissé des drapeaux albanais sur leur mairie, ont été libérés, samedi 6 février, en vertu d'une loi votée jeudi par le Parlement issu des élections de novembre 1998. Cette amnistie permettra à quelque 900 prisonniers d'être libérés avant terme ou de bénéficier de réduction de peine. – (AFP)

AFRIQUE
■ **NIGERIA : le groupe pétrolier anglo-néerlandais a proposé** d'investir 8,5 milliards de dollars (7,5 milliards d'euros) sur cinq ans pour revitaliser son secteur pétrolier, selon le *Financial Times* du lundi 8 février. Shell, qui produit environ la moitié du brut du pays (près de 2 millions de barils par jour), est en discussion avec le gouvernement nigérian et d'autres compagnies pétrolières sur ce projet. – (AFP)

PROCHE-ORIENT
■ **ARABIE SAOUDITE : contre toute attente, les Saoudiens ont exclu**, samedi 6 février, une participation étrangère à la production pétrolière nationale. Ils ont limité les investissements étrangers à l'exploitation industrielle des réserves de gaz. Les compagnies américaines avaient cru que l'invitation du secrétaire d'État à l'énergie, Bill Richardson, à Riyad marquait un tournant dans la politique saoudienne. – (AFP)

ASIE
■ **INDONÉSIE : Djakarta a accepté**, dimanche 7 février, le principe d'une consultation organisée par les Nations unies pour évaluer le soutien aux propositions sur l'autonomie du Timor-Oriental, tout en continuant à s'opposer à la qualification de référendum. Le ministre des affaires étrangères indonésien, Ali Alatas, a déclaré aux journalistes qu'il était d'accord avec son homologue portugais, Jaime Gama, sur le principe de consulter les Timorais. Ali Alatas espère que l'accord final sera trouvé pour la fin avril, sur la base des propositions d'autonomie énoncées par les Nations unies. Il a insisté sur le fait que la « seconde option » indonésienne prévoyant l'indépendance du Timor serait proposée après que les Timorais se soient prononcés sur le plan d'autonomie. – (AFP)

■ **CORÉE-DU-SUD : Le révérend Moon, chef de l'Église de l'Unification, a célébré** 40 000 mariages, dimanche 7 février, au stade olympique de Séoul, lors d'une cérémonie à laquelle assistaient quelque 120 000 fidèles. Parmi les couples, 28 000 étaient déjà mariés et les 12 000 autres, originaires de 193 pays, faisaient l'objet de mariages arrangés par la secte et ne se connaissent que depuis quelques heures ou quelques jours. Cette cérémonie est la cinquième de ce type à se tenir dans le monde. – (AFP)

■ **CHINE : le dissident Sun Weibang, condamné à douze ans de « rééducation par le travail »** pour avoir participé aux manifestations de Tiananmen en 1989, a été libéré après dix ans de détention, a annoncé, dimanche 7 février, le Centre d'information sur le mouvement démocratique et les droits de l'homme en Chine. Sun Weibang a pu regagner son domicile, vendredi 5 février, à Qingdao, dans le nord de la Chine, précise l'organisation, basée à Hong Kong. – (Reuters.)

■ **TCHÉTCHÉNIE : l'ancien chef de guerre Chamil Bassaïev a dissous**, dimanche soir 7 février, son mouvement politique afin de respecter la *charia* (la loi islamique) et a appelé les autres partis de la République russe indépendantiste à suivre son exemple, a rapporté, lundi, l'agence Itar-Tass. Selon M. Bassaïev, dans un État islamique, il ne doit pas y avoir d'organisations qui divisent les musulmans en groupes distincts. L'ancien chef de guerre a donc appelé, dimanche, à la télévision les autres mouvements politiques tchétchènes à suivre son exemple. – (AFP)

■ **AFGHANISTAN : le commandement des talibans s'apprête à discuter** de la demande des États-Unis d'expulser ou de leur remettre Oussama Ben Laden, suspecté d'avoir organisé deux attentats anti-américains meurtriers, a déclaré, samedi 6 février, un porte-parole des « étudiants en religion ». – (AFP)

La droite allemande gagne les élections en Hesse en s'opposant à la double nationalité

Le scrutin de dimanche constitue un revers considérable pour la coalition SPD-Verts

Les principaux responsables de la défaite de la gauche allemande sont les Verts, qui perdent plus du tiers de leur électorat. Le chancelier Ger-

hard Schröder perd la majorité au Bundesrat, ce qui va limiter son action. Les chrétiens-démocrates, qui recueillent 43,4 % des voix, ont axé

leur campagne sur le refus de l'assouplissement du code de la nationalité. Leur positionnement à droite a payé.

BONN

de notre correspondant

La gauche allemande a subi, dimanche 7 février, une cuisante défaite en Hesse, la région de Francfort. Le Parti social-démocrate (SPD) et les Verts, qui dirigeaient ensemble la région depuis 1991, perdent la majorité, qui revient à l'Union chrétienne-démocrate (CDU) et à son allié libéral. Ce dernier retourne de justesse au Parlement avec 5,1 % des voix (7,4 % lors du dernier scrutin de 1995).

Par rapport à 1995, la CDU progresse de 4,2 points, recueillant 43,4 % des suffrages. Le SPD gagne 1,4 % à 39,4 %, mais ses alliés Verts perdent plus du tiers de leur électorat, passant de 11,2 % à

7,4 % des suffrages. La droite aura 56 sièges au Parlement régional, la gauche 54. Emmenée par un jeune loup de quarante ans, Roland Koch, un avocat qui se situe à l'aile droite du parti, la CDU a transformé le scrutin en un référendum contre la réforme du code de la nationalité projetée par le gouvernement Schröder. Celle-ci prévoit notamment d'accorder la nationalité allemande aux étrangers vivant en Allemagne au bout de huit ans, sans leur demander de renoncer à leur nationalité d'origine. La CDU a lancé une vaste pétition contre cette mesure, qui ouvrirait la voie à la naturalisation rapide de plus de 4 millions d'étrangers, sur un total de 7,3 millions vivant en Al-

lemagne. Elle a recueilli dans toute l'Allemagne un million de signatures, dont plus de la moitié en Hesse. La CDU a touché une corde sensible de la population : plus des deux tiers des Allemands rejettent le double passeport, y compris plus d'un tiers de l'électorat SPD. Pendant la campagne, de nombreux observateurs craignaient que la CDU ne se coupe du centre en menant cette campagne qualifiée de xénophobe par la gauche. C'est finalement le contraire qui s'est passé : la CDU a attiré des électeurs du SPD qui ne se maintiennent que parce qu'il a pris des électeurs aux Verts. La CDU fait une percée remarquée auprès des jeunes, recueillant 43 % des voix

de ceux qui votaient pour la première fois. La victoire de la CDU, que l'on disait très affaiblie pour des années, sauve Wolfgang Schäuble, successeur de Helmut Kohl à la tête du parti, dont la stratégie droitière aurait été violemment remise en cause par une défaite. Mais le véritable gagnant du scrutin est sans doute le ministre-président de Bavière et président de l'Union chrétienne-sociale (CSU), Edmund Stoiber, dont les idées musclées semblent s'imposer à toute la droite. Les grands perdants du scrutin sont les Verts, qui perdent de plus du tiers de leur électorat dans la région d'origine du ministre des affaires étrangères Joschka Fischer. Les Verts de Hesse ont été impliqués dans des mini-scandales de corruption et ont eu trois ministres de l'environnement pendant la législature. Ce parti, qui avait été le premier à participer à un gouvernement régional en 1985, a du mal à vieillir : il n'a recueilli que 9 % des voix auprès des électeurs de moins de vingt-cinq ans, contre 20 % lors du scrutin précédent. Les militants ont sans doute été déçus de voir que leur arrivée au pouvoir à Bonn n'entraînait pas de sortie rapide du nucléaire et que l'Allemagne pourrait participer à une intervention au Kosovo. Paradoxalement, les militants Verts estiment ne pas imposer suffisamment leurs vues à Bonn, mais ce sont les projets qui leur sont chers, comme la réforme du code de la nationalité et la sortie du nucléaire, qui ont offert la victoire à la droite.

La perte de la majorité au Bundesrat risque de paralyser les réformes du chancelier Schröder

BONN

de notre correspondant

L'avertissement est sévère pour le gouvernement du chancelier Gerhard Schröder. Cent jours après son

En votant Schröder, les électeurs avaient demandé un retour en arrière. Le chancelier a tenu promesse, ses principales décisions ayant été... d'annuler les réformes de Helmut Kohl sur les retraites, les licenciements dans les PME, le remboursement des médicaments et des congés maladie, etc. Mais les réformes de fond de l'État social et des retraites n'ont pas commencé, alors que le chômage frappe 4,1 millions de personnes.

La réforme du code de la nationalité était le grand projet de société, résolument moderne, de la gauche, visant à intégrer la communauté turque. On ne peut pas encore parler d'un phénomène comparable à celui de la défense de l'école privée en France en 1984, mais le gouvernement Schröder va devoir trouver le moyen de régler le dossier dans le consensus. Le ministre-président de Basse-Saxe, Gerhard Glogowski (SPD), a appelé à ouvrir des discussions avec la CDU, proposant d'accorder aux enfants d'étrangers nés en Allemagne la double nationalité jusqu'à 23 ans. La réforme du code de la nationalité n'est pas morte, assure le SPD, mais le scrutin d'hier vient de le rappeler : la population allemande reste frileuse devant le changement, l'Allemagne très difficile à moderniser.

celui de la réforme de l'État social et des retraites n'ont pas commencé, alors que le chômage frappe 4,1 millions de personnes. La réforme du code de la nationalité était le grand projet de société, résolument moderne, de la gauche, visant à intégrer la communauté turque. On ne peut pas encore parler d'un phénomène comparable à celui de la défense de l'école privée en France en 1984, mais le gouvernement Schröder va devoir trouver le moyen de régler le dossier dans le consensus. Le ministre-président de Basse-Saxe, Gerhard Glogowski (SPD), a appelé à ouvrir des discussions avec la CDU, proposant d'accorder aux enfants d'étrangers nés en Allemagne la double nationalité jusqu'à 23 ans. La réforme du code de la nationalité n'est pas morte, assure le SPD, mais le scrutin d'hier vient de le rappeler : la population allemande reste frileuse devant le changement, l'Allemagne très difficile à moderniser.

Arnaud Leparmentier

A. Le.

Chez Banque Directe, vous avez déjà tout pour être heureux...

Vous vous simplifiez la vie
Vous effectuez 24h/24 toutes vos opérations bancaires, sans jamais vous déplacer ni attendre.

Vous gagnez de l'argent
Vous bénéficiez des tarifs parmi les moins chers du marché et votre compte vous rapporte.

Mettez-vous à l'euro avec Banque Directe !

Que vous choisissiez d'ouvrir un compte en francs ou en euros, vous pouvez réaliser tous vos paiements dans la monnaie de votre choix. Et vous disposez de tous vos moyens de paiement gratuitement*.

Profitez-en pour vous mettre dès maintenant à penser et payer euro avec Banque Directe !

GRATUITS
Vos moyens de paiement* : Carte Visa, chèques et chèques

Appelez vite Banque Directe
0801 032 032
ou www.banquedirecte.fr
pour en profiter, indiquez le code PC 116

"Banque Directe"
la banque directe de Paribas

* Votre Carte Visa internationale (à débit immédiat ou différé au choix) gratuite la 1ère année, vos virements en France gratuits. Pour bénéficier de l'offre ci-dessus, devenez vite client de Banque Directe. Offre non cumulable avec d'autres promotions. Banque Directe se réserve le droit de refuser l'ouverture d'un compte. 0801 032 032 : coût appel local.

COUR DE JUSTICE Mardi 9 février, à 10 heures, débutera le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, poursuivis pour avoir commis des « imprudences »,

des « fautes d'inattention et de négligence » et des « manquements aux obligations de prudence et de sécurité » dans la façon dont ils ont géré, en 1985, la lutte contre la pro-

pagation du virus du sida. ● PRÉSIDENTÉ par Christian Le Gunehec, la Cour de justice de la République (CJR) comprend douze juges parlementaires et deux magistrats pro-

fessionnels. ● TROIS DOSSIERS seront au cœur des débats : l'absence de sélection chez les donneurs de sang ; les retards dans la mise en œuvre du dépistage systématique ;

les retards dans la mise en œuvre des processus d'inactivation du virus du sida par le chauffage des produits anti-hémophiliques. (Lire aussi pages 7 et 8, 13 à 15.)

Le procès des ministres dans l'affaire du sang contaminé

Sous la présidence de Christian Le Gunehec, douze juges parlementaires et deux magistrats professionnels vont juger, à partir du 9 février, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, poursuivis pour « homicides involontaires » dans le dossier du sang contaminé

POUR la première fois depuis l'avènement de la Cinquième République en 1958, trois anciens ministres, dont un ancien premier ministre, vont devoir répondre devant la justice, en vertu de la Constitution, d'actes qui sont susceptibles de constituer des délits et ayant été commis dans l'exercice de leurs fonctions. Pour la première fois, ces membres de gouvernement ne sont pas poursuivis pour des actes intentionnels, tels que pouvaient l'être autrefois les cas de haute trahison et d'entente avec l'ennemi, mais pour des « imprudences », des « fautes d'inattention et de négligence », des « manquements aux obligations de prudence et de sécurité », qui ont involontairement entraîné la mort de certains de leurs administrés ou de lourdes incapacités physiques.

Pour la première fois enfin, ces responsables ne seront pas jugés sous le coup d'une accusation soutenue par le représentant institutionnel de la société qu'est le parquet, mais à la suite de l'action engagée par des victimes ou familles de victimes et par la seule volonté des trois magistrats de la Cour de cassation qui ont instruit le dossier pendant quatre ans.

Ainsi s'expose, près de quinze ans après les faits, le procès d'exceptions, hors du droit commun, qui s'ouvre, mardi 9 février, devant la Cour de justice de la République, institution hybride, mi-judiciaire, mi-politique, créée en 1993 et qui verra comparaître sur le banc des prévenus : Laurent Fabius, ancien premier ministre et actuel président de l'Assemblée nationale, Georgina Dufoix, ancienne ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé.

Trois semaines de débats et plu-

Un procès prévu pour durer trois semaines

Le procès de la Cour de justice de la République s'ouvrira le 9 février et devrait durer trois semaines, à raison de quatre jours d'audience du mardi au vendredi. Il se tiendra dans les locaux du Centre de conférences internationales, avenue Kléber, dans le XVI^e arrondissement de Paris. La CJR, qui ne dispose pas encore de sa propre salle d'audience, a dépensé près de deux millions de francs (304 900 euros) pour la location et les travaux de la salle d'audience.

A une vaste salle à lambris dorés a été préférée une salle plus petite de 140 places, qui sera complétée par une autre, dans laquelle une partie du public pourra suivre les débats retransmis en direct. Les audiences ne seront pas enregistrées et les photographes ne seront pas admis au sein du prétoire. Plus de 120 journalistes de toutes nationalités couvriront le procès.

seurs jours de délibéré devront permettre de répondre à ces seules questions : Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé ont-ils, par imprudence, involontairement causé la mort de Paul Pérard, septuagénaire contaminé en mai 1985 par le virus du sida à la suite d'une opération à cœur ouvert et de Charles-Edouard Pernot-Cochin, un bébé contaminé à la même date par une exsanguino-transfusion pratiquée à sa naissance ? Ont-ils involontairement, en août 1985, atteint à l'intégrité physique d'Yves Aupic, quarante ans, contaminé à la suite d'une intervention chirurgicale, et de Sylvie Rouy (lire page 8), trente-six ans, contaminée lors d'un accouchement ? Edmond Hervé, seul cette fois, a-t-il involontairement causé la mort de Pierre Rous-



DESSIN NOELLE HERRENSCHMIDT

tan, sexagénaire hémophile, contaminé par des dérivés sanguins non chauffés entre avril et septembre 1985, et de Hanattah Malik, alors âgée de vingt-huit ans, contaminée, en avril 1985, lors d'une opération du cœur ? Enfin, les trois ministres ont-ils involontairement causé la mort de Sarah, l'enfant de cette jeune femme, contaminée trois ans plus tard au stade materno-fœtal et décédée à l'âge de deux ans ?

Au-delà de la stricte saisine de la Cour de justice, limitée à ces sept plaintes (après étude parmi vingt-deux), c'est toute l'affaire du sang contaminé, et son ombre chiffrée – les 4 400 cas de transfusés et hémophiles concernés, dont plus de la moitié à ce jour ont développé la maladie et 40 % sont décédés –, qui sera soumise à l'examen de la juridiction. Au travers de ces sept dossiers individuels, seront pointées les trois « fautes », relevées par la commission d'instruction dans son arrêt de juillet 1998, diversement imputables aux trois ministres.

1. **L'absence de sélection chez les donneurs de sang.** Ce volet de l'affaire a signé, s'agissant des contaminations posttransfusionnelles, la « sinistre exception française » : expression des magistrats de la commission d'instruction. Car si le taux de contamination des hémophiles est du même ordre de grandeur en France que dans les principaux pays occidentaux, celui des transfusés est infiniment plus important (quatre fois l'Italie, cinq fois l'Espagne, six fois l'Allemagne et treize fois le Royaume-Uni).

Cette « sinistre exception » a résulté notamment de la mauvaise application, voire de l'inapplication, par les centres de transfusion sanguine (CTS), d'une circulaire de la direction générale de la santé (DGS) datée du 20 juin 1983 qui préconisait d'écarter « les donneurs à risque ». Or celle-ci n'a pas empêché, entre autres, les collectes de rue ou dans les prisons, responsables, en 1985, de près de 40 % des contaminations des lots sanguins servant à la transfusion.

La question posée à la Cour de justice est donc de savoir si, comme l'a estimé la commission d'instruction, qui n'a relevé sur ce chapitre que la seule responsabilité d'Edmond Hervé, l'ancien secrétaire d'Etat à la santé a « failli à sa mission » en faisant preuve de « négligence », « en ne tirant pas (pendant plus d'un an) les conséquences de

l'inapplication de ses directives en matière de prévention du sida » et en « sous-estimant le risque sanitaire ».

2. **Les retards dans la mise en œuvre du dépistage systématique.**

Annoncé le 19 juin 1985 à l'Assemblée nationale par Laurent Fabius, le dépistage systématique du virus du sida chez les donneurs de sang a été rendu obligatoire au 1^{er} août suivant, par un arrêté ministériel daté du 23 juillet. Les Etats-Unis (en mars), les Pays-Bas,

La Norvège (en mai), l'Autriche et l'Italie (en juillet) avaient précédé la France. La Belgique, le Luxembourg (en août), la Grande-Bretagne et l'Allemagne (en octobre), le Canada (en novembre), le Danemark et la Finlande (en janvier 1986), la Suisse (en mai 1986) et l'Espagne (en mai 1987) la suivront.

Les éventuelles fautes soumises à l'appréciation de la Cour de justice résultent du fait que, attachés à une stricte chronologie des prises de décision françaises, les magistrats de la commission d'instruction ont relevé ce qu'ils ont appelé « des retards fautifs, découlant du primat de l'économique sur le sanitaire ». Tous concernés, MM. Fabius et Hervé, M^{me} Dufoix, sont soupçonnés d'avoir bloqué « pendant plusieurs mois » le dépistage systématique « pour des raisons commerciales », afin de favoriser la firme française

tests par la Sécurité sociale ayant provoqué, selon la commission d'instruction, « un afflux de personnes à risque vers les établissements de transfusion sanguine » après le 1^{er} août, du fait de la non-création de centres de dépistage anonymes et gratuits. Et l'absence d'enquêtes transfusionnelles qui auraient permis de rappeler les personnes transfusées entre le 1^{er} janvier 1980 et le 31 décembre 1985, afin de leur proposer un test et d'éviter la propagation de l'épidémie. La mesure ne sera décidée qu'en mars 1993.

3. **Les retards dans l'inactivation du virus du sida par le chauffage des produits anti-hémophiliques.**

Par un arrêté daté du 23 juillet 1985, les pouvoirs publics ont instauré de fait une période transitoire pendant laquelle, jusqu'au 1^{er} octobre, les centres de transfusion sanguine pouvaient commercialiser, aux côtés de produits anti-hémophiliques chauffés, des dérivés non chauffés. Or des études transmises à la Direction générale de la santé, dès le premier trimestre de 1985, démontraient qu'ils étaient tous contaminés. Sur ce point, la Cour de justice devra ré-

« Des retards fautifs, découlant du primat de l'économique sur le sanitaire »

pondre à la commission d'instruction en ce qu'elle a estimé que, « après la publication [de l'arrêté de juillet] qui portait en lui-même des effets néfastes pour la santé publique », « l'inaction » tant d'Edmond Hervé et de Georgina Dufoix était « susceptible de caractériser des fautes d'imprudence et de négligence » en relation avec les contaminations.

Sur tous ces points, la défense demandera la relaxe des prévenus. Ainsi, les avocats de Laurent Fabius devraient plaider que le gouvernement d'alors avait agi « dans des délais conformes, sinon meilleurs, que ce qui a été fait dans d'autres pays ». Ils pourraient soutenir également que la firme américaine Abbott pratiquait du « bluff commercial ». Les conseils de Georgina Dufoix et d'Edmond Hervé devraient faire valoir que la question du chauffage des produits anti-hémophiliques demeurait du domaine des experts.

Jean-Michel Dumay

Deux magistrats professionnels, douze députés et sénateurs en robe de juge



BERNARD CHALLE
Magistrat



HENRI-CLAUDE LE GALL
Magistrat



JEAN-PAUL BACQUET
Député PS
Puy-de-Dôme



BERNARD CAZENEUVE
Député PS
Manche

■ Entré dans la magistrature en 1966, Bernard Challe, cinquant-neuf ans, a fait toute sa carrière au parquet. D'abord substitut à Tours, puis premier substitut à Versailles et Nanterre, il accède à la cour d'appel de Versailles en 1987 en tant que substitut général, puis avocat général. Nommé procureur général de la cour d'appel de Rouen en 1992, il devient le premier chef du Service central de prévention de la corruption (SCPC) au moment de sa création en 1993.

Bernard Challe s'était alors trouvé au cœur d'une polémique après que le SCPC eut été saisi par des élus socialistes, en juillet 1995, du cas de l'attribution au fils d'Alain Juppé d'un appartement de la Ville de Paris. Le SCPC avait répondu que les circonstances du délit d'ingérence « pourraient être réu-nies ». Quelques jours auparavant, l'ancien garde des sceaux, Jacques Toubon, avait annoncé la démission de M. Challe, immédiatement démentie par l'intéressé. En janvier 1996, il a été nommé conseiller à la Cour de cassation avant d'être élu, par ses pairs, juge titulaire à la Cour de justice de la République en 1997.

● Sa juge suppléante est Françoise Simon.

■ Entré dans la magistrature en 1966, Henri-Claude Le Gall, cinquant-huit ans, ne cache pas qu'il a suivi avec passion, « comme tous les médecins », dit-il, l'affaire du sang contaminé. La remise en cause du savoir scientifique, la difficulté à répondre à la douleur des victimes, la concertation complexe entre médecins et politiques a souvent été au centre des réflexions qu'il a exprimées devant ses amis socialistes. Volontiers modéré, apprécié par la droite autant que par la gauche, ce partisan de Laurent Fabius, au sein du PS, fait figure d'élément conciliateur dans les débats qu'ont pu avoir entre eux les juges parlementaires.

● Son juge suppléant est Bernard Chemin.

■ Médecin généraliste, Jean-Paul Bacquet, cinquante ans, député du Puy-de-Dôme, ne cache pas qu'il a suivi avec passion, « comme tous les médecins », dit-il, l'affaire du sang contaminé. La remise en cause du savoir scientifique, la difficulté à répondre à la douleur des victimes, la concertation complexe entre médecins et politiques a souvent été au centre des réflexions qu'il a exprimées devant ses amis socialistes. Volontiers modéré, apprécié par la droite autant que par la gauche, ce partisan de Laurent Fabius, au sein du PS, fait figure d'élément conciliateur dans les débats qu'ont pu avoir entre eux les juges parlementaires.

● Suppléant : Alain Barrau (député PS, Hérault) Militant socialiste depuis le congrès d'Epinau, fabiusien, Alain Barrau, cinquante-deux ans, député de l'Hérault, ancien maire de Béziers, s'est spécialisé sur les questions européennes. Il avait suivi avec attention, cependant, le procès Garretta. Il a toujours affiché le souci que ce nouveau procès « ne sombre pas dans l'irrationnel ». De son rôle de juge parlementaire, il dit seulement : « Ce sera un test sur la nature humaine de l'homme politique. »

■ Quelques années passées au sein des cabinets ministériels, au début de sa carrière, ont pu familiariser Bernard Cazeneuve, trente-cinq ans, député de la Manche, avec le processus de décision administratif et politique dont il sera fortement question au cours du procès. Par la suite, il a opté pour une carrière politique, au sein du Mouvement des radicaux de gauche, puis au Parti socialiste, et fait partie des jeunes entrés à l'Assemblée nationale en 1997. Il s'est fait remarquer comme rapporteur de la mission d'information sur le Rwanda. Il est coprésident du Cercle Micromégas, qui réunit des membres de cabinets ministériels et d'entreprises privées proches de M. Fabius.

● Suppléante : Laurence Dumont (députée PS, Calvados) Mathématicienne de formation, âgée de quarante ans, Laurence Dumont, députée du Calvados, est l'une des deux femmes élues parmi les juges parlementaires. Elle fait partie, elle aussi, des députés entrés à l'Assemblée nationale pour la première fois en 1997. Mitterrandiste, proche de Louis Mermez, elle est membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

La Cour de justice de la République siègera pour la première fois sous la V^e République

Un risque de « contre-procès » du fait d'un déséquilibre inhabituel en droit pénal

Pour la première fois, la Cour de justice de la République va avoir à juger trois anciens ministres. Plusieurs particularités vont accroître le caractère hors normes de ce procès : l'absence de parties civiles ; le fait que le procureur général a déjà requis un non-lieu en faveur de M^{me} Dufoix et

de MM. Fabius et Hervé. Le fait aussi que dix-sept témoins sont mis en examen dans le volet non ministériel du dossier.

procès correctionnels) et de leur rémunération éventuelle (les magistrats professionnels reçoivent une prime, mais les juges parlementaires ont refusé d'être rémunérés au-delà de leur indemnisation d'élus).

Il a aussi été convenu que les juges parlementaires ne poseraient pas directement de questions aux témoins et aux prévenus. Ce sera, sauf exception, au président Le Guehec de formuler les questions en leur nom.

● **Les particularités du procès du sang contaminé** : plusieurs inconnues demeurent à l'ouverture du procès, liées, pour partie, à la nature du dossier. En premier lieu, le statut de la CJR interdit aux victimes de se porter partie civile au procès, dérogeant en cela aux principes fondamentaux de la justice pénale. Hormis les familles de victimes dont les plaintes ont été retenues, et qui seront entendues à titre de témoins par la Cour, les victimes n'auront pas l'occasion de faire valoir leur point de vue. Un « contre-procès » devrait donc logiquement s'organiser en marge de l'audience, les associations de victimes étant bien déterminées à se faire entendre.

La deuxième particularité de ce procès est le statut de l'accusation. Le ministère public, représenté par le procureur général près la Cour de justice, Jean-François Burgelin, assisté de l'avocat général Roger Lucas, a requis, par deux fois au cours de l'instruction, un non-lieu contre les trois anciens ministres socialistes. Sans partie civile et sans accusation formelle, le procès s'ouvre donc sur un déséquilibre inhabituel en droit pénal.

La troisième inconnue réside dans l'attitude des personnes appelées à témoigner devant la CJR, dont une partie est mise en examen dans le volet non ministériel du sang contaminé (voir ci-contre). Certains témoins importants ont annoncé leur intention de ne pas déposer devant la CJR, considérant que leurs mises en examen, qui devraient déboucher sur leur renvoi devant une juridiction, entrent en contradiction avec leur statut de témoin.

La troisième inconnue réside dans l'attitude des personnes appelées à témoigner devant la CJR, dont une partie est mise en examen dans le volet non ministériel du sang contaminé (voir ci-contre). Certains témoins importants ont annoncé leur intention de ne pas déposer devant la CJR, considérant que leurs mises en examen, qui devraient déboucher sur leur renvoi devant une juridiction, entrent en contradiction avec leur statut de témoin.

La troisième inconnue réside dans l'attitude des personnes appelées à témoigner devant la CJR, dont une partie est mise en examen dans le volet non ministériel du sang contaminé (voir ci-contre). Certains témoins importants ont annoncé leur intention de ne pas déposer devant la CJR, considérant que leurs mises en examen, qui devraient déboucher sur leur renvoi devant une juridiction, entrent en contradiction avec leur statut de témoin.

C. P. Cécile Prieur

Six ans de procédure

● 1992

– 5 octobre : la juge d'instruction Sabine Foulon se déclare incompétente pour instruire une plainte pour « empoisonnement » contre Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé. Les ministres ne peuvent être jugés que devant la Haute Cour.

– novembre : Laurent Fabius demande à s'expliquer devant un jury d'honneur et propose une réforme constitutionnelle permettant de renvoyer les ministres devant une juridiction ordinaire. Quelques jours plus tard, François Mitterrand estime du « devoir » des parlementaires de faire fonctionner normalement la Haute Cour en attendant une réforme « indispensable ».

– 19 et 20 décembre : après que Laurent Fabius a accepté de faire déposer une nouvelle proposition de résolution le visant lui-même, l'Assemblée nationale et le Sénat adoptent dans les mêmes termes, et à la quasi-unanimité, une résolution mettant en accusation M. Fabius, M^{me} Dufoix et M. Hervé pour « non-assistance à personne en danger ».

Le dossier est renvoyé devant les cinq magistrats de la commission d'instruction de la Haute Cour, composée de conseillers à la Cour de cassation.

● 1993

– 5 février : la commission d'instruction de la Haute Cour constate que les délits retenus sont prescrits. Elle renvoie l'affaire devant le Parlement afin qu'il vote une nouvelle mise en accusation sur le fondement de l'homicide involontaire, la prescription étant plus tardive puisqu'elle commence le jour du décès de la victime.

– 27 juillet : adoption de la loi constitutionnelle créant la Cour de justice de la République (CJR), nouvelle juridiction chargée de juger les ministres pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

– 27 juillet : adoption de la loi constitutionnelle créant la Cour de justice de la République (CJR), nouvelle juridiction chargée de juger les ministres pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

● 1994

– 20 janvier : une première plainte pour « empoisonnement » est déposée devant la CJR contre M. Fabius, M^{me} Dufoix et M. Hervé.

– 18 juillet : la commission des requêtes de la CJR ayant déclaré recevables les onze plaintes déposées contre les anciens ministres, une information judiciaire est ouverte par le procureur général pour « administration de substances nuisibles à la santé ».

Elle est confiée à la commission d'instruction de la CJR.

– 20 septembre : la commission d'instruction requalifie les faits en « complicité d'empoisonnement ».

– 27-30 septembre : Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius sont mis en examen pour « complicité d'empoisonnement » par la commission d'instruction de la CJR.

● 1997

– 11 mars : le procureur général près la Cour de justice, Jean-François Burgelin, rend un réquisitoire de non-lieu pour les trois anciens ministres. Il estime que la « responsabilité politique » ne relève pas du droit pénal.

– 13 mars : la commission d'instruction de la CJR décide de poursuivre son instruction après que la juge Bertella-Geffroy lui a communiqué de nouveaux documents.

● 1998

– 11 juin : le procureur général près la Cour de justice requiert un nouveau non-lieu contre les trois anciens ministres. Il estime que le gouvernement a, en 1985, agi dans des « délais conformes ».

– 2 juillet : saisie d'une autre affaire, la Cour de cassation redéfinit le crime d'empoisonnement en estimant que « la seule connaissance du pouvoir mortel de la substance administrée ne suffit pas à caractériser l'intention homicide ».

– 17 juillet : la commission d'instruction renvoie les trois anciens ministres devant la CJR. Elle requalifie les faits en « homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes ».

Le volet non ministériel de l'affaire

OUTRE le procès des trois anciens ministres devant la Cour de justice de la République (CJR), l'affaire du sang contaminé comporte un second volet, non ministériel, dans lequel d'anciens responsables administratifs et sanitaires sont mis en cause. Ouverte fin 1993, l'instruction de la juge parisienne Marie-Odile Bertella-Geffroy, qui a mis en examen trente-deux personnes pour « empoisonnement » ou « complicité d'empoisonnement », est désormais close. Dix-sept d'entre elles sont appelées à témoigner devant la CJR.

Les personnes mises en examen sont d'anciens membres des cabinets des trois ministres, d'anciens responsables de centres de transfusion sanguine, d'anciens fonctionnaires de la direction générale de la santé ainsi que des médecins spécialistes de l'hémophilie. Il leur est reproché d'avoir contribué à freiner la mise à disposition pour les hémophiles de produits chauffés non contaminés par le virus du sida, d'avoir retardé la mise en place du dépistage systématique du virus du sida dans les dons de sang afin de favoriser la firme française Diagnostics Pasteur et d'avoir collecté du sang

dans des milieux à hauts risques, notamment en milieu carcéral.

M^{me} Bertella-Geffroy a clos son instruction, qui comprend 126 tomes, le 21 octobre 1998. Elle attend aujourd'hui les réquisitions du parquet de Paris afin de décider s'il y a lieu ou non de renvoyer les trente-deux personnes mises en examen pour « empoisonnement » ou « complicité d'empoisonnement » devant une cour d'assises ou un tribunal correctionnel. Elle va devoir tenir compte de l'arrêt rendu le 2 juillet 1998 par la Cour de cassation, qui a restreint le champ de la qualification d'empoisonnement.

La juge pourrait donc requalifier les faits, en choisissant soit une qualification délictuelle qui relèverait du tribunal correctionnel, soit la qualification de « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner », qui relève, comme l'empoisonnement, de la cour d'assises. Sa décision pourrait peser sur le cours du procès des trois anciens ministres devant la CJR.

C. P. Cécile Prieur

aux côtés du président Le Guehec



FRANÇOIS COLCOMBET
Député PS
Allier



CHRISTIAN CABAL
Député RPR
Loire



PHILIPPE HOUILLO
Député DL
Val-d'Oise



PATRICK OLLIER
Député RPR
Hautes-Alpes

■ Magistrat, fils de magistrat, François Colcombet, député de l'Allier, âgé de soixante et un ans, connaît parfaitement la machine judiciaire. Membre fondateur et président du Syndicat de la magistrature, dans les années 70, il a fait fonction de « M. Drogue » de la ministre des affaires sociales, Nicole Questiaux, en 1982 et 1983, lorsque l'épidémie de sida est apparue parmi les toxicomanes. De 1986 à 1988, il a aussi présidé la 2^e chambre civile de la cour d'appel de Paris, qui a eu à connaître des dossiers d'indemnisation de victimes contaminées. Au sein de la CJR, il s'est battu en vain pour que les parlementaires ne revêtent pas la robe noire des juges : « Nous jurons en qualité de député ou de sénateur, dit-il. Nous devons donc porter le costume de notre qualité. » Fabiusien, il est membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*, qui a dénoncé la pénalisation de la responsabilité politique des ministres.

● Suppléant : **Alain Vidalies** (député PS, Landes) Député en 1988, battu en 1993, réélu en 1997, Alain Vidalies, quarante-sept ans, avocat, a fait toute sa carrière politique dans les Landes où, fidèle de feu Jean Poperen, il s'est parfois opposé à Henri Emmanuëli lorsque ce dernier présidait le conseil général.

■ Il ne devait être que le suppléant de Xavier Deniau (RPR), mais la défection de ce dernier, pour raisons de santé, donne à Christian Cabal, cinquante-cinq ans, député de la Loire, une nouvelle et lourde responsabilité. N'ayant pas lui-même de suppléant, sa défection entraînerait l'arrêt du procès. Ses collègues multiplient donc les recommandations à son endroit. Professeur agrégé de médecine à Saint-Etienne, député depuis 1986, il est, depuis les débuts de l'affaire du sang contaminé, largement sollicité par ses collègues, autant que par ses électeurs, soucieux de comprendre les mécanismes scientifiques autant que politiques qui ont abouti à ce drame.

● Suppléant : **Charles de Courson** (député UDF, Mame) Charles de Courson, quarante-six ans, député de la Marne, est devenu l'un des juges les plus controversés de l'Assemblée. Surnommé le « Fouquier-Tinville » du Palais-Bourbon, ce magistrat de la Cour des comptes ne cache pas sa défiance à l'égard de la « justice politique ». A ses yeux, les responsables politiques doivent relever des juridictions de droit commun, comme tout citoyen. Il n'a pas dissimulé, non plus, son hostilité à l'égard de Laurent Fabius. En 1993, en pleine campagne pour les législatives, il l'avait violemment attaqué dans un tract faisant référence à l'affaire du sang contaminé (*Le Monde* du 14 janvier). Cependant, il se défend de toute partialité et assure que « chacun doit, dans ce procès, laisser ses opinions au vestiaire ».

■ Avocat au barreau de Pontoise, proche d'Alain Madelin, Philippe Houillon, quarante-sept ans, député du Val-d'Oise, défendra, au nom de l'opposition, la présomption d'innocence lorsque ce volet de la réforme de la justice viendra devant l'Assemblée nationale. Plus familier du droit des affaires que du droit pénal, ses collègues l'ont sollicité pour le prier de modérer les déclarations de... son suppléant, Charles de Courson (UDF), avec lequel il a cependant travaillé le dossier.

● Suppléant : **Thierry Lazzaro** (député RPR, Nord) Député du Nord, âgé de trente-huit ans, Thierry Lazzaro est, avant tout, un cadre du RPR. Il fait partie des rares jeunes députés arrivés dans la « vague bleue » de 1993 qui ont survécu à la débâcle de la droite en 1997. Ancien inspecteur des impôts, il a abandonné ses activités professionnelles pour se consacrer entièrement à la politique, et Nicolas Sarkozy l'a promu à la tête de la fédération RPR du Nord.

René Pomeau
de l'Institut

MÉMOIRES
d'un siècle
entre XIX^e et XXI^e

Fayard

550 pages
150 F

« l'histoire d'une vie, d'une vocation enseignante, d'une passion flamboyante. »
Pierre Lepape, Le Monde

FAYARD

M. Mégret ambitionne de devancer M. Le Pen aux européennes

Le FRONT NATIONAL-Mouvement national, qui s'est réuni pour la première fois en conseil national, dimanche 7 février, a plébiscité la candidature de Bruno Mégret à la tête de la liste qu'il présentera aux élections européennes du 13 juin. Le président du FN-MN soumettra à l'approbation du comité national, début mai, les candidatures retenues par la commission d'investiture.

Lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de ce comité national, qui a eu lieu à Sathonay-Camp, le siège de la fédération du Rhône, tenue par Denis de Bousteiller, le trésorier du parti, M. Mégret a rappelé ses ambitions. Il espère « gagner la primaire des listes de droite, Pasqua, Le Pen, de Villiers » et « arriver en troisième position derrière les listes du PS et du RPR ». Faisant fi des sondages qui n'accordent pas plus de 5 % à sa future liste, il estime que l'objectif est « réaliste », même s'il le qualifie d'« ambitieux ».

Il souhaite séduire les souverainistes, électeurs du Front national, mais aussi au-delà, en se montrant « optimiste » face à un Jean-Marie Le Pen enfermé dans une vision apocalyptique : « La grande différence, c'est que pour Jean-Marie Le Pen et ses amis tout est foutu depuis la signature du traité d'Amsterdam, alors que nous considérons au contraire qu'il existe des possibilités d'inverser le cours des choses », a-t-il déclaré, en ajoutant que, selon lui, « la liste Le Pen, c'est le constat de la fin de la France » tandis que « la liste Mouvement national, c'est la reconquête de la souveraineté nationale ».

Accusé – notamment par Yvan Blot (Le Monde du 5 février) – de vouloir « abandonner progressivement ce qui fait le cœur du programme du Front national », le président de ce parti d'extrême droite a réaffirmé qu'il resterait « fidèle aux 300 mesures » qu'il a en grande partie rédigées. D'ailleurs, le coup d'envoi de sa campagne électorale sera donné par un meeting sur l'« insécurité », le 18 février, salle Wagram, à Paris.

Parallèlement à cette campagne, le président du FN-MN va faire « une tournée des départements » afin de mobiliser les militants frontistes, très sollicités en ce moment par M. Le Pen. Soucieux de démontrer que, contrairement à ce qu'a affirmé récemment M. Blot il n'existe aucun différend avec le conseiller régional de Rhône-Alpes et président de l'association culturelle païenne Terre et Peuple, Pierre Vial, il a indiqué que le FN-MN a créé un « forum d'action culturelle » dont la présidence a été confiée à ce dernier. En outre, M. Mégret a annoncé la réorganisation du service d'ordre, rebaptisé « Département Protection Assistance ».

De son côté, lors d'un « conseil national extraordinaire » du Front national de la jeunesse, au cours duquel Samuel Maréchal a cédé la place de président à un ancien militant de l'Action française, Guillaume Luyt, Jean-Marie Le Pen s'est gaussé de son ex-numéro deux, baptisé à l'occasion « Bruno 1^{er} le dérisoire ». « Vous vous êtes trompé de guerre, vous vous êtes trompé de bataille, M. Nabot-léon », s'est-il exclamé en affirmant que « le jusant [marée descendante] va remporter cet espèce de magma d'ambitions, de frustrations, d'erreurs d'appréciation, de haine recuite ».

Christiane Chombeau

**REUSSIR
MEDECINE-PHARMA.**

- Stage de pré-rentree
- Encadrement scientifique annuel

Des taux de succès de 2 à 3 fois supérieurs à la moyenne des autres candidats.

IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
3615 IPESUP
Enseignement supérieur privé (2,23 Filles)

Le RPR et l'UDF confrontent leurs visions de l'Europe

Philippe Séguin refuse à la fois l'« eurobéatitude » des centristes et l'« euroallergie » de Charles Pasqua. François Bayrou dénonce ceux qui vont « vers l'Europe avec des mines de chien battu ». La droite s'assume « plurielle »

Le conseil national de l'UDF a adopté, dimanche 7 février à Bordeaux, le principe d'une liste autonome aux élections européennes du 13 juin. M. Bayrou, qui conduira cette liste, a admis qu'il y avait là un

« risque », mais, a-t-il ajouté, « le pire risque eût été de ne rien faire (...) et, au bout du compte, de disparaître ». Aucun dirigeant centriste ne s'est prononcé pour une liste d'union avec le RPR et Démocratie libérale.

M. Bayrou a revendiqué l'existence d'une « opposition plurielle » qui correspond à la « majorité présidentielle ». La veille, devant un millier de jeunes RPR, Philippe Séguin avait anticipé sur la campagne qu'il s'apprête

à conduire en dénonçant à la fois l'« eurobéatitude » et l'« euroallergie ». Face aux listes de l'UDF et de Charles Pasqua, le président du RPR souhaite incarner la liste « officielle » de l'opposition aux socialistes.

BORDEAUX
de notre envoyée spéciale

Sagement, les conseillers nationaux de l'UDF ont levé la main pour approuver leur projet européen et le principe d'une liste autonome aux élections européennes. Avec mesure, ils ont applaudi les orateurs qui alternaient à la tribune. Sans excès, ils ont confirmé au président de leur parti, François Bayrou, qu'ils attendaient de lui qu'il menât la campagne. « Puisque vous le voulez, et si votre bureau politique en décide ainsi dans quelques jours, je conduirai » la liste UDF, a finalement acquiescé M. Bayrou, en concluant la réunion du conseil national de l'UDF, convoqué à Bordeaux dimanche 7 février.

Le sort en était joué depuis une quinzaine de jours, mais la décision est désormais officielle : l'UDF partira sous ses propres couleurs au scrutin du 13 juin. Si les centristes sont encore loin d'avoir trouvé l'allant et le dynamisme indispensables à une campagne électorale réussie, ils ont, au moins, fait la démonstration qu'ils sont tous d'accord pour y participer. De Bernard Bosson à Hervé de Charette, en passant par Alain Lamassoure et Pierre Méhaugnerie, pas un responsable n'est venu soutenir le contraire à une assemblée

dont l'opinion était faite. Même Jacques Barrot, initialement l'un des plus fervents partisans d'une liste d'union de l'opposition, absent dimanche pour cause d'indisposition, a concédé, dans un message aux participants, que « les conditions » de l'union « ne semblent pas être aujourd'hui réunies ».

« A LA REMORQUE DE PERSONNE »

Concis, le billet de Raymond Barre résumait, en peu de mots, les préoccupations des centristes : « L'UDF veut ainsi prouver qu'elle existe, a écrit l'ancien premier ministre. Je m'en réjouis. Je souhaite que ses élus, ses militants se mobilisent et entraînent de nombreux électeurs à voter pour cette liste. Mais la présence compte plus, du point de vue politique, que le résultat obtenu. Celui-ci montrera, en tout état de cause, que l'UDF peut peser dans les élections françaises à venir. Personne ne peut soutenir de bonne foi que l'UDF est prête à des manœuvres politiciennes : elle est dans l'opposition et entend y rester. Mais elle n'est à la remorque de personne et entend se déterminer selon ses principes et ses convictions. »

De fait, chacun ayant en mémoire le score de la liste conduite par Simone Veil en 1989 (8,42 %), personne ne s'est aventuré à for-



muler le moindre pronostic pour le soir du 13 juin. « Je sais que c'est un risque, a reconnu M. Bayrou, mais le pire risque eût été de ne rien faire, de ne rien dire, de nous taire, par confort et par conformisme, et, au bout du compte, de disparaître. » De fait, aussi, le ressentiment à l'égard du RPR, aigu depuis les conditions de l'élection de la nouvelle présidente du conseil régio-

nal Rhône-Alpes, était flagrant, comme en ont témoigné les applaudissements, un peu plus nourris que les autres, qui ont salué la présence d'Anne-Marie Comparini. « Le fait est qu'on nous a claqué la porte au nez », a résumé M. de Charette à propos du RPR, en une formule qui a fait florès.

A l'endroit du RPR, en général, et de Philippe Séguin, en parti-

culier, M. Bayrou s'est chargé de formuler les critiques les plus sévères. Revenant sur l'épisode de Rhône-Alpes, un « révélateur », le président de l'UDF a déclaré : « On pouvait comprendre que nous ayons des divergences. Que l'on change d'avis trois, quatre fois dans la même journée, c'est déjà plus difficile à comprendre. Mais il est carrément inacceptable qu'immédiatement après ce soient des injures, des diffamations, un ton que l'on n'utilise pas à l'égard de ses pires ennemis ! » M. Bayrou a déploré que le RPR ait tenté d'« imposer » M. Séguin comme tête de liste à l'UDF, « par intimidation », « le seul qui, sur le sujet [de l'Europe], ne pouvait pas être rassembleur ».

« ADDITIONNER LES SOUTIENS »

« C'eût été admettre que nos concitoyens ont raison lorsqu'ils pensent qu'un homme politique peut changer d'avis et de conviction comme de chemise », a ironisé M. Bayrou. « Nous ne sommes pas des eurobéats, mais nous n'allons pas vers l'Europe avec des mines de chien battu », a-t-il ajouté, répondant ainsi aux propos tenus la veille par M. Séguin (lire ci-dessous), en présence de Wilfried Martens, président du Parti populaire européen et de son groupe au Parlement de Strasbourg.

L'ancien ministre de l'éducation a revendiqué, pour l'avenir, une « opposition plurielle », où le RPR et l'UDF soient « à égalité de droits et de devoirs ». Cette position, il la situe dans le cadre d'une « majorité présidentielle ». Et, puisque Jacques Chirac serait « une référence commune », le président de l'UDF s'est pressé de placer sa future liste sous son haut patronage, pour ne pas laisser au RPR le monopole du président de la République. « Certains ont entrepris de l'entraîner sous leur bannière, a-t-il déclaré. Ce n'est pas rendre service à la fonction présidentielle que de vouloir l'attirer dans le jeu des partis. L'intérêt du président de la République, c'est qu'il puisse additionner les soutiens, faire des additions, et non pas subir des soustractions », au soir du 13 juin, a plaidé M. Bayrou. A droite, la campagne électorale a commencé sur les chapeaux de roue.

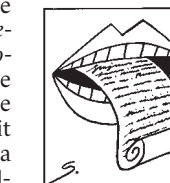
Cécile Chambraud

« Un processus fédératif que nous voulons poursuivre »

RÉUNI dimanche 7 février, à Bordeaux, le conseil national de l'UDF a adopté une série de propositions sur l'Europe, rassemblées dans un document intitulé « Vers une nouvelle Europe », qui servira de base à la campagne de la liste conduite par François Bayrou aux élections du 13 juin.

Dans une introduction à ce document d'une dizaine de pages, M. Bayrou écrit : « Pour nous, l'Europe, c'est une fédération d'Etats et de nations en train de se constituer, un processus fédératif, que nous voulons poursuivre. »

Au chapitre des institutions, le texte propose « l'élaboration d'une Constitution européenne qui définira les droits et devoirs fondamentaux des citoyens européens ; le statut et le fonctionnement des institutions de l'Union ; une nouvelle répartition des compétences entre l'Union européenne et les Etats, qui concentre vers l'Union les missions d'intérêt véritable-



VERBATIM

ment commun ». « L'Europe a besoin d'un visage. Les citoyens doivent pouvoir identifier la voix qui s'exprimera tant au sein de l'Europe, pour faire valoir les enjeux de nature économique et sociale, qu'après des grands ensembles mondiaux pour défendre les intérêts de l'Union dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. Le président de l'Union assurera la présidence de la Commission et la fonction de haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. (...) Afin de renforcer sa légitimité, nous proposons son élection, dans un premier temps, au suffrage universel indirect par un collège composé du Parlement européen et de parlementaires nationaux (...). A terme, nous proposons qu'il soit élu au suffrage universel direct de l'ensemble des citoyens de l'Union. La durée de son mandat sera de cinq ans. Le président nommera les commissaires, qu'il pourra révoquer de sa propre initiative ou après un vote de défiance du Parlement. »

Le document plaide aussi pour que « les députés

tés européens soient élus à la représentation proportionnelle dans le cadre de circonscriptions régionales ».

En matière de sécurité l'UDF prône l'« élaboration d'un droit pénal européen », la « transformation d'Eurocop en police fédérale européenne de type FBI », la « création d'un corps de douaniers européens », la « création d'un parquet européen », la « création d'une force de projection destinée aux opérations de maintien de la paix ».

Dans le domaine économique, l'UDF est partisans de « fixer à l'Europe un objectif de croissance chiffré, en coordonnant les politiques budgétaires au sein d'un contrat de croissance » et le « lancement d'un programme d'harmonisation fiscale progressive ». L'UDF souhaite aussi « accélérer la mise à disposition des pièces et des billets en euros » et « harmoniser les taux, l'assiette et les modalités de recouvrement de l'impôt sur les sociétés et son transfert partiel ou total à l'Union ». Le « droit du travail » sera, lui aussi, harmonisé.

« Cette liste conduite par Philippe Séguin sera, j'en suis convaincu, en tête de toutes les listes. » François Fillon, en compagnon fidèle : « Il a la force d'Obélix, l'astuce d'Astérix, la sagesse de Panoramix. »

Même si, reconnaît le porte-parole du RPR, « depuis quelque temps, on a perdu la recette de la potion magique ». Nicolas Sarkozy, enfin : « Le RPR est la première force d'opposition aux socialistes. »

« Cette liste conduite par Philippe Séguin sera, j'en suis convaincu, en tête de toutes les listes. » François Fillon, en compagnon fidèle : « Il a la force d'Obélix, l'astuce d'Astérix, la sagesse de Panoramix. »

Philippe Séguin veut incarner, seul, l'union de l'opposition

QUAND le haut fonctionnaire Philippe Séguin donnait des cours à Sciences-Po et trouvait une copie « hors sujet », il s'arrêtait à la deuxième page et, magnanime, il ne mettait pas de note. Samedi 6 février, le président du RPR, Philippe Séguin, a trouvé deux listes « hors sujet », parmi celles qui se préparent pour les élections européennes : la liste UDF que conduira François Bayrou et celle de Charles Pasqua. Magnanime, il ne leur a pas attribué de score.

Les affiches sont prêtes, « Europe-Séguin », sur le modèle de celles qui avaient assuré le succès de l'élection présidentielle de 1995, « Chirac-Séguin ». Les tee-shirts sont déjà imprimés : « Les jeunes avec Séguin ». Les banderoles garantissent : « Séguin, j'y crois », « Rhône-Alpes avec Séguin ». Officiellement, M. Séguin n'est pas encore candidat aux élections européennes. Il attend, pour ce faire, la réunion, samedi 13 février, du conseil national du mouvement gaulliste. L'accueil organisé que lui ont réservé plus d'un millier de jeunes du RPR, samedi, dans une salle du Louvre destinée d'ordinaire à la présentation des collections de haute couture, avait seulement valeur de piqure de rappel.

Plus d'une heure durant, la garde rapprochée du président a fait monter la pression, à la manière des « shows » télévisés. Vincent Roger, son propre chef de cabinet, ancien secrétaire à la jeunesse : « Un seul jour, un seul tour pour mettre la pâte à Jospin ! » Roger Karoutchi, ancien directeur de cabinet et député européen :

« Cette liste conduite par Philippe Séguin sera, j'en suis convaincu, en tête de toutes les listes. » François Fillon, en compagnon fidèle : « Il a la force d'Obélix, l'astuce d'Astérix, la sagesse de Panoramix. »

CIMETIÈRE DES AMBITIONS

La chose est entendue. D'ici au 13 juin, date du scrutin, il y aura la liste d'union de l'opposition, conduite par le président du RPR, et des petites listes. Aussi sera-t-il « inutile de croiser le fer avec ceux qui, pour un motif ou un autre, se rent hors sujet ». « Le problème n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre l'Europe (...). Le problème est de savoir quelle Europe nous voulons », a précisé M. Séguin.

Impérial, le député des Vosges est sans illusions : « S'agissant des

« Le chef de l'Etat a un devoir d'impartialité »

Le député européen Jean-Louis Boulanger (UDF), vigoureux partisan d'une liste UDF aux élections européennes face à celles du RPR et de DL, a déclaré, dans un entretien au Journal du dimanche (du 7 février), que, « pour que la majorité présidentielle sorte indemne, voire renforcée de l'élection européenne, le chef de l'Etat a un devoir d'impartialité entre le RPR et l'UDF ».

« Ceux qui ont joué à fond la carte de l'intransigeance n'ont-ils pas fait chercher à piéger le président ? », demande M. Boulanger, avant de juger que, « des trois listes de l'opposition républicaine, celle de l'UDF est la plus proche des engagements présidentiels, tant sur l'euro que sur le refus de toute connivence avec l'extrême droite ». Il estime, enfin, que « si Jacques Chirac avait vraiment voulu une liste unique, il s'y serait pris autrement ».

ambitions personnelles, les européennes ressemblent plutôt à un ci-metière des éléphants. » Mais, foin des hésitations des semaines passées, « nous allons y aller », pour expliquer « dans un immense effort pédagogique » ce qu'est l'Europe. « C'est notre devoir. C'est mon devoir », estime le président du RPR.

D'un côté, il y a l'Europe des socialistes, « un super-Etat, avec de super-impôts et de super-contraintes ». De l'autre, il y a l'Europe de Jacques Chirac, l'« Europe unie des Etats » qui n'est « pas un alibi au renouveau national, mais le levier qui doit favoriser la modernisation du pays ». « Aux dires de certains, les élections européennes [n'ont] aucune portée intérieure (...). Comment peut-on dire des choses pareilles ? » Voilà pour Charles Pasqua.

Pour ceux – l'UDF en l'occurrence – qui se préoccupent de « boutique » et qui allaient se réunir, le lendemain, à Bordeaux, le trait est plus développé et plus mordant : « La proportionnelle au-

torise toutes les fantaisies. Alors, on en profite souvent pour s'ébrouer, se divertir et même se dissiper. » Ceux-là souhaitent « à toute force passer à la toise du suffrage » pour « affirmer leur identité ou, plus simplement encore, rappeler leur existence ». Du reste, à quoi ont-ils bien pu servir, si on mesure dans la durée, les scores réalisés dans le passé par les listes conduites par Bernard Tapie ou Philippe de Villiers, s'interroge sans pitié M. Séguin ?

SACRIFICE PERSONNEL

Le RPR est sans illusions. Il n'obtiendra sans doute pas la caution qu'il aurait pu espérer du président de la République s'il était parvenu à entraîner dans son sillage à la fois l'UDF et Démocratie libérale. « Les conséquences politiques des élections européennes [sont] généralement assez imprévisibles. Quoique à peu près toujours aberrantes. Plus précisément encore, elles s'apparentent à un vrai jeu de massacre... Ou, n'ayons pas peur des mots, à un véritable at-trape-nigaud. Il est ainsi fortement déconseillé à tout homme politique responsable de se lancer dans une pareille aventure, où il n'y a que des coups à prendre. »

M. Séguin a ainsi pris date pour son commentaire postélectoral du soir du 13 juin, pour le cas où le résultat serait très inférieur au niveau habituel atteint par la formation gaulliste. Il indique aussi de cette manière à quel point il se sacrifie au nom de la « reconquête ».

Mais d'ici là, tout sera mis en œuvre pour lutter contre « deux écueils : une sorte d'eurobéatitude

d'un côté, une véritable euroallergie de l'autre ». Le RPR compte sur son appareil pour faire la différence avec l'UDF et avec M. Pasqua. Rien ne sera négligé, pas même les figures imposées. Au lendemain de son investiture officielle, M. Séguin sera, dimanche 14 février, en Gironde, aux côtés d'Alain Juppé. Un rendez-vous prévu de longue date.

Jean-Louis Saux

FRANCIS CHIRAC

La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé

368 p., 140 F

La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé

Rapport, avis et recommandations du Haut Comité de la santé publique

Disponible en librairie ou auprès des Editions ENSP

ENSPP

École nationale de la santé publique
Av. du Pr Léon-Bernard - 35043 Rennes Cedex
Tel. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84
editions@ensp.fr

Le PS renvoie après 2001 la réforme de la taxe d'habitation

Même prudence sur l'intercommunalité

QUINZE MINISTRES entourent Lionel Jospin, samedi 6 février à Paris, lors d'un séminaire d'une demi-journée organisé avec la direction du Parti socialiste – soit quarante-trois présents sur les cinquante-cinq membres du bureau national – sur le thème « Démocratie et territoires ». Deux ministres non socialistes, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, et Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ont été entendus et, expliquant un de leurs collègues, « ils ne se sont pas lancés de fléchettes ».

Dans ce séminaire, le second du genre, un premier ayant eu lieu le 25 avril 1998 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) sur l'Europe, le PS a présenté plusieurs rapports : Bernard Poignant sur les finances locales, Gilles Savary sur la décentralisation, Michel Sapin sur les contrats de plan, André Laignel sur les fonds structurels ; François Hollande, premier secrétaire du PS, a enjoint ses amis d'être « les pionniers de la décentralisation ». Mais la plupart des projets de réforme concernant la démocratie locale, adoptés lors d'une convention sur la démocratie en juin 1996, ont été renvoyés à l'horizon 2001 ou même 2007.

M. Hollande, après avoir centré la réflexion autour de trois thèmes – « l'efficacité de l'organisation territoriale », « la lutte contre les inégalités territoriales » et « la démocratie locale » –, a annoncé la tenue d'une convention nationale sur les territoires au premier trimestre 2000. D'ici là, a-t-il indiqué devant la presse, « il y a des choses que nous pouvons engager avant les élections municipales de 2001 », mais les réformes importantes seront renvoyées après cette date.

Le 4 février, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur l'intercommunalité, des députés socialistes, comme Bernard Roman, député du Nord, avaient proposé d'avancer sur l'élection au suffrage universel des structures intercommunales, en y recourant, dans une première étape, pour les conseils de communauté urbaine. Le ministre de l'intérieur avait plaidé pour une « réflexion approfondie » sur la question de l'élection

directe des structures intercommunales mais, avait-il ajouté, « sans doute pouvons-nous aller plus vite dans le cadre des communautés urbaines, formule déjà bien rodée » (*Le Monde* du 6 février).

Samedi, M. Roman, comme Jean-Pierre Sueur, le maire d'Orléans (Loiret), auteur d'un rapport sur la politique de la ville, ont de nouveau plaidé pour l'élection au suffrage universel des structures intercommunales, mais la majorité du bureau national, emmenée notamment par Pierre Mauroy, maire de Lille et sénateur du Nord, a soutenu « s'engager doucement dans cette voie ». Pour M. Hollande, l'application de cette proposition ne peut être qu'une « perspective » pour les élections municipales de 2007. « Avant 2001, il n'est pas concevable de créer des structures d'agglomération élues au suffrage universel », a-t-il affirmé, en faisant état de sa volonté de « favoriser d'abord l'émergence des structures d'intercommunalité ».

ÉVITER « LES EFFETS PERVERS »

Cette même prudence se retrouve sur la réforme de la taxe d'habitation, visant à introduire une meilleure prise en compte des revenus, qui a fait l'objet d'un échange avec Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, et Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. M. Hollande a fait état d'un « consensus » sur les difficultés de sa mise en œuvre et sur la nécessité de réaliser au préalable « les simulations nécessaires » afin d'éviter « les effets pervers » des transferts à réaliser. « Ce n'est pas une réforme que l'on peut improviser », a souligné le député de Corrèze. *Le risque, c'est que les pauvres paient moins mais que les moins pauvres paient plus.* « Même s'il s'agissait d'un séminaire d'éclairage et non de décisions », M. Hollande a toutefois conclu qu'« il ne peut être question avant 2001 de modifier la taxe d'habitation selon le revenu, même si c'est une perspective de moyen et long terme ». Dans l'immédiat, a-t-il souligné, le PS entend privilégier sa réflexion sur « l'actualisation des valeurs locales ».

Michel Noblecourt

M. Hue songe à M^{me} Buffet pour sa succession à la tête du PCF

LE SECRÉTAIRE NATIONAL du PCF a confirmé, dimanche 7 février, lors de l'émission « Public », sur TF 1, qu'il songeait à Marie-George Buffet pour prendre sa succession (*Le Monde* du 26 janvier). Elle « a toutes les qualités pour être à la fois longtemps ministre, et aussi, un jour peut-être, [exercer] des responsabilités au plus haut niveau du parti », a assuré M. Hue devant la ministre de la jeunesse et des sports. En présence de la philosophe Geneviève Fraisse, seconde sur la liste communiste aux élections européennes, M. Hue a aussi expliqué que cette « ouverture » signifiait que « les communistes, à eux seuls, n'ont pas réponse à tout dans la société ». Enfin, M. Hue a jugé « impuissante » la démarche d'Arlette Laguiller : « Elle a du mal à s'ouvrir, à sortir de ses replis. Je ne peux pas tomber dans ces anathèmes », a-t-il expliqué.

Les communistes conservent la mairie de Saint-Martin-d'Hères

LA DÉMISSION, pour raisons de santé, de Joseph Blanchon (PCF) de ses mandats de maire et de conseiller général de Saint-Martin-d'Hères n'a pas fragilisé la majorité de gauche dans l'un de ses fiefs isérois. Au contraire, le Parti communiste consolide ses positions. La liste de la gauche « plurielle », emmenée par le communiste René Proby, a remporté, dimanche 7 février, les élections municipales avec 44,89 % des voix, gagnant près de dix points par rapport à 1995, et assurant deux sièges supplémentaires à la majorité municipale. Dans la cantonale partielle, José Arias (PCF), nettement en tête au premier tour, a bénéficié, dimanche, du report des voix de gauche, recueillant 58,89 % des voix. Le candidat de la droite, Daniel Chazal (RPR), a fait un score inférieur à celui de 1994.

DÉPÊCHES

■ **EUROPÉENNES** : Jack Lang a affirmé, samedi 6 février, que « ce qui compte, ce n'est pas la binette d'un tel ou d'un tel » mais la capacité des socialistes à « mener une campagne qui aura de la gueule, du panache, qui fera rêver les Français ». L'ancien ministre, qui avait été pressenti pour conduire la liste PS aux élections européennes, a réaffirmé qu'il n'avait « rien demandé à personne ».

■ **CORSE** : Paul Natali, sénateur RPR de Haute-Corse, a quitté, samedi 6 février, ses fonctions de président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bastia et de Haute-Corse. Fin janvier, le Conseil constitutionnel avait jugé ses fonctions de sénateur et de président de la CCI « incompatibles ».

Européennes : M. Chevènement ne conduira pas une éventuelle liste de la « gauche républicaine »

A défaut d'un accord avec le PS, il propose la tête de liste à Sami Nair

Le congrès du Mouvement des citoyens, réuni du vendredi 5 au dimanche 7 février à Créteil, n'a pas arrêté sa stratégie pour les élections

européennes du 13 juin. Face à des délégués quasi unanimes en faveur d'une liste autonome, Jean-Pierre Chevènement a proposé que cette

liste éventuelle soit conduite par l'universitaire Sami Nair. Mais il attend, d'abord, le résultat de ses négociations avec le PS.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT a sorti son joker. Sami Nair, universitaire, actuel délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales, proche conseiller du ministre de l'intérieur, et un des huit vice-présidents nouvellement élus du Mouvement des citoyens pourrait conduire une liste de la « gauche républicaine » aux élections européennes du 13 juin. Il s'agit d'une des deux hypothèses retenues, dimanche 7 février, par M. Chevènement, réélu président du MDC, par 98,14 % des suffrages, à l'issue de trois jours de congrès. Soulevé par les 570 délégués présents dans la salle, un tonnerre d'applaudissements a accueilli ce qui ne reste pour l'instant qu'une « hypothèse ».

Même si elle prend la base des chevènementistes à rebrousse-poil, la seconde hypothèse reste pourtant, au bout du compte, la plus vraisemblable. « La recherche d'une alliance dynamique avec le PS ne doit pas être écartée à la légère », a indiqué M. Chevènement, avant d'inviter les congres-

sistes à ne pas avoir un « réflexe de vierge effarouchée ». Une telle attitude reviendrait à douter de « l'âme » du MDC et de « sa fermeté ». « C'est avec Lionel Jospin que nous pouvons jouer un rôle décisif », a-t-il rappelé. Comme pour mieux souligner son appartenance au gouvernement et à la majorité « plurielle », le ministre de l'intérieur a, de toute façon, écarté l'hypothèse de conduire lui-même une liste autonome.

Las ! A plus de 80 %, la salle rêvait d'une liste autonome. « Le MDC n'est pas composé uniquement d'anciens du PS. Que signifierait pour eux, un retour au bercail, puisqu'ils n'y ont jamais été ? Quant aux autres, ils ont déjà donné », expliquait, samedi, Alain Perrières de Seine-Saint-Denis, fortement applaudi, avant de conclure que le MDC représente « le fer de lance de la gauche républicaine, face à la gauche libérale, soumise au marché ». « Faire une liste avec le PS, je dis non merci », renchérit un délégué des Alpes-Maritimes, prêt à « tendre la main aux républicains, au-delà de nos sensibilités

de gauche » et à proposer une liste composée de « républicains, de communistes et de gaullistes » dans l'esprit du « Conseil national de la Résistance ».

Face à ces réactions univoques, Jean-Pierre Michel, député MDC de Haute-Saône, a bien essayé de désamorcer les ardeurs de la salle pour la formation d'une liste autonome. Il a d'abord rappelé que sur le plan politique comme sur le plan national, le MDC « avait eu du mal à se remettre du score très mauvais » (2,54 %) obtenu aux européennes en 1994. Précisant que l'échéance de juin n'avait « rien de fondamental », il a donc convié les délégués à regarder plus loin et à « réfléchir aux futures élections, à commencer par les présidentielles ».

ACCUEIL « DISCOURTOIS »

La décision finale ne sera prise de toute façon qu'au cours d'un conseil national extraordinaire qui se tiendra au plus tôt dans trois semaines, et au plus tard « au week-end des Rameaux », soit une semaine « avant Pâques », a

précisé M. Chevènement. Le maintien du suspens permet au ministre de l'intérieur de faire monter les enchères, en cas de participation à une liste socialiste. L'ambition est d'obtenir autant de candidats en position éligible que le PRG, soit au moins deux.

Accueillis sous les sifflets d'une partie des militants, François Hollande et Christophe Cambadélis, qui menaient, dimanche, la délégation du PS, ont pu mesurer le climat de la salle, avant d'être applaudis à la demande expresse de Georges Sarre, président délégué du MDC, qui a qualifié ce premier accueil de « discourtois » mais d'« apolitique ».

« Nous ne cherchons pas de renfort. S'ils veulent venir avec nous, ils seront bien accueillis », a expliqué le premier secrétaire du PS devant les caméras, après le discours de M. Chevènement. Juste avant, embrassant chaleureusement Sami Nair, il lui avait lancé : « Quoi que tu fasses, tu seras le bienvenu ! »

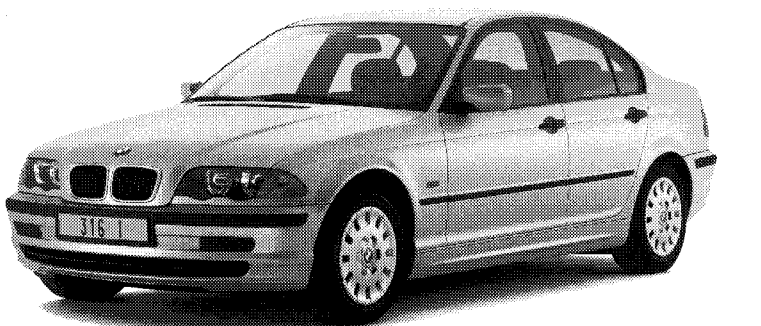
Alain Beuve-Méry

Actualité, économie, loisirs,

sport, tout ce que vous

aimez dans ce journal est dans

la nouvelle BMW 316i.



La nouvelle BMW 316i sort cette semaine. Son prix aussi sort de l'ordinaire. 148 500 F:

*Prix maximum conseillé au 4/01/99. AM 99. Hors peinture métallisée.



HORIZONS

PORTRAIT

Monsieur le président « Le Gu »

Christian Le Guehec présidera la Cour de justice de la République qui aura à juger, à partir du 9 février, trois anciens ministres - Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé - dans l'affaire du sang contaminé. Portrait d'une personnalité énigmatique et controversée

DANS les couloirs du Palais, on l'appelle « Le Gu ». Ce n'est pourtant pas ce genre de diminutif qu'inspire de prime abord le président de la Cour de justice de la République (CJR) - créée par réforme constitutionnelle en remplacement de la Haute Cour pour juger pénalement les membres du gouvernement. Au siège parisien de cette toute nouvelle juridiction, surplombant la place des Invalides, Christian Le Guehec semble savourer son ultime fonction, autant dire un bâton de maréchal. Agé de soixante-huit ans, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation depuis 1988, il s'apprêtait à prendre sa retraite quand il a été élu par ses confrères de la « Cour de cass » en février 1997 pour inaugurer la présidence de la CJR et y honorer un mandat de trois ans. Il ne s'en cache pas : cet ultime honneur est une « petite revanche » pour le magistrat qui aurait aspiré à terminer sa carrière au sommet de la plus haute juridiction de France et qui s'en est vu rafter la place - celle de premier président de la Cour de cassation - par Pierre Truche.

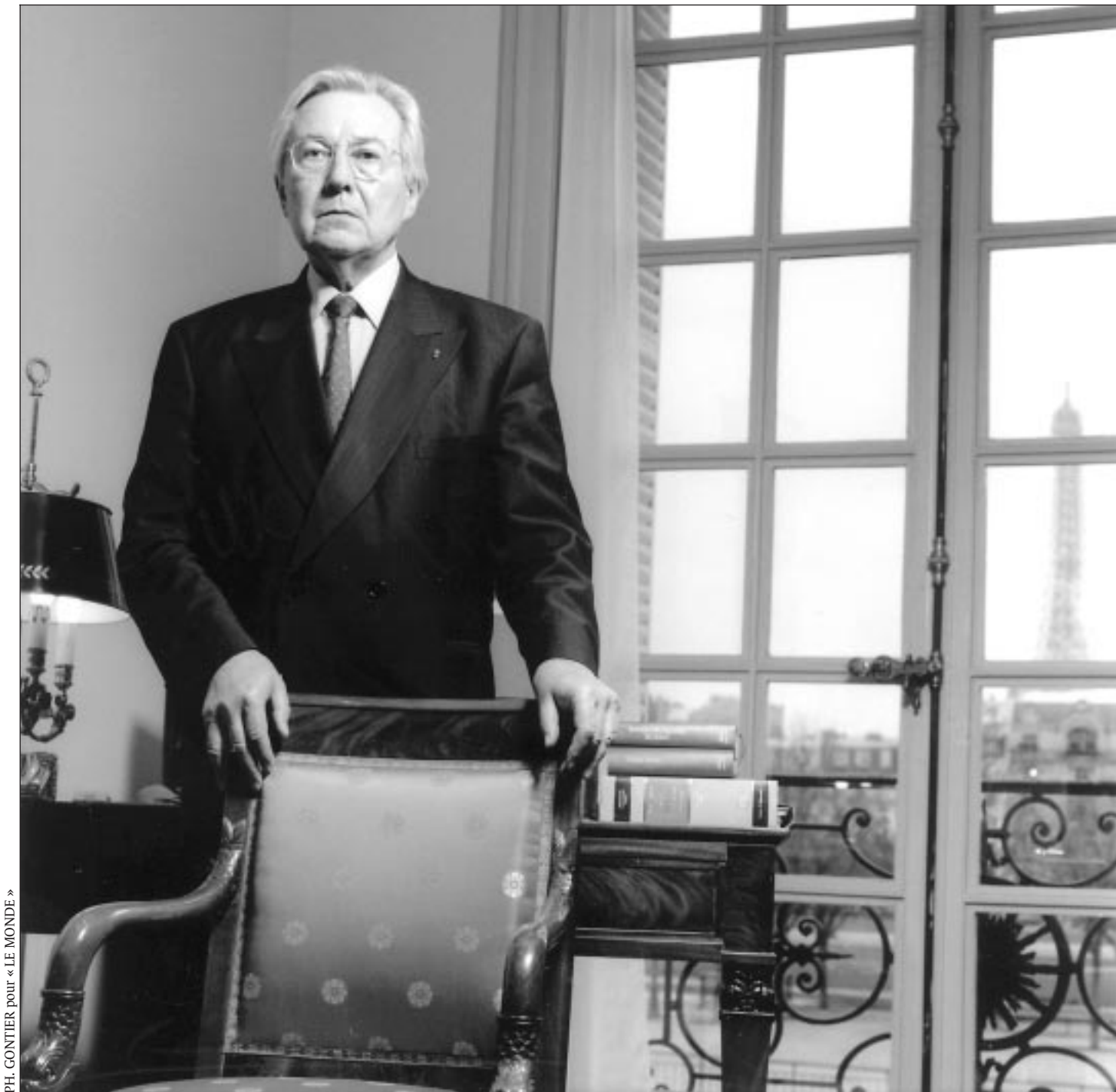
Sur ce, il arrache méticuleusement le filtre de sa cigarette, s'assurant de garder bien à portée de main son paquet de Philip Morris. Christian Le Guehec, qui ponctue sa grande courtoisie et son élégance bon enfant par de brefs mouvements bourrus, à deux pas d'une colère spontanée, n'ignore pas l'ambiguïté de sa réputation. Ni les controverses dont il est le cible dans le procès des trois anciens ministres qu'il s'apprête à juger. Redouté par les avocats de la défense, ceux-ci ont même laissé entendre qu'ils pourraient demander sa récusation, au motif de sa partialité.

L'histoire personnelle de ce magistrat d'une droite plutôt anarchiste, se désignant lui-même « sans sensibilité politique fixe », a construit une personnalité énigmatique. Breton, né le 2 août 1930 à Auray (Morbihan), Christian Le Guehec vient d'une famille d'esprit voltairien - activité peu reposante dans la Bretagne de l'époque. Son grand-père paternel, laïque, devenu instituteur en 1881 sous Jules Ferry, fut directeur de l'école de Carnac et fondateur du foyer laïque de la même ville ; son grand-père maternel, séminariste avant d'être maire de Carnac, proche du Parti radical, fut l'un des rares maires bretons à avoir présidé les inventaires. Dans le grenier de la maison de famille, on montre avec fierté la coiffe de la grand-mère trouée par une balle lors d'un attentat, et la tombe de sa fa-

mille a longtemps été la seule du cimetière à rester sans croix. Le grand-père paternel ayant été aussi juge de paix, il emmenait son petit-fils en fiacre, vêtu de sa ceinture tricolore, sur les bancs du tribunal. L'ambiance était plutôt décontractée. « Ma vocation date de là, raconte le président. Quand j'ai eu pour sujet de rédaction, à six ans, "Que ferez-vous plus tard et pourquoi ? ", j'ai répondu : "Je veux être juge de paix pour avoir le temps de faire de la peinture." »

Devenu orphelin en deuxième année de droit, en charge de ses frères et sœurs, le jeune Christian Le Guehec n'a pas les ressources pour devenir avocat. Il l'est provisoirement par obligation, alors que n'existe pas encore l'École de la magistrature. « C'est l'une des affaires que j'ai eues à plaider qui m'a poussé à devenir magistrat », se souvient-il avec une jovialité soudaine. Il venait de rédiger l'acte d'accusation contre cinq garçons poursuivis pour « viol », quand le bâtonnier le compta d'office pour les défendre devant la cour d'assises. « J'ai si bien plaidé leur cause qu'ils ont eu cinq ans d'emprisonnement avec sursis au lieu des travaux forcés. On m'a félicité de mon succès. Moi, j'étais écaillé. J'ai décidé qu'à l'avenir je serai juge. » Peu après, il est nommé juge suppléant à Fort-de-France, puis procureur de la République à Cayenne, avant d'être appelé à la chancellerie à Paris, passant vingt-deux ans à la direction des affaires criminelles, puis près de dix ans à la présidence de la chambre criminelle de la Cour de cassation : « Dans les deux cas, une sorte de record », se plaît-il à préciser.

« Le Gu » serait-il illégitime pour présider la Cour de justice dans l'affaire du sang contaminé ? Plusieurs arguments joueraient en sa défaveur. Il faut remonter quelques années en arrière, jusqu'à la « première » affaire du sang contaminé : c'est le procès de Michel Garretta, ex-président du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), et des docteurs Alain, Netter, et Roux, condamnés pour « tromperie ». En juin 1994, l'avocat général requiert la cassation au motif que les faits relèvent plutôt de l'« empoisonnement ». Sous la présidence de Christian Le Guehec, la Cour rejette le pourvoi du docteur Allain. Selon la règle française de l'« arrêt à phrase unique », tous les motifs de la décision doivent se trouver dans l'arrêt prononcé, sans avoir à l'expliquer. Or le président ne s'en tient pas là. Au sortir du délibéré, il donne publiquement devant les victimes, la presse et les télévisions ébahies, les raisons de l'arrêt. A ceux qui s'inquiètent de l'éventualité que ne soient pas engagées d'autres poursuites pour « empoisonnement », il précise que l'arrêt



PH. CONTIER POUR « LE MONDE »

de la Cour de cassation ne l'exclut pas. Christian Le Guehec a-t-il commis une faute déontologique en explicitant l'arrêt ? A-t-il fourni plus qu'une explication, un commentaire, en ouvrant la voie à d'éventuelles poursuites ultérieures ? A-t-il défié l'« autorité de la chose jugée » ? Il s'en défend aujourd'hui, visiblement peu perturbé d'avoir fait entorse à la tradition de l'« arrêt à phrase unique ». C'est un autre procès, conclut-il habilement. Et qu'on n'attende pas de lui qu'il s'étende sur le sujet.

Sa légitimité à la présidence de la CJR dépend pourtant de cette subtilité juridique : savoir si les faits que le président aura à juger sont radicalement distincts ou connexes de ceux pour lesquels fut condamné le docteur Garretta, et si M. Le Guehec a déjà eu à connaître ou non de l'affaire. Or la

« Ils ont demandé à me voir, je les ai reçus aimablement, comme j'ai reçu des témoins de la défense. Je ne vois pas pour autant en quoi j'ai été "rassurant". Ils racontent ce qu'ils veulent », se contente-t-il de rétorquer en émettant un bref souffle nasal, signe chez lui de mécontentement. Sur ce, il conclut : « Si on veut demander ma récusation, eh bien qu'on le fasse ! »

Inutile de dire que les avocats de la défense y avaient songé. Ils y ont renoncé pour l'instant, comme ils ont écarté la possibilité de récusation un juge parlementaire (UDF) ostensiblement partisan de la condamnation des ministres, Charles-Amédée de Courson. En partie à la demande de Laurent Fabius, la stratégie immédiate est de ne pas prêter le flanc à la moindre accusation d'esquive et de se plier aux règles de la procédure. On aura tout lu ces jours der-

« C'est un esprit imaginatif qui sait débrouiller des situations juridiques inextricables et rend des avis toujours surprenants. Quand nous sommes tous comme des mouches dans un bocal, c'est lui qui trouve la solution »

Cour européenne des droits de l'homme exige une impartialité des magistrats non seulement subjective mais objective, c'est-à-dire ayant toutes les apparences d'un tiers absolument impartial. Le droit français est moins exigeant sur ce point. Le président pourra en jouer. Comme il pourra sans doute compter sur le flou juridique d'un procès sans précédent et d'une juridiction imparfaite.

CERTAINS ont pu voir un autre indice de sa partialité en défaveur des trois anciens ministres dans la revue *L'Hémophile* : un article, paru en décembre 1997, rapporte que Christian Le Guehec avait reçu deux mois plus tôt Edmond-Luc Henry et Francis Graëve, respectivement président et président d'honneur de l'Association française des hémophiles (AFH). Le président Le Guehec, indique la revue, « a tenu un discours très rassurant aux représentants de l'AFH ». L'évocation agace le président.

niers sur le président Le Guehec. Du *Canard enchaîné* au *Figaro Magazine*, on l'a soupçonné d'avoir déjà son idée du verdict, et de désirer si ardemment la condamnation des ministres qu'il voudrait à tout prix assimiler le procès devant la Cour de justice à un procès d'assises, pour faire des prévenus des assassins à coup sûr. Certains avocats assurent qu'à l'évocation des témoins cités par la défense, il aurait ironisé par un « est-ce bien nécessaire ? ». Et qu'il tiendrait à ce point à donner une allure spectaculaire au procès qu'il aurait envisagé de faire siéger l'audience soit à Fleury-Mérogis, là où se tint le procès du réseau Chalabi, soit dans la fastueuse salle du Congrès, à Versailles. « C'est tout à fait ridicule, coupe-t-il, luttant apparemment contre l'éruption de sa propre colère. Vous me voyez demander à Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, l'autorisation d'utiliser la salle du Congrès pour le juger ? »

La polémique a commencé avec

le choix éminemment symbolique de la couleur des robes. Costume d'audience ou costume civil ? Dans une note aux juges parlementaires, le président s'est prononcé pour le port de la robe pour tous. Par souci d'égalité des juges, allègue-t-il. A cause de son goût du faste et du protocole, ont prétendu ses détracteurs, certains ayant prétendu qu'il aurait même souhaité porter la robe rouge, traditionnellement réservée aux assises, dans un but partisan. « Je ne me voyais pas en rouge, couleur peu adaptée à l'affaire du sang, raconte tranquillement M. Le Guehec, d'autant que ce manteau de fourrure est horriblement lourd. J'étais pour l'unité - tout le monde en civil ou en robe noire. »

S'ajoute à la suspicion d'adversité le fait que les différents postes occupés par le haut magistrat à la chancellerie ou dans l'administration le situent politiquement à droite : il fut directeur des affaires criminelles et des grâces sous Jean Lecanuet, Olivier Guichard et Alain Peyrefitte de 1974 à 1979 (dont il se sépara avant la rédaction de la loi sécurité et liberté), puis directeur du cabinet de Jacques Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale, de 1986 à 1988. Il fut procureur de la République à Paris, poste politique par excellence, dont on dit qu'il est fait pour « rendre des services, pas des arrêts ».

Même s'il est difficile d'attribuer la substance d'un arrêt, décidé de manière collégiale, au président de la chambre dont la voix n'est pas prépondérante, certaines jurisprudences prononcées par Le Guehec ont prêté à controverses et conforté sa marque politique. Celle du 6 février 1996, par exemple, restreint considérablement le champ d'application du « délit d'abus de bien sociaux » (attenué s'il sert économiquement l'entreprise) et prête à croire qu'elle est destinée à étouffer les « affaires ». Là encore, comme à l'issue du procès Garretta, Christian Le Guehec a (trop ?) parlé. Il s'est prononcé personnellement sur le sujet, non pas sur le seuil du Palais cette fois, mais lors d'un colloque organisé quelques mois plus tard par la Maison de l'avocat à Paris, dans lequel il soutenait la décision de la Cour de cassation.

Mais les cartes se brouillent. Le représentant du ministère public à la Cour de justice de la Répu-

blique, le procureur Jean-François Burgelin, pourtant lui aussi marqué à droite, a prononcé au bénéfice des anciens ministres socialistes deux réquisitoires de non-lieu. Par ailleurs, les différents arrêts rendus par la chambre criminelle de la Cour de cassation sous la présidence de « Le Gu » permettent difficilement d'établir une ligne politique univoque.

INSAÏSSABLE, complexe, la personnalité du magistrat ne se range pas, comme certains l'auraient voulu, dans une case. « C'est un esprit imaginatif qui sait débrouiller des situations juridiques inextricables et rend des avis toujours surprenants. Quand nous sommes tous comme des mouches dans un bocal, c'est lui qui trouve la solution », commente un avocat général près la Cour de cassation. Quant à sa servitude supposée au pouvoir politique, cela fait bondir le président de la CJR : « A trois reprises, j'ai failli être remercié de mes fonctions de directeur des affaires criminelles pour excès d'indépendance », affirme-t-il. Lors d'un mouvement de révolte dans le contingent militaire en 1975, notamment, il aurait été convoqué à Matignon et à l'Elysée pour avoir refusé de poursuivre devant la Cour de sûreté de l'Etat. « De 1958 à 1981, ajoute-t-il, je ne vois pas comment j'aurais été directeur des affaires criminelles dans un gouvernement de gauche. Et, du moins à l'époque, cette fonction avait pour mission de représenter les parquetiers auprès du ministre, pas le contraire. »

Quelques semaines avant le début du procès des ministres, submergé par les préparatifs pratiques et les derniers règlements protocolaires de cette cour d'exception qui doit tout inventer, Christian Le Guehec prétendait avec un brin de coquetterie n'avoir pas commencé à étudier le dossier, « préférant avoir à juger avec une certaine virginité ». De quoi laisser sceptique. « Le Gu » est un travailleur de force. Homme de textes, habitué aux fonctions de parquetier et de juge du siège pour les subtilités formelles de la Cour de cassation, il s'apprête, pour la première fois, à présider une audience sur le fond. L'apothéose de sa carrière se joue là. En attendant, il arrache un filtre de sa Philip Morris, l'air de rien.

Marion Van Renterghem

Sang contaminé : trop de silences assourdissants

par **Philippe Mangeot**

La photo date de 1992. Des militants d’Act Up brandissent des pancartes où l’on discerne les visages maculés de peinture de Georgina Dufoix, de Laurent Fabius, d’Edmond Hervé. Cette photo, ou l’une de ses variantes, on l’a revue récemment dans des journaux. Avant que le procès des ministres n’ait lieu, le décor est planté. Les manifestations qu’Act Up a organisées devant le palais de justice où se tenait le procès des docteurs Garretta, Allain, Netter et Roux le constituent en partie. En contrepoint, d’autres images : le visage soucieux des trois ministres en rang d’oignon, ou le portrait solitaire de Laurent Fabius – au choix, le banc des accusés ou la bête traquée.

Cette scénographie vaut tout un discours. On y reconnaît d’emblée un récit archaïque et terrifiant : aux portes du palais, le peuple crie vengeance et réclame des têtes que la justice ne lui donnerait pas. D’un côté, les « lyncheurs », de l’autre, le « bouc émissaire », termes que les éditorialistes reprennent à l’envi.

Depuis quelques jours, des journalistes appellent Act Up avec la même question : « *Qu’allez-vous faire ?* » Jusqu’à nouvel ordre, nous ne ferons rien. Dans le ton des journalistes, on perçoit une déception à peine dissimulée. C’est Act Up pris en flagrant délit d’inconscience : nous ne tendrions pas notre rôle, nous ne jouerions pas le jeu.

Les images que nous aurions pu fournir figuraient pourtant à merveille le dispositif d’un procès où les plaignants, faute de pouvoir se constituer partie civile, ne seront pas représentés. Dans les murs, les ministres ; dans la rue, les victimes. Où l’on retrouve la vieille scénographie, et tous les scénarios associés : du côté des malades, l’image et les slogans assassins ; du côté des accusés, le discours et la parole mesurée. Ou encore : le privilège des puissants, pour lesquels la Cour de justice aurait été taillée sur mesure, contre le dénuement des petits, privés d’audience et interdits d’avocats. On a lu récemment ces deux scénarios : celui du « *rituel sacrificiel* », celui de la « *justice de caste* ».

Nous ne jouerons pas ce jeu, en effet. Nous n’irons pas dans la rue réclamer la tête des ministres au moment où ils sont jugés, pas plus

que nous n’avons exigé celle des médecins à l’époque de leur procès. Cela n’a rien à voir avec nos convictions quant à leurs responsabilités respectives dans la contamination d’hémophiles et de transfusés. Mais nous ne prétendons jamais faire justice quand la justice s’en charge, quelles que puissent être nos inquiétudes sur le fonctionnement de la justice.

Au début des années 90, nous avons manifesté pour la tenue d’un procès qui étudie la question de la responsabilité des politiques. Faute de ce procès, les quatre médecins jugés et condamnés étaient des victimes expiatoires offertes à l’opinion publique pour qu’elle passe sa colère. La violence des images que nous avons données à voir et que l’on exhume aujourd’hui n’a de sens que dans un contexte où l’inculpation des ministres était inimaginable. On a peut-être oublié l’énergie formidable déployée par quelques associations pour faire admettre l’existence d’un scandale que nul ne voulait reconnaître à l’époque. On ne se souvient manifestement pas davantage de la bataille que nous avons menée pendant des années, en amont et au-delà de l’affaire du sang contaminé, pour faire comprendre la nature politique d’une épidémie trop volontiers considérée comme une fatalité.

Maintenant, ce procès va commencer. Nous l’avions demandé. Nous aimerions pouvoir dire simplement que c’est à la justice

Nous ne prétendrons jamais faire justice quand la justice s’en charge, quelles que puissent être nos inquiétudes sur le fonctionnement de la justice

de faire son travail. Nous nous en tiendrions là, n’était la série de textes publiés ces derniers temps dans la presse : un front commun d’historiens, de sociologues, de philosophes, d’économistes et de directeurs de revue, qui vise à disqualifier le procès avant même qu’il n’ait lieu. Jean-Claude Casanova, Olivier Mongin et Pierre Nora, Michel Crozier et Michel Bauer, Jean-Noël Jeanneney, Blandine Kriegel, Alain Minc, Michel Winock : tous récitent avec une application de bon élève des arguments

identiques, des paragraphes entiers recopiés sans effort dans le dossier concocté par les avocats de Laurent Fabius (le président de l’Assemblée nous l’a fait parvenir il y a quelques semaines).

De la lecture de ces articles, de la consultation de ce dossier, on retiendra d’abord une série d’omissions. A la longue, certains silences deviennent assourdissants.

Silence, d’abord, sur les motifs du procès tels que les a définis la commission d’instruction. A la Cour de justice, il reviendra de démêler un certain nombre de points. Il y a des faits incontestés : c’est le cabinet du premier ministre qui dessaisit, le 9 mai 1985, le secrétaire d’Etat à la santé du dossier du dépistage ; c’est ce même cabinet qui retarde l’homologation du test de dépistage américain pour favoriser le développement du test français concurrent ; c’est encore lui qui, le 20 mai, fait retirer d’un discours d’Edmond Hervé l’annonce du dépistage systématique des dons de sang, dont Laurent Fabius se chargera finalement un mois plus tard.

Entre ces faits, les liens sont incertains, les responsabilités obscures : Edmond Hervé s’en remet à Matignon ; François Gros, conseiller scientifique du premier ministre, déclare avoir agi avec l’aval de Laurent Fabius ; Laurent Fabius dit n’en avoir rien su. Ces incertitudes justifient à elles seules la tenue d’un procès où l’on devra

trancher, entre autres, entre l’hypothèse d’une responsabilité effective de Laurent Fabius et celle d’un dysfonctionnement au cabinet du premier ministre. De cet imbroglio, nos auteurs ne disent mot. Ils ne retiennent que le 19 juin, quand Laurent Fabius décide publiquement du dépistage des dons : « *Il a sauvé des vies.* »

Cet escamotage vide le procès de sa substance : il en fait un événement absurde et arbitraire. A ces petits faits vulgaires, on substitue une explication invérifiable : ce

chez les magistrats de ce niveau. Sur le fond, le propos était si... franchi des principes fondamentaux de notre droit (il suggèrait qu’on pouvait poursuivre et condamner une personne deux fois pour un même fait) qu’il a contraint le premier président de la Cour de cassation à rectifier publiquement, fait sans précédent dans l’histoire de cette Cour. Il ne s’agit d’ailleurs nullement de remettre en cause la liberté de parole des magistrats, mais seulement d’observer qu’entre s’exprimer publiquement sur une affaire et être le président impartial d’une juridiction qui la jugera ensuite, il fallait choisir, que le choix fut fait de parler.

Divers éléments auraient dû, au regard du droit comme de la déontologie, conduire M. Le Gunehec à renoncer

Une lecture attentive de l’arrêt du 22 juin 1994 met plus mal à l’aise encore. L’arrêt constate que les moyens invoqués par les parties civiles sont irrecevables et rejette les moyens (c’est-à-dire réfute tous les arguments) que les docteurs Garretta et Allain invoquaient pour obtenir la cassation de l’arrêt de la cour d’appel qui les condamnait. A ce stade de la lecture, on comprend que les pouvoirs en cas-

procès n’aurait d’autre motif que de désigner un coupable « *qui soit à la hauteur du drame* ». Prestige de la rhétorique, qui fait du désir de vérité formulé par les plaignants une compulsion de lynchage...

Silence, ensuite, sur deux des trois ministres inculpés. Dans ces textes, il n’est question qu’en passant de Georgina Dufoix et d’Edmond Hervé. Ces derniers semblent faire les frais d’une opération qui vise à ne disculper que le plus prestigieux des trois ministres : pour sauver Laurent Fa-

Plusieurs textes préviennent avec raison contre le risque de l’anachronisme. Déclaration d’intention irréprochable, si elle ne prenait appui sur des déclarations lénifiantes de quelques sommités

bius, on sacrifie ses confrères. Dans cet oubli, il y a comme un vice de forme. L’argument cent fois répété d’une « judiciarisation » de la vie politique qui paralyserait les élites dirigeantes aurait plus de poids s’il s’appliquait également aux trois ministres. On ne se souvient pas, cependant, d’avoir tellement entendu ceux qui s’offusquent aujourd’hui d’un tel procès quand fut instaurée, en 1993, la Cour de justice de la République, qui sanctionnait le principe d’une responsabilité pénale des dirigeants. On sait, par ailleurs, que Laurent Fabius a décidé de faire cavalier seul en choisissant une défense indépendante de celle des autres inculpés, au risque que chacun renvoie sur les autres la responsabilité dont il est accusé. De là le soupçon d’un argument de circonstance et de connivence, publié juste avant l’ouverture du procès, afin de discréditer d’avance la décision des juges au cas où elle ne serait pas favorable au président de l’Assemblée.

Silence, enfin, sur les hémophiles et les transfusés, sur les malades et sur les morts. L’affaire, telle que ces textes la présentent, est aussi abstraite que désincarnée. Parfois, les victimes sont comptabilisées dans des pourcentages, des moyennes et des statistiques. Tout au plus leur reconnaît-on une « *colère légitime* »,

une « *exigence légitime de vérité* », un « *souci légitime de faire reconnaître leur souffrance* ». Pour être reprise à l’identique d’article en article, la concession n’en paraît que plus sèche et plus hautesaine. Dans l’opération, des corps ont disparu. En face du pluriel indifférencié des « *victimes* », un homme seul. Celui-là a du corps. Il souffre. Les références extravagantes à Dreyfus, Caillaux et Blum servent d’abord à cela : Laurent Fabius est une incarnation.

A ces silences, il faut ajouter une dose de malhonnêteté intellec-

tionnelle. Plusieurs textes préviennent avec raison contre le risque de l’anachronisme. Il faut éviter, disent-ils, de juger les faits de 1985 avec le savoir dont on dispose aujourd’hui. La déclaration d’intention serait irréprochable si elle ne prenait naïvement appui sur une sélection des déclarations lénifiantes de quelques sommités. On voudrait rappeler aux auteurs d’aujourd’hui que, pour restituer sans anachronisme et sans partialité la teneur du débat de l’époque, il faudrait au moins rendre justice à quelques sommités plus inquiètes que les premiers signes de l’épidémie avaient davantage affolées. Surtout, le fait que des informations contradictoires aient circulé dans la communauté scientifique et dans les journaux ne permet en rien de blanchir les responsables politiques. Ce serait oublier qu’en matière de santé publique le souci nécessaire de la vérité passe après le principe de précaution. En 1985, si les morts du sida étaient peu nombreux, ils n’en étaient pas moins réels. Dès lors, on aurait aimé qu’une politique un peu responsable ait privilégié les hypothèses les plus alarmantes et se soit déterminée en fonction du pire : sous-estimer un danger est autrement dangereux que le surestimer. A l’époque, on imaginait que la majorité des séropositifs ne développeraient pas la maladie.

***Philippe Mangeot** est président d’Act Up-Paris.*

AU COURRIER DU « MONDE » PRO-EUROPÉEN

Régulièrement, on peut lire dans vos pages des points de vue de Max Gallo où il fait appel à l’orgueil national contre une véridique et moderne cinquième colonne, le Prussien de l’intérieur : le pro-européen. Pro-européen qui impose une nouvelle *pax* (germanique !) bressante à la conscience existentielle du Français.

Quelle belle image d’Epinal, bien nationaliste et revancharde, que la vision du Prussien botté et casqué à Versailles par un monsieur qui fait, dans ses ouvrages, l’apologie exaltée des bottes et uniformes quand ils sont français (napoléoniens de préférence), mais qui oublie parallèlement que, si le Prussien trouva prétexte à aller jusqu’à Versailles, c’est que les « bottés » et « casqués » de Napoléon III se seraient bien payé une balade à Berlin. Mais là est l’art du nationaliste va-t-en-guerre : dans un cas, c’est l’apport de la civilisation, dans l’autre, le retour à la barbarie. Que l’humanité cesse enfin d’entendre ces rancœurs identitaires et vendettas idiotes qui poussent à la haine et à ses conséquences parce qu’elles font croire que les êtres humains ne peuvent se côtoyer et vivre en paix !

Ces éléments auraient dû, au regard du droit comme de la déontologie, conduire l’intéressé à renoncer de lui-même, afin que la juridiction conserve son crédit. Comme il n’est évidemment pas possible d’entendre comme témoins déposant sous serment plusieurs acteurs importants mis en examen dans l’information suscitée par l’arrêt du 22 juin 1994, le président a décidé qu’ils seraient entendus sans prêter serment, ce qui signifie qu’ils n’auront pas l’obligation de dire la vérité et que leurs dépositions n’auront pas la valeur de témoignages mais de simples renseignements. Mais ce pouvoir exceptionnel n’est accordé par le code de procédure pénale (art. 310) qu’au président de la cour d’assises et pas au président d’un tribunal correctionnel, dont le président de la Cour de justice emprunte les pouvoirs.

***Dany Cohen** est professeur de droit privé à l’université Paris-XIII.*

Pouvait-on prendre cependant le risque de condamner des milliers de personnes à vivre une vie estropiée, de les exposer à la haine et à l’exclusion ? Laurent Fabius le sait bien, qui dit s’être fait traiter de pédé quand il a imposé le dépistage automatique des dons.

De silences en omissions, de légers déplacements en franches distorsions, on tente de soustraire l’affaire à l’histoire, aux victimes et à la décision des juges. Mais la position « en surplomb » qu’adoptent les commentateurs s’autorise parfois d’une ambition plus haute : en critiquant la tenue même de ce procès, on veut pointer le risque d’une confusion entre responsabilité pénale et responsabilité politique qui mettrait en danger le fonctionnement de la démocratie. C’est ce que disent de concert les directeurs des trois plus importantes revues françaises.

On leur prêterait peut-être une oreille plus attentive si, après avoir émis des doutes sur la compatibilité du droit pénal avec les faits qui sont reprochés aux ministres, ils proposaient une solution juridique alternative crédible. Au contraire, ils décrètent a priori, et sans autre forme de procès, l’innocence de Laurent Fabius. Ce faisant, ils évacuent d’un revers de main la question de la responsabilité en matière de santé publique que ce procès devrait avoir pour mission d’éclairer. Tant que cette question n’aura pas été sérieusement posée, on pourra en toute légèreté continuer de sacrifier les exigences de santé publique à des considérations économiques ou idéologiques. C’est ce qu’on a fait en 1985. C’est ce qu’on a fait en 1986, quand un projet de décret instaurant la vente libre des seringues a été oublié dans un tiroir parce qu’il semblait inopportun dans une période électorale. C’est ce qu’on a fait jusqu’en 1987, tant que la promotion publique du préservatif est restée interdite par la loi. Et c’est ce qu’on fait encore aujourd’hui, quand on accumule les retards en matière de prévention et d’information sur le virus de l’hépatite C ou quand on refuse de modifier les lois relatives à la toxicomanie, dont tout le monde s’accorde pour reconnaître les conséquences sanitaires désastreuses.

Philippe Mangeot est président d’Act Up-Paris.

AU COURRIER DU « MONDE »

PRO-EUROPÉEN

Régulièrement, on peut lire dans vos pages des points de vue de Max Gallo où il fait appel à l’orgueil national contre une véridique et moderne cinquième colonne, le Prussien de l’intérieur : le pro-européen. Pro-européen qui impose une nouvelle *pax* (germanique !) bressante à la conscience existentielle du Français.

Quelle belle image d’Epinal, bien nationaliste et revancharde, que la vision du Prussien botté et casqué à Versailles par un monsieur qui fait, dans ses ouvrages, l’apologie exaltée des bottes et uniformes quand ils sont français (napoléoniens de préférence), mais qui oublie parallèlement que, si le Prussien trouva prétexte à aller jusqu’à Versailles, c’est que les « bottés » et « casqués » de Napoléon III se seraient bien payé une balade à Berlin. Mais là est l’art du nationaliste va-t-en-guerre : dans un cas, c’est l’apport de la civilisation, dans l’autre, le retour à la barbarie. Que l’humanité cesse enfin d’entendre ces rancœurs identitaires et vendettas idiotes qui poussent à la haine et à ses conséquences parce qu’elles font croire que les êtres humains ne peuvent se côtoyer et vivre en paix !

Permettez-moi, Monsieur Gallo, de vous laisser à vos livres d’histoire de France, si peu objectifs et travaillés à la sauce identitaire exacerbée, et de souhaiter que vous disparaissiez noyé dans l’Euroland, pour mon bonheur et celui de ceux qui veulent vivre en paix en Europe. De disparaître de la façon la plus pacifique qui soit, pas celle que vous représentez avec vos Hussards et autres marchands de mort et de gloriole : de disparaître dans l’oubli.

***Gilles Collin Dampierre** (Jura)*

Internet, bulle spéculative ou poule aux œufs d'or ?

Suite de la première page

Les sociétés de télécommunication voient le volume de transferts de données et de communications téléphoniques exploser grâce à Internet. France Télécom se réjouit ainsi du succès d'Internet : il lui a permis de multiplier par presque trois le trafic de données en un an. Les sociétés de communication voient l'émergence d'un nouveau média qui a l'avantage de s'adresser directement aux cent millions d'internautes.

L'ENJEU PUBLICITAIRE

La bataille que se livrent ces grands groupes pour contrôler Internet fait monter les prix. Le géant des télécoms AT&T a mis la main sur Excite par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, @Home. Pour sa part, Disney a acquis de son côté 43 % d'Infoseek. Tous les grands réseaux de télévision comme ABC, NBC et CBS devraient faire rapidement leur marché. Intel, le leader mondial des microprocesseurs, trouve lui aussi dans le phénomène Internet un gisement de croissance : les entreprises et les particuliers doivent renouveler régulièrement leurs équipements informatiques pour obtenir plus de puissance. Une filiale de capital-risque d'Intel finance d'ailleurs les sociétés Internet.

Pour une justice équitable

Suite de la première page

Aurions-nous été un peuple plus authentiquement démocratique, nous aurions fait une place de plus en plus grande à la réparation, plutôt que de toujours privilégier la punition : car au début de cette tragédie française qui devait faire près de 4 000 victimes, il y eut la colère de ceux qui les représentent. Colère motivée par le refus de l'Etat d'entrer, comme ce fut le cas partout ailleurs, dans un processus de réparation. Refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le refus de réparer, qui fut pris pour de l'indifférence, les associations furent conduites à réclamer, et obtinrent, la pénalisation de l'action publique.

Celle-ci n'est pas, dans son principe, condamnable. Au contraire : elle comble un vide juridique qui permettait de poursuivre et de condamner un directeur d'administration centrale, et interdisait pour les mêmes faits de poursuivre le ministre. Au nom d'un vieux principe de droit romain – *princeps a legibus solutus est* –, traduit en français d'Ancien Régime par « le roi ne peut mal faire », et perpétué depuis. L'objet de la Cour de justice de la République est de mettre fin à ce privilège.

Au demeurant, il devrait en aller simplement : les délits, *a fortiori* les crimes, doivent être jugés de la même façon, quels qu'en soient les auteurs. Quant aux actes de gouvernement, ils ne peuvent plus relever seulement de la sanction politique, autrement dit électorale. D'abord, parce que le jugement des citoyens peut avoir besoin, pour se former, d'investigations rigoureuses, approfondies et publiques. Ensuite, parce que les actes de gouvernement peuvent conduire à commettre des infractions pénales : le procès Papon est venu en faire, tardivement mais salutairement, la démonstration. Même s'il est vrai qu'en matière de gouvernement l'infraction pénale mérite une définition particulièrement rigoureuse et précise.

Un défaut de réparation, et la colère – légitime – des représentants des victimes, un processus de normalisation de la vie publique à travers le recours à une juridiction : il eût été normal, dans ces conditions, de se préparer à un épisode judiciaire qui permette d'apaiser les passions, de démonter, dans toute leur complexité, les chaînes de commandements qui vont de l'expert au décideur, et d'en tirer la leçon pour l'avenir.

Aux citoyens, et parmi eux aux victimes et à leurs familles, ce procès doit non pas une vengeance, mais une mise à plat rigoureuse, menée contradictoirement et jusqu'au bout, des décisions prises, des conditions dans lesquelles elles

Internet évolue ainsi par vagues successives, attirant, à chaque fois, de nouveaux prédateurs. Il y a trois ans, l'enjeu était technologique. Microsoft était monté en ligne pour contrer l'émergence de Netscape. Aujourd'hui, c'est la publicité sur Internet qui porte la vague. Entre 70 % et 90 % des maigres revenus des sites « portails » en proviennent actuellement. Ce marché a représenté 1,5 milliard de dollars en 1998 (1,33 milliard d'euros) et devrait s'accroître à 15 milliards de dollars d'ici à 2002. AOL vient ainsi de signer un contrat de publicité d'un montant de 500 millions de dollars sur cinq ans avec First USA, le premier émetteur de cartes bancaires.

Mais les perspectives se déplacent déjà sur le terrain du commerce électronique. Selon le cabinet Forrester Research, le commerce électronique a représenté 7,8 milliards de dollars (6,9 milliards d'euros) aux Etats-Unis. Il devrait atteindre 108 milliards d'ici à 2003. Un marché multiplié par quatorze en cinq ans ! De telles occasions sont rares. L'émergence du commerce électronique devrait attirer tous les géants de la distribution spécialisés ou généralistes comme Wal-Mart.

Le commerce sur Internet insuffle une nouvelle croissance à des marchés matures. Si

Amazon.com, la librairie électronique, prend des parts de marché à la librairie traditionnelle Barnes & Nobles, elle touche aussi des personnes qui n'étaient jamais entrées dans une boutique de livres. Le vendeur de micro-ordinateurs Dell Computer l'a également compris. Sur un marché dont la croissance se ralentit, il a réussi à distancer ses concurrents en 1998, grâce aux commandes sur Internet. Une quatrième vague pourrait concerner les *premium services* ou services à valeur ajoutée, comme les services financiers. Pour avoir adopté Internet, le broker électronique Charles Schwab a ébranlé la puissance de la banque d'investissement Merrill Lynch. Celle-ci a décidé de se convertir à Internet.

LA MARGE ET LE VOLUME

Pour Jacques Vallée, spécialiste du capital-risque dans la Silicon Valley, l'Internet de demain n'aura rien à voir avec le Web d'aujourd'hui. Le programme Next Generation of Internet (NGI), largement financé par le gouvernement américain, vise à construire un réseau capable d'augmenter la puissance de transmission. Mais il faut trouver les sociétés qui fourniront les nouvelles applications pour ce réseau.

La liste des nouveaux prédateurs s'allongeant et le nombre de cibles

d'occasion. Car le président Le Guennech eut une place éminente dans la qualification des faits reprochés aux ministres. Il était donc déjà intervenu au fil de cette affaire, contredisant lui-même le principe de « l'autorité de la chose jugée » : deuxième surprise, au-delà du malaise.

Chemin faisant, nous approchons d'une justice politique qui ne dit pas son nom. Le défaut majeur – et inquiétant – de la Cour de justice de la République telle qu'elle a été instituée est de mêler deux pouvoirs qui devraient rester séparés. Si les parlementaires – membres volontaires de la Cour ! – se laissent entraîner, par leurs préjugés ou leurs intérêts politiques partisans – il y a à la Cour une majorité de droite –, à se conduire en justiciers, la démocratie vivra, en France, de nouveau, un de ces épisodes lugubres qu'il serait alors juste de comparer à d'autres entreprises d'exécutions politiques camouflées en actes judiciaires.

La forme, les formes qui ont accompagné la naissance de ce procès sont donc source de malaise. Il en est d'autres, qui touchent au fond du dossier.

Et d'abord ceci : il ne s'agit pas simplement de la pénalisation des décisions politiques, il s'agit de la pénalisation de ces décisions dans le domaine de la santé publique. Dans les pays où existe la conviction de l'efficacité du système de santé, la justice ne s'en fait pas le censeur : tout porte à croire que la France n'entre pas, ou pas encore, dans cette catégorie. Quoi qu'il en soit, il serait bon d'admettre au préalable qu'en matière médicale, le risque zéro n'existe pas ; et que l'aléa fait partie intégrante de tout acte thérapeutique. Le nier serait compromettre la relation médecin-malade.

En outre, deux éléments semblent quelque peu minimisés. Au cœur de l'affaire dite du sang contaminé, il y a ce que Blandine Kriegel appelle la « *sinistre exception française* » : le fait que la France compte, en proportion, trois à quatre fois plus de personnes contaminées par transfusion, alors que la justice, attachée aux actes de trois ministres, a essentiellement enquêté sur la mise en œuvre des techniques de chauffage (destinées à inactiver les produits transfusés) et sur d'éventuels retards dans la mise en œuvre des tests de dépistage. Mais à l'origine du nombre des transfusés contaminés il y a le fait que la France se situait, ou se croyait, à l'avant-garde de la transfusion sanguine ; et que notre système reposait largement sur une idée rédemptrice du don du sang – d'où sa pratique en milieu carcéral, c'est-à-dire, compte tenu de l'état de nos prisons, de hauts risques – et sur le laxisme dans la sélection des donneurs : la circulaire le réclamant n'a pas été appliquée, sous la pression de ceux qui y voyaient un signe de discrimination. S'y est ajouté le refus, tant des médecins spécialistes de l'hémodilite, que des associations de malades elles-mêmes, de revenir à

de qualité étant assez rare, les enchères devraient donc encore monter. Sur quelles bases ces sites « portails » seront-ils rachetés ? Auparavant, la valorisation d'une société Internet dépendait de la belle histoire que voulaient bien raconter ses fondateurs. Aujourd'hui, les analystes exigent de connaître l'audience de ces sites (le nombre de pages visitées chaque jour) afin de pouvoir mesurer le potentiel publicitaire. Bientôt, ils demanderont que les sites dégagent des bénéfices.

Pour un site Web, les marges réalistées sur les revenus publicitaires sont de 60 % à 70 %. En revanche, le commerce électronique ne générera que des marges de 20 %, mais le volume d'activité sera plus important. Stephan Paternot prédit que, dès que les sites feront des bénéfices, le marché reviendra à des multiples de valorisation plus raisonnables : de l'ordre de quarante à soixante fois le bénéfice par action, contre des multiples de six cents à mille aujourd'hui. Le problème d'un site Web sera de faire croître la masse des bénéficiés de sorte qu'elle compense la chute des multiples. Les cours de Bourse des sociétés qui y parviendront ne devraient pas chuter. Les autres seront, effectivement, emportées.

Enguérand Renault

des traitements plus lourds – préparés à partir du don de quelques donateurs – et de renoncer à des traitements devenus usuels et confortables.

Enfin, comment négliger une donnée essentielle, dans les domaines où l'expertise, la science du savant, sont décisives par rapport à la responsabilité du politique, à savoir les connaissances scientifiques de l'époque ? Or, à l'époque, personne, du moins parmi les « experts » faisant autorité, n'établissait de lien entre séropositivité, induite par le sang contaminé, et maladie. Celui-ci ne s'imposera que dans le courant de 1986. Curieusement, personne ne semble vouloir se souvenir aujourd'hui que le pape de l'hématologie, le professeur Jean Bernard, assurait que « *le risque du sida est moins grave que celui de l'hépatite* ». Donc l'évaluation du risque, telle que pouvait la percevoir un ministre, avait de grandes chances d'être fausse.

A travers la relation entre le savant-sachant, irresponsable, et le politique-ignorant, mais responsable, voici que réapparaît la question de la place de la justice dans la démocratie française. De tous temps, la justice, en France, a été soumise au pouvoir politique. Les dix années qui viennent de s'écouler l'ont vu, progressivement, prendre son indépendance : c'est heureux. Mais comme souvent, cette évolution se déroule en France par à-coups, dans une violence symbolique entre l'exécutif et le judiciaire. Nous sommes dans un de ces moments-symboles, avec un risque évident de dérapage : parce que ce procès laisse entrevoir la prétention à juger de tout, y compris dans un domaine où la circonspection devrait s'imposer au juge, celui de la santé publique, dans une acception, qui peut rapidement devenir absurde, du champ de la responsabilité politique.

Le vieux principe romain du privilège du prince, assurément désuet, ne doit pas céder la place à un précepte qui voudrait que le prince soit dissous dans la loi. Toute démocratie repose sur l'équilibre et la séparation des pouvoirs : ce procès marquera, de ce point de vue, le franchissement ou non, par la justice, de la limite au-delà de laquelle il faudrait lui opposer un contre-pouvoir. C'est dire la responsabilité des juges de la Cour de justice de la République. Si, dans cette affaire, nous sommes passés du drame au scandale, c'est parce que nous sommes passés de la démocratie représentative à la démocratie d'opinion. Et les équilibres de celle-ci restent à définir.

C'est dire aussi notre responsabilité à tous, politiques, journalistes, militants d'associations, bref, citoyens : devenu nécessaire, dans un irrésistible enchaînement de circonstances dramatiques, ce procès doit maintenant avoir lieu dans la sérénité, sans passion ni mise en scène. C'est la condition pour qu'il soit juste et équitable. Et que le verdict finalement rendu soit incontestable et incontesté.

J.-M. C.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les « amis » du roi Hussein

DANS le groupe, aujourd'hui vieillissant, des dirigeants arabes, le roi Hussein de Jordanie fut, la plupart du temps, un modèle de pondération. Il s'est battu contre les Palestiniens puis a su faire la paix avec Yasser Arafat ; il s'est battu contre les Israéliens puis a été le deuxième chef d'Etat arabe, après l'Égyptien Sadate, à reconnaître son voisin de l'Ouest ; grâce aux relations informelles et clandestines liées de longue date avec ce dernier, il a su tenir en respect la Syrie, au nord, qui ne lui voulait pas de bien ; avec l'Irak, au sud, qui ne lui a pas toujours voulu du bien non plus, il a su tisser d'importants liens économiques. Enfin, seul de ses pairs arabes ou à peu près, il a amorcé un début de démocratisation, qui a permis à un fort courant islamiste d'être représenté au Parlement d'Amman.

La performance n'est pas mince. Et tous les grands de ce monde, réunis lundi 8 février à Amman pour lui rendre le dernier hommage, le diront à satiété. Mais leur présence massive manifeste aussi leur inquiétude. De Boris Eltsine à Bill Clinton en passant par l'Israélien Benyamin Nétanyahou, chacun sait que la Jordanie est le maillon faible de la région. Personne n'ose le dire publiquement, mais nul ne ignore : à plus de 60 % palestinienne, la population du royaume était animée de sentiments pour le moins ambigus à l'égard du roi ; elle ne voyait pas les bénéfices économiques de la normalisation avec Israël ; elle n'a pas compris les mouvements désordonnés de la diplomatie du

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
<div> <div><div>Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani</div></div> <div><div>Directoire : Jean-Marie Colombani, Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint</div></div> </div> <div> <div><div>Directeur de la rédaction : Edwy Plenel</div></div> <div><div>Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometu</div></div> <div><div>Directeur artistique : Dominique Roynet</div></div> <div><div>Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment</div></div> <div><div>Rédacteurs en chef : Alain Frachon, Erik Izraelewicz (<i>Editoriaux et analyses</i>) ; Laurent Greilsamer (<i>Suppléments et cahiers spéciaux</i>) ; Michel Kajman (<i>Débats</i>) ; Eric Le Boucher (<i>Internationa</i>) ; Patrick Jarreau (<i>France</i>) ; Franck Nouchi (<i>Société</i>) ; Chaire Blandin (<i>Entreprises</i>) ; Jacques Buob (<i>Aujourd'hui</i>) ; Josyane Savigneau (<i>Culture</i>) ; Christian Massol (<i>Secrétariat de rédaction</i>)</div></div> <div><div>Rédacteur en chef technique : Eric Azan</div></div> </div>
<div> <div><div>Médiateur : Robert Solé</div></div> <div><div>Directeur exécutif : Eric Pliailoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg</div></div> <div><div>Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre</div></div> <div><div>Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président</div></div> <div><div>Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)</div></div> </div>
<div> <div><div>Le Monde est édité par la SA Le Monde</div></div> <div><div>Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.</div></div> <div><div>Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde.</div></div> <div><div>Fonds commun de placement des personnels du Monde.</div></div> <div><div>Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde.</div></div> <div><div>Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,</div></div> <div><div>Le Monde Presse, léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.</div></div> </div>

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La condamnation du cardinal Mindszenty

IL Y A près de huit cents ans, en Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, était assassiné pour avoir obstinément défendu les droits de l'Eglise contre l'absolutisme royal d'Henri II Plantagenêt. Le cardinal Mindszenty est aujourd'hui rayé de la vie publique hongroise pour avoir défendu les mêmes droits contre le totalitarisme des dirigeants communistes hongrois.

« *Le cardinal Mindszenty a conspiré contre la démocratie, clame-t-on à Budapest. A ce titre, il devait être condamné comme n'importe quel autre conspirateur.* » Quelle est donc cette démocratie que les activités du prélat hongrois ont si gravement menacée ? La démocratie hongroise actuelle est le régime d'un pays gouverné despotiquement, sous le couvert d'une coalition asservie, par une minorité de communistes : 15 %

des électeurs en 1945, 21 % seulement aux élections de 1947 malgré les pressions de toutes sortes.

Un seul obstacle jusqu'ici à la mise au pas intégrale de la Hongrie : l'Eglise catholique. Or, depuis 1945, cette Eglise était dirigée par une personnalité hostile aux communistes et sans la moindre confiance dans leur parole. Irréductible, intransigeant, le cardinal Mindszenty exigeait pour se rallier le maintien de tous les droits de l'Eglise et des garanties précises dont les communistes demandaient justement l'abandon. Pour réduire le rôle et l'influence de l'Eglise hongroise, il convenait donc en premier lieu d'abattre son chef. C'est aujourd'hui chose acquise grâce au procès qui vient d'avoir lieu.

Jean Schwebel
(9 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

DISPARITIONS

Wassily Leontief

Prix Nobel d'économie et maître en méthodologie

L'**ÉCONOMISTE** Wassily Leontief est mort à New York vendredi 5 février à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Considéré comme un maître en méthodologie, reconnu pour sa fécondité dans une approche de l'économie sachant combiner études de faits, modélisation et théorisation contrôlée, Wassily Leontief, qui a professé au total pendant quarante-quatre ans à Harvard, avait tenu à poursuivre ses recherches à l'université de New York jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il est décédé dans le centre médical de cette institution.

C'est en 1973 que Wassily Leontief, d'origine russe mais installé aux Etats-Unis depuis le début des années 30, avait reçu le prix Nobel de sciences économiques pour l'ensemble de ses travaux sur l'analyse interindustrielle. Mais c'est en 1971, dans un discours prononcé devant l'American Economic Association, dont il avait pris la présidence un an plus tôt, que ce théoricien de l'économie avait présenté la forme la plus achevée de son étude sur les *input-output* (entrées-sorties), qui devait lui valoir cette récompense suprême.

Le grand œuvre de Leontief réside dans ce fameux tableau reliant les flux d'entrée (*input*), à savoir les facteurs de production, aux flux de sortie (*output*) correspondant à ce qui est produit. Son idée de base consistait à mettre au point une représentation globale de l'économie permettant d'étudier les interdépendances entre les différents secteurs de cette même économie. Un concept dont il élargira progressivement l'application à des domaines aussi divers que le

commerce extérieur, l'analyse des effets du désarmement, les problèmes d'environnement, voire le changement technologique, soulignent Michel Beaud et Gilles Dostaler (*La Pensée économique depuis Keynes*, Seuil-Economie, 1996).

Né en 1906 à Saint-Pétersbourg, jeune diplômé (à dix-neuf ans) de l'université de cette ville devenue Leningrad, Wassily Leontief quitte rapidement la Russie pour étudier en Allemagne. Il effectue en 1931 une mission d'un peu plus d'un an en Chine, avant de s'installer aux Etats-Unis, d'abord au National Bureau of Economic Research de Washington, puis à l'université de Harvard où il est nommé professeur en 1946. C'est à partir de cette date et jusqu'en 1972 qu'il dirigera le Harvard Economic Research Project avant de rejoindre en 1976, trois ans après avoir reçu son prix Nobel, l'université de New York, dont il dirigera l'Institut d'analyse économique jusqu'à la fin de sa longue carrière.

L'ANALYSE INTER-INDUSTRIELLE

Ses premiers articles publiés dans des revues économiques allemandes et américaines, aussi bien sur l'économie de la Russie que sur l'analyse statistique de l'offre ou de la demande, avaient permis à Wassily Leontief de se distinguer très tôt dans l'art de combiner réflexion théorique, travail statistique et maîtrise de l'outil mathématique. C'est ce savant dosage qui devait lui permettre de déboucher sur le concept d'analyse interindustrielle qui lui valut le prix Nobel. En s'appuyant sur un travail théorique et

statistique très lourd pour l'époque, compte tenu de la faible puissance des ordinateurs, il étudia concrètement les relations entre les différentes branches de l'industrie. A travers l'analyse des coefficients techniques s'appliquant à ces différents domaines, il construisit une matrice des relations établies entre quarante-quatre secteurs industriels, en évaluant les flux d'entrées et de sortie de chacun d'eux par rapport aux autres secteurs et en calculant les différents coefficients existant entre eux.

C'est à partir de cette matrice de base interindustrielle, améliorée au fur et à mesure que se renforçaient les capacités de calcul des ordinateurs, que Wassily Leontief a pu augmenter le nombre des secteurs étudiés, élargir son étude aux achats et ventes effectués à destination des ménages, des administrations, étudier dans le temps les variations des coefficients techniques, calculer de nouveaux multiplicateurs de production. C'est en s'appuyant sur ce concept qu'il développa, en 1953, le fameux *« paradoxe de Leontief »* selon lequel les exportations des Etats-Unis seraient plus *« intensives en travail »* et moins *« intensives en capital »* que leurs exportations. Une théorie qui prenait le contre-pied des thèses développées jusque-là.

Serge Marti

■ **LE ROI HUSSEIN** de Jordanie est mort d'un cancer, dimanche 7 février, à Amman. Il était âgé de soixante-trois ans (*lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15*).

— Alain et Sonia, Serge et Jeanine Scibor, et leurs enfants, M^{me} Colette Chevallier, Claude Chevallier, Chantal Peaudecerf et Bruno, Ses amis, ont la douleur d'annoncer le décès de

Brigitte CHEVALLIER, à l'âge de quarante-cinq ans.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, mercredi 10 février, au cimetière intercommunal de Bondy (Seine-Saint-Denis).

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Brigitte Chevallier travaillait au *Monde* depuis 1982, au sein du service de la correction. Au journal comme ailleurs, chacun a pu apprécier sa gentillesse et sa disponibilité constante envers les autres. Ses collègues, consternés, expriment à sa famille leur infinie tristesse et toute leur sympathie. La direction du journal s'associe à ces condoléances navrées.]

— M^{me} Sabine Chouchan, son épouse, Catherine Chouchan, M. et M^{me} Jean-Eric Chouchan, M. et M^{me} Laurent Chouchan, ses enfants, Benjamin, Jules, Margaux, Ferdinand, Léonard, ses petits-enfants, M. et M^{me} Jean-Claude Chouchan, M. et M^{me} Gérard Chouchan, M. et M^{me} Claude Barki, leurs enfants, Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Patrick CHOUCHAN, survenu le 6 février 1999 à l'aube de son soixante-quatorzième anniversaire.

Les obsèques auront lieu mardi 9 février.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière parisien de Bagneux à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, avenue Paul-Doumer, 75116 Paris.

— Solange et Charles Najman, Esther Welger-Barboza et leurs amis vous invitent à rendre hommage à

Maurice NAJMAN, décédé le jeudi 4 février à l'hôpital Broussais.

Nous nous réunirons au cimetière de Bagneux, le mardi 9 février à 15 h 45.

Rendez-vous porte principale.

Nous resterons ensemble de 20 h 30 à l'aube, à l'Élysée-Montmartre.

« En ma douleur si on cherche bien et finement, on trouvera que le plaisir s'y prélassé ; donc elle durera, puisqu'elle a de quoi se supporter. Car sans plaisir, la douleur, je crois, se retire de nous. » (*Le Monde* du 6 février.)

— Marie-Maxence et Laurent Girerd, Alexandre Kovatcheff, M. et M^{me} Michel Galloni d'Istria et leurs enfants, M. et M^{me} Marc Galloni d'Istria et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès,

survenu le 26 janvier 1999, à l'âge de soixante et un ans, de

Françoise GIRERD, née GALLONI d'ISTRIA.

Tous ceux qui l'ont connue et aimée sont priés d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée le jeudi 11 février, à 14 h 30, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Nadine, Marcel et Stéphanie remercient l'amour que vous avez su partager autour de

Frédéric,

parti vers le soleil.

M. et M^{me} Benguiguï Marcel, 7, allée du Bois, 78360 Montesson.

Anniversaires de décès

— Le 8 février 1998,

Bernard BERRIER

nous quittait.

Tous ses amis qui l'ont tant aimé se souviennent. Car ne meurent que ceux que l'on oublie.

« J'ai serré très fort les yeux pour le retenir pour le garder en moi, puis je les ai ouverts tout grands pour me présenter de nouveau devant le monde. »

— Il y a vingt ans, le 7 février 1979, le professeur

François POTTON, médecin des Hôpitaux,

quittait sa famille. Elle demande à tous ses amis de penser à lui.

Souvenir

— Il y a six mois, le 9 août 1998, disparaissait à Ajaccio

Charles ROUSSEL.

Sa femme, Viviane, demande à tous ceux qui l'ont connu, donc apprécié et aimé, de penser à lui en ce jour.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

NOMINATIONS

COUR DES COMPTES

Jean-Pierre Teyssier, ancien président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), a été nommé conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes, lors du conseil des ministres de mercredi 3 février.

[Né le 26 juillet 1940 à Niort (Deux-Sèvres), Jean-Pierre Teyssier est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1965-1967). Il a été notamment secrétaire général de TF 1 (1981-1983), directeur de la production et de la distribution de la Compagnie luxembourgeoise de télévision (1983-1986), chargé de mission auprès d'Edouard Balladur, ministre de l'économie (1986-1988), PDG de la Société du Loto national (1987-1989), délégué général à la communication auprès de Jacques Chirac, maire de Paris (1989-1991), conseiller auprès du PDG d'Eurocom, devenu Euro-RSCG (1991-1994). Depuis juillet 1994 et jusqu'au 20 janvier, Jean-Pierre Teyssier était président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).]

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

François Lemasson a été nommé gouverneur du Crédit foncier de France, lors du conseil des ministres de mercredi 3 février. Il succède à Jérôme Meyssonnier, dont le mandat de trois ans n'a pas été renouvelé (*Le Monde* du 3 février).

[Né le 11 décembre 1943 à Hanoï (Vietnam), François Lemasson est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole supérieure d'électricité, ancien élève de l'ENA (1975-1977). Il a été notamment conseiller technique au cabinet de Pierre Mauroy, premier ministre (1981-1982), attaché financier au Caire (1982-1984), avant d'occuper diverses fonctions à la direction du Trésor (1984-1989). Il a été ensuite directeur général adjoint de la Caisse centrale de coopération économique, devenue en 1992 la Caisse française de développement (1989-1993), PDG du Comptoir des entrepreneurs (1993-1995). Directeur général du Consortium de réalisation (CDR) de septembre 1995 à fé-

Communications diverses

ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE Organisation internationale intergouvernementale fondée en 1926

Colloque annuel « LA ZONE DE COOPÉRATION DE LA MER NOIRE » avec la participation des 11 Etats signataires

vendredi 12 février 1999 – 9 h-18 h

Renseignements/inscription : Académie diplomatique internationale, 4 bis, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél. : 01-42-27-66-18. Fax : 01-46-22-09-18. E-mail : adipint@club-internet.fr.

Le FW SYMPOSIUM, Carrefour mondial des technologies de l'information **Du 1^{er} au 5 mars 1999** au Futuroscope à Poitiers

La Société mondiale de l'information : acteurs et victimes
Renseignements et inscriptions Tél. : 01-47-04-45-25 http://www.fwsymposium.org

Collège des études juives de l'Alliance israélite universelle :

Les beaux lendemains de l'antisémitisme...

Forum sous la présidence du P^r Ady Steg, avec N. Hansson, R. Redeker, D. Sibony, P.-A. Taguieff, J. Tarnero, S. Trigano

dimanche 14 février de 14 heures à 18 heures établissement Georges-Leven 30, bd Carnot, 75012 Paris M^o Pte-de-Vincennes – P.C. Sahel (PAF) Renseignements : 01-53-32-88-55 Site Internet : http://www.aui.org

Conférences

— Institut des hautes études de l'Amérique latine
Mercredi 10 février à 10 heures :
« Globalisation, décentralisation et pouvoirs locaux au Mexique et dans la région andine » par MM. les professeurs Jaime Aboites, Fernando Rosero et Guillermo de la Pena.
Mercredi 24 février à 10 heures :
« L'évolution récente des débats sur l'économie du développement », conférence inaugurale de M^{me} le professeur Elsa Assidon.
28, rue Saint-Guillaume, Paris 7^e, Amphithéâtre premier étage.

Confort de la mesure DU BEAU VETEMENT A LA SIMPLE RETOUCHE
LEGRAND Tailleur sur mesure Hommes et Dames
Très grand choix de tissus et de prix Depuis 1894
27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

vrier 1998, François Lemasson était, depuis février 1998, président du directoire de cette structure qui a repris les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais.]

DIPLOMATIE

Hubert Forquenot de La Fortelle a été nommé ambassadeur auprès de la Conférence du désarmement à Genève, en remplacement de Joëlle Bourgois, nommée ambassadrice auprès de l'OCDE, par décret publié au *Journal officiel* du 3 février.

[Né le 28 février 1942 à Paris, Hubert Forquenot de La Fortelle est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1965-1967). Il a été notamment en poste à Tokyo (1968-1971), à La Haye (1975-1978), à Bonn (1982-1986) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay, mais aussi membre des cabinets de Michel Jobert et de Jean Sauvagnargues, ministres des affaires étrangères (1973-1975), de Raymond Barre, premier ministre (1978-1981), et d'André Giraud, ministre de la défense (1986-1987), avant d'être ambassadeur en Corée du Sud (1987-1991). Hubert Forquenot de La Fortelle a été ensuite directeur des relations internationales au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et parallèlement gouverneur pour la France auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'avril 1991 à mai 1994, puis ambassadeur en Arabie saoudite de mai 1994 à août 1998.]

Serge Smessow, ambassadeur au Kazakhstan, a été nommé ambassadeur au Kirghizstan en résidence à Almaty, en remplacement d'Alain Richard, par décret publié au *Journal officiel* du 5 février.

[Né le 25 mars 1947 à Marseille (Bouches-du-Rhône), Serge Smessow est titulaire d'une licence d'anglais et d'une maîtrise de russe. Il a été notamment en poste à Bucarest (1974-1976), à Vienne auprès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (1986-1989), à Moscou (1990-1991), à Stockholm (1992-1994) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. Ambassadeur en Moldavie à partir de mars 1996, Serge Smessow a été nommé ambassadeur au Kazakhstan le 13 janvier.]

LE MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE (MJLF)

vous propose, dans le cadre de son cycle de conférence sur la pensée juive, la première intervention de

Shmuel TRIGANO, maître de conférence, à l'Université, sur le thème :
« Exil et retour dans la pensée juive »

Jedi 11 février 1999, 20 h 15, MJLF – 11, rue Gaston-de-Caillavet, Paris-15^e – Buffet dînatoire après la conférence.

Participation aux frais : 120 F. Renseignements et réservations au siège du MJLF. Tél. : 01-44-37-48-48.

Formation continue

PARLER EN PUBLIC – Développer l'impact de sa parole, gagner en confiance, présenter efficacement. Méthodes actives animées par des comédiens formateurs.
Quilotoa formation : 01-47-48-18-18

Colloques

— Le Centre d'études sur Giambattista Vico qui dépend du CERPHI (Ecole normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud ; dir. : Pierre-François Moreau), le Centre d'histoire des systèmes de pensée moderne (Paris-1 ; André Tosiel, Jean Salem), l'Institut culturel italien (Pietro Corsi), la Scuola normale superiore de Pise (Paolo Cristofolini) et le Centro di Studi Vichiani de Naples (Giuseppe Cacciatore, Manuela Sanna) organisent un

Colloque international « Giambattista Vico et la pensée classique »

le jeudi 11 février 1999, de 9 heures à 18 heures, Sorbonne, amphithéâtre Liard
Perspectives actuelles de recherche La question du droit, le vendredi 12 février, de 9 heures à 17 heures, Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, salle des colloques (RER B)
Vico et Spinoza : les fondements cartésiens du système vichien, le samedi 13 février, de 9 heures à 13 heures, Institut culturel italien, 50, rue de Varenne, Paris-7^e
Les problèmes liés à la traduction de Vico en langue française.

Souhaitez la SAINT-VALENTIN dans le Carnet du "Monde" le 14 février
83 F TTC LA LIGNE

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 5 février sont publiés :

● **Catastrophe naturelle** : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements.

● **Audiovisuel** : un décret soumettant les sociétés France Télévision Numérique, France Télé Films, Régions, Histoire SA et Mezzo au contrôle économique et financier de l'Etat.

● **Conseil constitutionnel** : une décision invalidant l'élection législative d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) du 27 septembre 1998 (*Le Monde* du 5 février).

Au *Journal officiel* du samedi 6 février sont publiés :

● **Monuments historiques** : la liste des immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de 1925 à 1970 en Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et Réunion.

● **Parachutisme** : un arrêté relatif aux garanties de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives qui organisent la pratique ou l'enseignement du parachutisme.

Au *Journal officiel* du dimanche 7 février sont publiés :

● **Immatriculation** : un arrêté modificatif relatif à l'immatriculation des véhicules, obligeant notamment les sociétés de location à immatriculer leurs véhicules dans « le département de l'établissement où les véhicules sont mis à la disposition du locataire au titre de leur premier contrat de location ».

● **Patrimoine** : un décret relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites.

● **Presse** : un décret et un arrêté relatif au Fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires** Jacques RANCIÈRE : « L'idée esthétique » 12 fév., 12 mars, 18 h 30-20 h 30, 19 mars, 19 h 30-21 h 30, 2 et 9 avril, 7 mai, 18 h 30-20 h 30, amphi Poincaré. Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marcel DRACH : « La dette et l'échange. Destruction et institution de la raison économique » 15 fév., 15 mars, 12 avr., 17 mai et 14 juin, 13 h-15 h, Maison des sciences de l'homme (salle 214), 54, bd Raspail, Paris.

Alain BADIOU : « De quoi le XX^e siècle a-t-il été la fin et de quoi le commencement ? » 10 fév., 10 et 24 mars, 7 avr., 5 et 19 mai, 20 h-22 h, amphi 45, Uni. Paris-VII 2, place Jussieu, Paris.

Marc BALLANFAT : « L'athéisme dans les philosophies indiennes » 16 fév., 9 et 23 mars, 6 avr., 18 h 30-20 h 30, salle RC4, Uni. Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Véronique FABBRI : « Figures du rythme : vers une esthétique de la danse » 11 fév., 11 mars, 8 avr., 6 mai, 18 h 30-20 h 30, salle RC4, 10 juin, 20 h 30-22 h, salle RC3, Uni. Paris VII, 2, place Jussieu, Paris.

Jean-Michel SALANSKIS et François-David SEBBAH : « Les usages contemporains de la phénoménologie » 12 fév., 19 mars, 2 avr., 7 mai, 18 h-20 h, 28 mai, 19 h 30-21 h 30, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Antonia SOULEZ : « Supposez que... : langage et expérience » 16 fév., 9 mars, 6 et 13 avr., 11 et 18 mai, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Claude BIRMAN : « Bible et philosophie. I » 11 fév., 11 mars et 8 avr., 20 h-22 h, 20 mai, 20 h 30-22 h-30, 10 juin, 20 h-22 h, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Claude GAUTIER, Olivier LECOUR G R A N D M A I S O N et S o p h i e WAHNICH : « Passions et sciences humaines » 12 fév., 2 avr. et 14 mai, 11 h-13 h, Curapp, Faculté de droit. Pôle universitaire Cathédrale, Amiens.

Philippe PELLETIER, Francis ROUSSEAUX et Bruno SIFANTUS : « Reconstitution critique de la décision politico-stratégique » 15 fév., 20 h-22 h et 15 mars, 20 h 30-22 h 30, amphi Stourdzé. Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris, 19 avr., 18 h-20 h, villa Douce, 9 bd de la Paix, Reims.

● **Samedi autour d'un livre** *Le Culte du néant*, de Roger-Pol Droit avec Marc Ballanfat (sous réserve), Stéphane Douailler, Roger-Pol Droit et Charles Malamoud 13 fév., 9 h 30-12 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignement sur salles, répondre : 01-44-41-46-85. – Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

La création publicitaire européenne s'affranchit de la référence au produit

Les Anglais ont encore remporté un grand nombre de récompenses lors du concours des Eurobest 98, qui priment les publicités les plus créatives en Europe. Mais les Portugais et les Néerlandais menacent désormais leur hégémonie

LONDRES

de notre envoyée spéciale

Eloge du vide, du blanc, du minimal. A Amsterdam, une affiche blanche suffit à vendre du Tipp-Ex ; à Lisbonne, une farandole de fourmis sur une page blanche, un insecticide ; à Londres, c'est un tapis de bain antidérapant au fond d'une baignoire qui fait la promotion d'une voiture. Ces campagnes révèlent le niveau de sophistication atteint par le marketing en Europe : la publicité ne montre plus le produit pour le faire acheter, elle se contente de jouer avec notre imagination.

C'est justement cette liberté qu'ont voulu récompenser, vendredi 5 février à Londres, les onzièmes Eurobest. Ces trois annonces publicitaires – respectivement conçues pour Tipp-Ex, l'insecticide Raid et la Polo de Volkswagen – comptent parmi les soixante meilleures produites en Europe en 1998, selon un jury de publicitaires qui a évalué, dans quatorze pays, 3 760 publicités, en novembre et décembre 1998.

Ces campagnes signent la fin d'une domination strictement anglaise. Jusqu'ici, les publicitaires londoniens constituaient la référence créative en Europe, la seule capable de faire contrepoids aux déferlantes venues des Etats-Unis. Par un jeu de mots ou une association graphique inattendue, les *hot shops* britanniques (de petites agences spécialisées dans la création) parvenaient à faire oublier la fonction première de la publicité – faire acheter – en divertissant le public par des mini-histoires bourrées d'humour, libérées des vieux tics publicitaires comme la démonstration de l'efficacité du produit par exemple.

Certes, la création insulaire a encore été remarquée cette année, mais elle n'est plus le fait que de deux grandes agences londoniennes, BMP DDB et Lowe Howard Spink, qui se sont octroyé seize prix à elles deux. Les *hot shops* habituellement présentes – comme Bartle Bogle Hegarty ou Leagas Delaney – ont brillé par leur absence.

BMP DDB et Lowe Howard Spink ont présenté des publicités à l'impact visuel puissant, parfois

défilant, qui utilisent savamment les effets spéciaux. Le film pour la vodka Smirnoff, par exemple, met en scène un détective privé, victime d'hallucinations, qui se retrouve en train de courir, des palmes aux pieds, derrière une brunette dont il ne sait plus si c'est un sex-symbol ou une mamie bedonnante (Lowe Howard Spink). Une autre montre un garde immobile posté devant Buckingham Palace, des touristes japonais lui parlent, un enfant lui saute au vi-

sage, il ne bouge pas. Seule l'évocation d'une Volkswagen le tirera de son immobilisme (BMP DDB).

Il y a quatre ans, les publicitaires du nord de l'Europe continentale – Néerlandais en tête – ont entrepris de copier les « trucs » anglais. Ils ont utilisé le registre de la vie quotidienne pour planter des décors – le métro, la rue, le canapé du salon, etc. –, en général plutôt tristes, dans lesquels des comédiens, pas franchement beaux, jouent leur propre

rôle sous des lumières crues. Certaines de ces campagnes qui allient une simplicité formelle à beaucoup de dérision ont reçu un Eurobest.

LES FRANÇAIS EN RETRAIT

On retiendra notamment celle conçue par les Suédois de l'agence Forsman & Bodenfors : un enfant âgé d'environ six ans joue au basket sur un terrain coincé entre des immeubles de grande hauteur. Ne parvenant pas à marquer, il va

chercher une échelle. Déséquilibré, il se retrouve accroché au panier. La caméra le montre se balançant pendant de longues secondes, suspendu par les bras au-dessus du vide. Le slogan ? Le lait rend les enfants plus forts.

Une autre, réalisée cette fois par des Norvégiens pour une compagnie d'assurances, joue sur le même registre : un couple de retraités partage un modeste repas dans une demeure qu'ils n'ont manifestement plus les moyens d'entretenir. Ils se sourient, ont l'air heureux... même lorsque l'épouse passe son dentier à son mari afin qu'à son tour il puisse croquer dans l'unique biscotte. Et nos compères de sourire de toutes leurs gencives. Message : mieux vaut choisir une assurance qui ne vous fera pas faux bond lors de vos vieux jours.

Si des pays comme les Pays-Bas, le Portugal ou la Suède se posent désormais en alternative à l'école britannique, la France, elle, ne fait pas recette. Même si quelques campagnes réalisées par les agences CLM/BBDO (Kookai) et DDB Advertising ont été récompensées.

Seul un film conçu pour les opticiens Visual par Enjoy Scher Lafarge pouvait prétendre jouer à armes égales avec le meilleur de la création britannique : un petit monsieur pousse la porte d'un magasin de musique. Il tourne, l'air inspiré, au milieu des clients, des musiciens hippies concentrés sur leur instrument. Soudain le silence se fait, l'intrus – qui aurait bien besoin d'une paire de lunettes – vient de se soulager dans un saxophone qu'il a manifestement pris pour un urinoir.

Yves-Marie Labé

Florence Amalou

Le court métrage intéresse les agences

CLERMONT-FERRAND

de notre envoyée spéciale

Le Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, dont la vingt et unième édition a eu lieu du 29 janvier au 6 février, a conquis son rang de premier festival international du genre. Il devance d'autres manifestations consacrées au court métrage comme les festivals de Figuera da Foz (Portugal), Flickerfest (Australie) ou Uppsala (Suède). Au point qu'une sélection des meilleurs films passés dans la cité du Puy-de-Dôme est traditionnellement présentée en Nouvelle-Zélande, et qu'il est fréquent de citer Clermont-Ferrand comme le « Cannes du court »... Ce premier rang est dû à sa fréquentation – 120 000 spectateurs cette année, contre 118 000 l'an dernier – et à sa coloration internationale : sur quelque 260 courts métrages en compétition, dont la longueur est comprise entre 4 et 44 minutes, figurent deux tiers de films étrangers, qu'ils soient néo-zélandais, tchèques, burkinabés, mauritaniens, estoniens, australiens, britanniques, russes ou italiens.

Le court métrage italien, hôte invité cette année, a connu des hauts et des bas. Très prisé dans les années 30, il est désormais soumis aux aléas des commandes des télévisions. Aujourd'hui, Canale 5, l'une des chaînes du groupe Mediaset de Silvio Berlusconi, diffuse régulièrement des courts métrages ita-

liens, mais à des heures tardives. La télévision publique tente aussi de lui faire de la place dans ses programmes ; la RAI 3 prévoit en effet d'inscrire des courts métrages dans un magazine qui sera diffusé, en mars, en milieu de soirée.

L'aspect international du Festival de Clermont-Ferrand se manifeste aussi dans son « marché du film », avec ses 28 stands (canadien, néo-zélandais, coréen, américain, etc.) au lieu de 18 l'an dernier. Cette profusion offre une vue panoramique et sa coloration internationale attire à la fois les professionnels du cinéma, mais aussi des publicitaires.

REPÉRER UN STYLE, UNE TECHNIQUE

Le spot publicitaire présente en effet une parenté évidente avec le court métrage. Il pratique aussi le format court (quelques dizaines de secondes à deux minutes en moyenne) et use souvent d'effets spéciaux ; enfin, il est grand consommateur de réalisateurs et de comédiens. Le grand prix du Festival du court métrage de Clermont-Ferrand 1998 avait d'ailleurs été attribué à *Ma place sur le trottoir*, de Philippe Pollet-Villard, qui fut auparavant directeur artistique dans la pub.

Rares sont toutefois les agences ou les sociétés de production qui ont compris ce cou-sinage et décidé d'en tirer parti. L'agence Eu-

ro RSCG Babinet Erra Tong Cuong (Euro-RSCG BETC) a dépêché la moitié de ses créatifs, soit trente personnes, à Clermont-Ferrand. Euro-RSCG BETC n'est pas néophyte en matière de courts métrages : sa vidéothèque en comprend plus de 1 200, dont des clips, susceptibles de doper ou d'inspirer la créativité de ses équipes.

« C'est la troisième année que nous nous rendons à Clermont-Ferrand », indique Rémy Babinet, directeur de la création d'Euro-RSCG BETC. *L'expérimentation, malheureusement, n'a pas beaucoup de place dans la pub, qui préfère les gens confirmés aux talents neufs. Ici, on a une impression d'improvisation, de réalisme. Les jeunes cinéastes du court maîtrisent les techniques de l'image mais ne sont plus fascinés par elles : cela donne un style et des idées qui confèrent un peu plus d'humanité à leurs films. Ce que souhaitent de plus en plus les annonceurs et les consommateurs. »*

Pour l'instant, l'agence n'a pas encore mis la main sur un réalisateur ou des comédiens, mais a repéré au fil des projections, ici un style, là une technique filmique. Les publicitaires savent aussi que les jeunes réalisateurs de court métrage susceptibles de les intéresser ne sont pas insensibles au « confort de tournage » qu'offre la publicité.

Quand Mickey et Picsou rencontrent Tom-Tom et Nana pour attirer les annonceurs

MICKEY, Picsou, Tom-Tom et Nana s'associent pour attirer les publicitaires. La France a beau être l'un des pays où la presse pour enfants fait preuve d'une rare créativité, les annonceurs n'ont d'yeux que pour la télévision. Deux groupes concurrents et d'univers différents, Hachette Disney Presse et Bayard Presse, ont décidé de s'unir pour proposer un couplage publicitaire rassemblant six titres pour les 7-12 ans : *Le Journal de Mickey* (192 149 exemplaires en diffusion totale payée 1997, selon Diffusion contrôle), *P'tit Loup* (77 355), *Picsou magazine* (226 340), d'une part, *Astrapi* (60 313 exemplaires), *J'aime lire* (179 067) et *Images doc* (89 638) d'autre part. Ces magazines sont lus par 2,7 millions d'enfants de cette tranche d'âge, soit les deux tiers de cette population.

L'alliance peut paraître contre nature. D'un côté, il y a une association à 50/50 de deux grands groupes : Hachette, roi de la presse magazine, et Disney, l'un des symboles de la « *World Company* » ; de l'autre, un groupe propriétaire de la congrégation religieuse des assomptionnistes. En réalité, Hachette et Bayard Presse sont déjà associés pour la régie publicitaire et ont des partenariats industriels.

L'APPRENTISSAGE DES MARQUES

« On nous oppose de façon caricaturale », explique Bruno Lesoué, gérant d'Hachette Disney Presse, rendant hommage à son partenaire et concurrent : « Il y a une tradition de la presse enfantine unique au monde. En France, la culture de la bande dessinée franco-belge s'est croisée avec la créativité de Bayard Presse. Le ludique et l'éducatif ne s'opposent pas. »

Cette exception française a eu de l'influence sur les publications Walt Disney. *Le Journal de Mickey* ne consacre que la moitié de ses pages aux bandes dessinées. Le groupe a créé des publications comme *Bambi* et *Winnie* destinées aux plus jeunes et s'inspirant du modèle français. Depuis, les deux titres ont été lancés par Disney en

Italie. Cette créativité se retrouve chez les autres concurrents, comme Fleurus ou Milan Presse, mais aussi dans la littérature et l'illustration pour la jeunesse, voire dans la création de CD-ROM.

Le couplage appelé « Espace 7-12 ans » prévoit sept insertions par mois pour 231 000 francs (35 220 euros). Pour Pierre-François Collet, directeur général d'Interdéco, la régie publicitaire d'Hachette Filipacchi Médias, – et ancien de Bayard-Presses –, « 7-12 ans, c'est l'âge de l'apprentissage des marques. Et la presse est pratiquement absente. Les investissements publicitaires pour les jeunes représentent 1,6 milliard de francs [240 millions d'euros] à la télévision et seulement 55 millions [8,38 millions d'euros] pour la presse. » Ainsi, la plupart des

marques de jouets ne font pas de publicité dans les journaux.

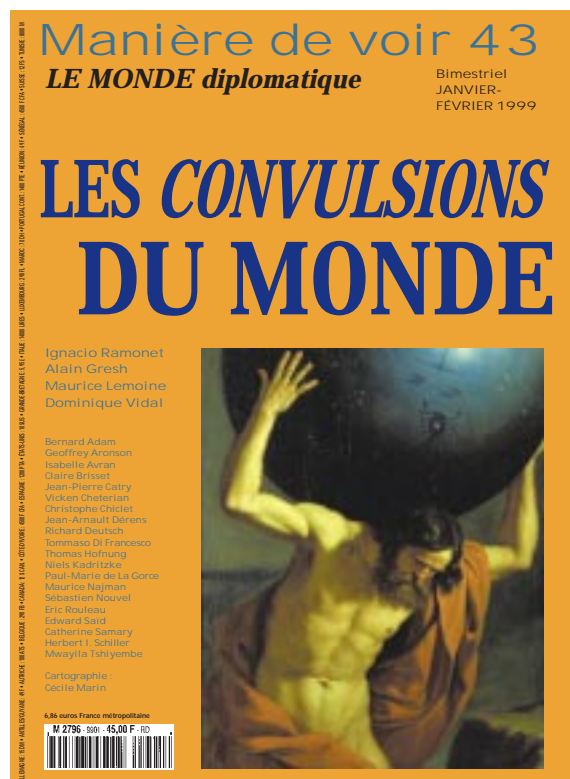
Conformément à d'autres couplages publicitaires, Interdéco veut attirer les regards des annonceurs sur son efficacité auprès d'un public qu'il peut cibler, contrairement à la télévision. « Notre presse n'est pas connue pour ce qu'elle est, nous voulons démontrer aux annonceurs et aux agences la richesse de notre offre magazine, explique Georges Sane-rot, responsable de Bayard Presse Jeunesse. La publicité fait partie du paysage, mais on fait attention à ce qu'elle ne soit pas envahissante. C'est aujourd'hui un matériau utilisé dans les écoles. On a des générations de sémiologues chez les enfants. »

Alain Salles

Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE diplomatique



Un atlas des conflits

Les armes de l'Amérique Poudrière balkanique Impasse au Proche-Orient Des crises au tournant

Glossaire, bibliographie, sites Internet...

■ Les autres guerres, par **Ignacio Ramonet**. ■ L'information, atout maître de l'empire américain, par **Herbert I. Schiller**. ■ Révolution militaire pour le XXI^e siècle, par **Maurice Najman**. ■ Pour le « micro-désarmement », par **Bernard Adam**. ■ Double échec pour la non-prolifération nucléaire, par **Paul-Marie de La Gorce**. ■ Comment la Yougoslavie s'est désintégrée, par **Catherine Samary**. ■ La paix américaine en panne en Bosnie, par **Thomas Hofnung**. ■ Les Kosovars dans le piège balkanique, par **Jean-Arnault Dérens** et **Sébastien Nouvel**. ■ Quel statut pour le Kosovo ? par **Tommaso di Francesco**. ■ L'Albanie fragilisée, par **Christophe Chiclet**. ■ Guerre sans fin contre l'Irak, par **Alain Gresh**. ■ Le Golfe, vu de Moscou et de Washington, (A. G.) ■ Clefs pour une guerre avortée, par **Eric Rouleau**. ■ La colonisation, obstacle principal à la paix, par **Geoffrey Aronson**. ■ Aux intellectuels arabes fascinés par M. Roger Garaudy, par **Edward Said**. ■ Pari irlandais sur l'avenir, par **Richard Deutsch**. ■ La Géorgie face à ses minorités, par **Vicken Cheterian**. ■ Chypre victime de la crise des fusées, par **Niels Kadritzke**. ■ L'Afrique des Grands Lacs redessinée, par **Mwayila Tshiyembe**. ■ Spirale meurtrière au Soudan sud, par **Claire Brisset**. ■ La guérilla colombienne rêve d'une paix armée, par **Maurice Lemoine**. ■ Timor-Oriental, vers l'autonomie ? par **Jean-Pierre Catry**. ■ Glossaire, par **Isabelle Avran**. ■ L'hégémonie et le chaos, par **Dominique Vidal**.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs de la technologie ont reculé vendredi 8 février. Les investisseurs redoutent un recul des profits en raison de la baisse des prix des produits. ASM Lithography a reculé de 2,85 %, à 39,2 euros. Artwork Systems Group a perdu 2,92 %, à 16,6 euros. Tieto Corp a chuté de 7,09 %, à 32,5 euros.

Gucci a clôturé vendredi en hausse de 2,47 %, à 62,25 euros. L'action a profité de rumeurs selon lesquelles le groupe LVMH pourrait être prêt à payer 100 dollars l'action pour contrôler le designer italien.

Table of stock prices for Automobile sector: AUTOMOBILE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table of stock prices for Banques sector: BANQUES. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALLIED IRISH BA, etc.

Table of stock prices for Conglomérats sector: CONGLOMÉRATS. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like AKER RGI-A, BTR, CGIP/RM, etc.

Table of stock prices for Télécommunications sector: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

Table of stock prices for Produits de base sector: PRODUITS DE BASE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ACERINOX REC, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table of stock prices for Consommation cyclique sector: CONSOMMATION CYCLIQUE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, etc.

Table of stock prices for Chimie sector: CHIMIE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ACA-A, ACA-B, AIR LIQUIDE/RM, etc.

Table of stock prices for Pharmacie sector: PHARMACIE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ASTRA-A, ELAN CORP, GILKRO WELLCOME, etc.

Table of stock prices for Construction sector: CONSTRUCTION. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like AALBORG PORTLAN, ACCIONA, ACESA REG, etc.

Table of stock prices for Énergie sector: ÉNERGIE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table of stock prices for Services financiers sector: SERVICES FINANCIERS. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like 3I, ALMANIA, ALPHAFINANCE, etc.

Table of stock prices for Biens de consommation sector: BIENS DE CONSOMMATION. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like AHOLD, ASDA GROUP PLC, ATHENS MEDICAL, etc.

FINANCES ET MARCHÉS

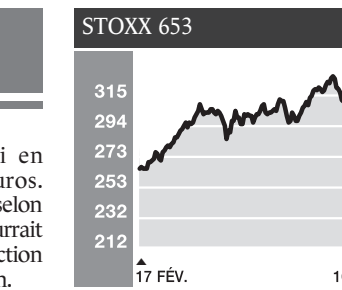


Table of stock prices for Land Securities sector: LAND SECURITIES. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like BARRATT DEV PLC, BEAZER GROUP, BENETTON GROUP, etc.

Table of stock prices for Alimentation et Boisson sector: ALIMENTATION ET BOISSON. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ALLIED DOMEQZ, ASSOCIATE BRIT, BASS, etc.

Table of stock prices for Assurance sector: ASSURANCES. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ACF/RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table of stock prices for Haute Technologie sector: HAUTE TECHNOLOGIE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, ASK PROXIMA, etc.

Table of stock prices for Services Collectifs sector: SERVICES COLLECTIFS. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ANCLIAN WATER, BRITISH ENERGY, CENTRICA, etc.

Table of stock prices for Codes Pays Zone Euro sector: CODES PAYS ZONE EURO. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like France - DE, Allemagne - ES, Espagne - IT, etc.

Table of stock prices for Codes Pays Hors Zone Euro sector: CODES PAYS HORS ZONE EURO. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like Suisse - CH, Norvège - NO, Danemark - DK, etc.

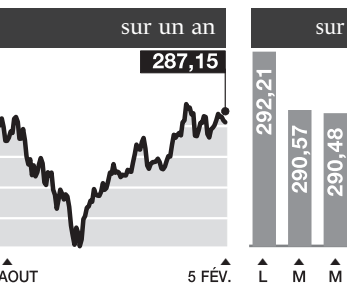


Table of stock prices for Biens de consommation sector: BIENS DE CONSOMMATION. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like AHOLD, ASDA GROUP PLC, ATHENS MEDICAL, etc.

Table of stock prices for Commerce Distribution sector: COMMERCE DISTRIBUTION. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, etc.

Table of stock prices for Assurance sector: ASSURANCES. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ACF/RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table of stock prices for Haute Technologie sector: HAUTE TECHNOLOGIE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, ASK PROXIMA, etc.

Table of stock prices for Services Collectifs sector: SERVICES COLLECTIFS. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ANCLIAN WATER, BRITISH ENERGY, CENTRICA, etc.

Table of stock prices for Codes Pays Zone Euro sector: CODES PAYS ZONE EURO. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like France - DE, Allemagne - ES, Espagne - IT, etc.

Table of stock prices for Codes Pays Hors Zone Euro sector: CODES PAYS HORS ZONE EURO. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like Suisse - CH, Norvège - NO, Danemark - DK, etc.

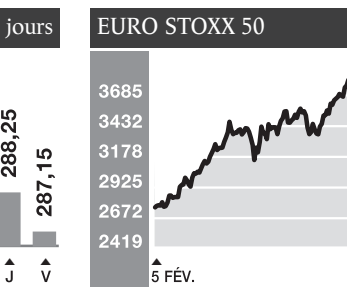


Table of stock prices for Biens de consommation sector: BIENS DE CONSOMMATION. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like AHOLD, ASDA GROUP PLC, ATHENS MEDICAL, etc.

Table of stock prices for Commerce Distribution sector: COMMERCE DISTRIBUTION. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, etc.

Table of stock prices for Assurance sector: ASSURANCES. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ACF/RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table of stock prices for Haute Technologie sector: HAUTE TECHNOLOGIE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, ASK PROXIMA, etc.

Table of stock prices for Services Collectifs sector: SERVICES COLLECTIFS. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ANCLIAN WATER, BRITISH ENERGY, CENTRICA, etc.

Table of stock prices for Codes Pays Zone Euro sector: CODES PAYS ZONE EURO. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like France - DE, Allemagne - ES, Espagne - IT, etc.

Table of stock prices for Codes Pays Hors Zone Euro sector: CODES PAYS HORS ZONE EURO. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like Suisse - CH, Norvège - NO, Danemark - DK, etc.

Advertisement for Cardif insurance. Text: 'Avec Cardif choisissez le premier'. Includes '1ère sur 68' and '1ère sur 30' for Actions Françaises and Obligations Convertibles respectively. Contact info: 01 41 42 86 23.

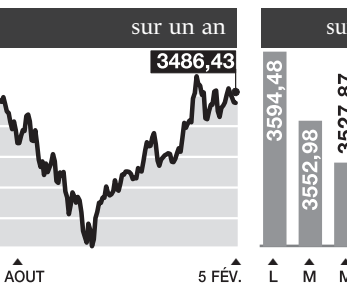


Table of stock prices for Biens de consommation sector: BIENS DE CONSOMMATION. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like AHOLD, ASDA GROUP PLC, ATHENS MEDICAL, etc.

Table of stock prices for Commerce Distribution sector: COMMERCE DISTRIBUTION. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, etc.

Table of stock prices for Assurance sector: ASSURANCES. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ACF/RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table of stock prices for Haute Technologie sector: HAUTE TECHNOLOGIE. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, ASK PROXIMA, etc.

Table of stock prices for Services Collectifs sector: SERVICES COLLECTIFS. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like ANCLIAN WATER, BRITISH ENERGY, CENTRICA, etc.

Table of stock prices for Codes Pays Zone Euro sector: CODES PAYS ZONE EURO. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like France - DE, Allemagne - ES, Espagne - IT, etc.

Table of stock prices for Codes Pays Hors Zone Euro sector: CODES PAYS HORS ZONE EURO. Columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes entries like Suisse - CH, Norvège - NO, Danemark - DK, etc.

Advertisement for Cardif insurance. Text: 'Avec Cardif choisissez le premier'. Includes '1ère sur 68' and '1ère sur 30' for Actions Françaises and Obligations Convertibles respectively. Contact info: 01 41 42 86 23.

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MARDI 9 FÉVRIER 1999

SPORTS Le XV de France s'est imposé (10-9) face à l'Irlande, sur la pelouse colorée du stade de Lansdowne Road, samedi 6 février, lors de la première journée du Tournoi des

cinq nations 1999. ● CETTE VICTOIRE a été acquise en fin de rencontre, grâce à un essai transformé d'Emile Ntamack et une pénalité de Thomas Castaignède tandis que le buteur ir-

landais manquait d'offrir la victoire aux siens à la dernière minute de jeu. ● JEAN TRILLO, ancien entraîneur de l'équipe de France, souligne, dans sa chronique au *Monde*,

l'opiniâtreté défensive des Français et leur courage sous les chandelles délivrées par leurs adversaires. ● L'AUTRE RENCONTRE, qui opposait l'Ecosse au pays de Galles, s'est

achevée sur la victoire inattendue des joueurs du Chardon (33-20). ● PROCHAINE JOURNÉE, le 20 février, avec Angleterre-Ecosse et pays de Galles-Irlande.

Les chandelles irlandaises ont manqué d'obscurcir l'avenir du XV de France

Un essai et une pénalité permettent aux Français de gagner sur la fin (10-9) un match d'une rare âpreté. Selon l'entraîneur Pierre Villepreux, le recours systématique aux coups de pied en l'air par les Irlandais a donné à la rencontre des airs de « guerre des étoiles »

DUBLIN

de notre envoyé spécial

Il était une fois dans l'ouest de l'Irlande, au bord de la rivière Shannon, un club de rugby établi à Garryowen, un quartier de Limerick. Un petit club comme tant d'autres en Irlande, avec son terrain battu par les vents d'ouest, son *club-house* fréquenté par les gens de bonne société et quelques titres de champion d'Irlande qu'on narre en dégustant quelque « café » à la mode du coin.

Un club anodin, ou presque. C'est là qu'a prospéré un style qui devait connaître un grand succès dans toutes les îles britanniques : le jeu de rugby aux chandelles. Un rude bonheur goûté par tous les spectateurs britanniques. Un immuable cauchemar pour toutes les équipes de France de rugby. Mille fois averti de la difficulté, le XV de France conduit par Raphaël Ibanez a appris qu'en Irlande, la légende se mêle souvent à la réalité : sous le déluge de chandelles, la fameuse furia irlandaise était bien au rendez-vous de Lansdowne Road, samedi 6 février. « Une guerre des étoiles », disait Pierre Villepreux après la victoire étonnante (10-9) conquise par ses joueurs dans les tous derniers instants du match. Ancien arrière international, l'entraîneur de l'équipe de France se souvenait à quel point ce type de match n'est « pas une sinécure » pour une défense française.

Les rugbymen de Garryowen n'ont pas inventé les coups de pied en cloche, mais le recours systématique à cette technique, alors que le jeu à quinze vivait encore son premier âge, a rendu célèbre leur club dans tout le monde du rugby : on parle de « chandelle » en France, d'« up and under » dans l'hémisphère sud, mais, en Grande-Bretagne, on prononce aujourd'hui *garryowen* pour désigner ces coups de pied qui font tourbillonner les ballons haut dans les airs et trembler sur terre les arrières les plus courageux, tétanisés à l'idée des mauvais coups qui manquent rarement de pleuvoir en même temps que les ballons.

Face à la France, David Humphreys a fait honneur à la tradition. L'homme de Belfast, héros de la victoire de la province d'Ulster en Coupe d'Europe, avait justement été préféré au titulaire habituel, Eric Elwood, pour sa capacité à expédier sans répit ces chandelles millimétrées qui déroutent les défenses françaises.

Un sélectionneur aussi avisé que

Warren Gatland sait que le XV du trèfle, toujours victime de la faiblesse de ses lignes arrières, doit jouer « les yeux dans les yeux » de ses adversaires, et nulle part ailleurs. Dans la tourmente de pluie et de vent qui s'était installée sur Lansdowne Road, il n'était donc pas question, pour ses hommes, de se lancer dans un jeu plus osé que ce rugby « à 10 », combinant la force du pack à l'adresse des deux demis dans le jeu au pied.

Garryowen après *garryowen*, David Humphreys a parfaitement mené sa mission. Il a su plonger la défense française dans l'embarras, noyer ses certitudes sous un déluge de ballons aériens et la conduire à la faute, faute de jeu ou indiscipline, peu importe. « Il donne des ballons toujours entre deux zones, toujours à la lutte », observe Emile Ntamack, premier visé par les chandelles d'Humphreys. Avec son jeu au pied exceptionnel, il ne donne jamais de ballon trop loin, il ne laisse jamais de champ pour remonter le terrain. Avec le vent, le ballon part à droite, à gauche, accélère. On n'est pas des zorros. On savait qu'on allait tomber quelques ballons. » Cinq ou six, selon Jean-Claude Skrela.

Sous la tempête de Lansdowne Road, le XV de France, héroïque en défense, a souvent semblé proche de l'asphyxie. « Dans les regroupe-

NOUS EN AVONS EU la preuve samedi : en se donnant les moyens de rapatrier ses meilleurs joueurs exilés dans le championnat anglais, l'Irlande bâtit une équipe pour la Coupe du monde. Difficile pour autant de balayer en quelques mois la culture de l'échec accumulée au cours de la dernière décennie. Les joueurs au maillot vert frappé du trèfle ont perdu l'habitude de gagner. Face aux Français, ils ont eu la victoire au bout du pied de David Humphreys, à la dernière minute de jeu. Sa défaillance a sonné la défaite de son équipe. Comme si une fatalité s'acharnait à ne pas récompenser l'engagement physique et mental de l'Irlande.

Les Français, eux, ont prouvé qu'après deux Grands Chelems, ils ont suffisamment de sérénité et de confiance pour ne jamais douter dans la tourmente. Pour avoir su se maîtriser sans jamais lâcher prise, les coéquipiers de Raphaël Ibanez ont pu revenir doucement dans la partie. Oui, cette équipe a une grande qualité : elle croit en son étoile. Sa capacité à s'adapter aux circonstances en est la preuve, quitte à négliger la méthode Villepreux. Résolument tournés vers un rugby offensif, les Français ont surtout montré



Le Français Philippe Benetton (nr 6) plaque l'Irlandais Dion O'Cuinneagain.

Restés debout dans la tempête

des qualités défensives. Certes, il y a eu des erreurs au niveau du premier rideau, des duels aériens perdus mais ils ont su utiliser les quelques ballons de récupération grappillés.

Le revirement tactique effectué après le repos a été judicieux : choisir le petit côté plutôt que les grands espaces. La solution pour réduire les risques en cas de faute de main, car les maladroites furent nombreuses en première période. Les Bleus, dans un registre délibérément offensif, ont perdu trop de ballons sous la pression des plaquages dévastateurs irlandais. Chaque contact, chaque impact était gagné par un adversaire. Dans les regroupements, les hommes en vert étaient plus nombreux au soutien. Du coup, les libérations de balles françaises, trop lentes, ne permettaient pas de dynamiser le jeu.

Plus inattendues étaient les difficultés en mêlées ordonnées. Comme en 1998, au stade de France, la lutte a été âpre entre les deux premières lignes mais la tolérance de Justin Marshall, l'arbitre de l'hémisphère sud, plus enclin à favoriser le spectacle que le règlement, est suspect. Pourquoi ne pas avoir sanctionné Paul Wallace, le pilier droit irlandais, qui refusait de se lier à son

vis-à-vis ? Malgré le manque de rythme d'éléments-clés comme Emile Ntamack, Thomas Castaignède, Christian Califano ou Fabien Pelous, les hommes de Raphaël Ibanez ont réussi ce que peu d'équipes de France auraient pu faire dans de telles conditions : tenir, faire bloc, repousser les Irlandais, grignoter mètre après mètre le territoire adverse pour, finalement, marquer un essai. Un essai d'avants inscrit par les trois-quarts, symbole d'une réelle volonté collective. Cette volonté, Thomas Castaignède l'incarne également parfaitement. Il n'est pas le buteur le plus régulier du rugby international, pourtant il transforme le tir au but de la victoire au moment où tout le poids de la rencontre repose sur ses épaules. Il ne craque pas là où David Humphreys s'écroule. Un champion ne manque jamais ce qu'il faut réussir. Et cette victoire de gladiateurs dans l'enfer de Lansdowne Road, si pauvre rugbystiquement, restera pour eux une référence de valeur.

Jean Trillo

★ Jean Trillo, ancien international, a été entraîneur du XV de France.

ments, on a vu des gestes qu'on ne voit même plus dans notre championnat », assure Philippe Benetton, seul joueur français à perdre, momentanément, ses esprits en assomant d'un coup de poing l'ébouriffant talonneur irlandais, Keith Wood. Pour le reste, les Français n'ont pas été à la hauteur de la réputation que leur a collé la presse anglo-saxonne. Et c'est heureux : leurs manquements à la règle et à la discipline ont été rares dans ce match « d'hommes ».

Malmenés comme ils ne l'avaient jamais été, les avants français ne sont pas tombés dans le traquenard irlandais. Ils n'ont concédé que huit pénalités dans leur propre camp. Le pilier Franck Tournaire lui-même était étonné de sa capacité à garder ses « mains dans les poches ». David Humphreys, moins inspiré pour viser entre les barres que pour envoyer ses *garryowen* meurtrières, en a tenté sept et réussi seulement trois. Sa dernière tentative, manquée à 25 mètres, dans les arrêts de jeu, aurait sans doute apporté à l'Irlande sa première victoire sur la France depuis 1983. Parfait jusque-là, le botteur a raté son dernier geste ; il en a pleuré de rage, avec toute l'Irlande. « Encore une défaite héroïque pour l'Irlande », déplorait, dimanche 7 février, le *Sunday Tribune* de Dublin.

Le XV de France, muet pendant une heure, a attendu les derniers instants pour convaincre les Irlandais qu'une malédiction française plane toujours sur Lansdowne Road. Un essai du tandem Richard Dourthe-Emile Ntamack poussés par le pack (61^e), la transformation et une pénalité de Thomas Castaignède (79^e) ont suffi pour faire la différence : un point, c'est peu.

Cet Irlande-France n'était certainement pas un beau match. C'était même la négation du beau jeu. Peu de courses, peu de passes, du combat pendant 80 minutes. « Virulent », « sauvage », entendait-on dans les vestiaires français. Ce n'était pas du grand rugby, ce n'était pas du jeu formaté pour les télévisions à péage du magnat Rupert Murdoch. Ce n'était pas un beau match, certes. Mais les visages éprouvés par la pluie, la boue et les couleurs envahissantes des publicités peintes sur le terrain disaient aussi que cette rencontre était de celles qui font la légende du Tournoi des cinq nations.

Eric Collier

Avec des « têtes de Schtroumpfs »

Pour profiter de la retransmission télévisée, deux partenaires du Tournoi des cinq nations avaient décidé de peindre leurs logos en grand sur la pelouse du stade de Lansdowne Road, samedi 6 février. Le procédé n'est pas une première, et il s'est assez rapidement banalisé depuis quelques années sur les terrains de rugby dans les îles Britanniques.

Ce qui n'était pas prévu, en revanche, c'est que, sous l'effet de la tempête de pluie qui a noyé Dublin, la peinture de ces publicités géantes s'est rapidement diluée pour s'accrocher aux corps et aux tenues des joueurs irlandais (habillés de vert et blanc) et français (vêtus de bleu et blanc), à chaque fois qu'ils tombaient sur les emplacements occupés par les publicités sur le terrain.

Peinturlurés de taches rouge et bleu difficiles à faire disparaître, ils se sont découverts « des têtes de Schtroumpfs » en rentrant aux vestiaires.

En 1998, à l'occasion du match France-Angleterre, décisif pour l'obtention du grand chelem, France Télévision avait prévu de diffuser des publicités en incrustation, avant d'y renoncer, finalement.

Le pays de Galles fait les frais du réveil écossais

EDIMBOURG

de notre envoyé spécial

John Leslie, Néo-Zélandais d'Ecosse, a sûrement inscrit l'un des essais les plus rapides de l'histoire du Tournoi des cinq nations.

Les supporteurs terminaient à peine l'hymne *Flowers of Scotland*, samedi 6 février, dans les tribunes de Murrayfield que le trois-quarts centre de Glasgow récupérait le coup d'envoi de son demi d'ouverture, Duncan Hodge (victime par la suite d'une fracture du péroné et indisponible pour la suite de la compétition), et portait le ballon dans l'en-but gallois. La chronomètre de l'arbitre anglais de la rencontre décomptait le temps de jeu depuis à peine 10 secondes. Le 78^e Ecosse-pays de Galles démarrait à la vitesse d'un Grand Prix de formule 1.

Une heure et 35 minutes plus tard, il s'achevait sur le même rythme. Au terme d'un match débridé et d'une intensité toujours égale, les Ecossais de Garry Armstrong l'ont emporté 33-20, marquant quatre essais par John Leslie (1^{er}), Gregor Townsend (4⁸), Alain Tait (6⁹) et Scott Murray (7⁷), et en concédant deux aux Gallois de Robert Howley, inscrits par Dafydd James (34^e) et Scott Gibbs (64^e). « Nous avons beaucoup travaillé cette semaine, pour améliorer les aspects techniques de notre jeu et être capables de passer très vite la

balle à nos arrières, expliquait Scott Murray, auteur de l'essai de la victoire. Maintenant, nous allons fêter cela avec quelques bières. »

Une fête méritée car le rugby écossais revient de loin. On le disait miné par une déplorable saison 1998 – une seule victoire dans le Tournoi des cinq nations et deux défaites face à la Nouvelle-Zélande (8-24) et l'Australie (10-35) –, de graves problèmes financiers – la fédération écossaise (15 000 licenciés) accuse une dette de 170 millions de francs (près de 29 millions d'euros) à la suite des travaux de rénovation de son stade de Murrayfield –, l'incapacité, faute de moyens financiers, à mettre en place une politique sportive cohérente à l'heure du professionnalisme et le cynisme des bookmakers qui ont eu l'outrecuidance d'en faire les meilleurs prétendants à la dernière place du Tournoi.

« AVEC LA CONFIANCE... »

Quelques heures avant la rencontre, Jim Telfer glissait toutefois : « Dans un grand jour, avec la confiance, qui sait... » La confiance, justement, a habité les Ecossais face à des Gallois souvent fébriles et à court d'imagination. « Aujourd'hui, nous n'avions rien à perdre », commentait Gregor Townsend, le seul Ecossais à n'avoir pas manqué un match du

Tournoi depuis 1993. « Nous étions derrière à la mi-temps mais, toute la semaine, toute l'équipe a vraiment cru qu'elle pouvait gagner ce match », assurait le capitaine, Gary Armstrong.

Ni la botte de l'ouvreur gallois Neil Jenkins, ni les percussions des centres Scott Gibbs et Allan Bateman – tous deux venus du rugby à XIII –, ni l'arrivée d'un entraîneur néo-zélandais – l'ancien coach des Auckland Blues, Graham Henry –, fût-il le mieux payé du monde, n'ont su finalement résister au réveil écossais. « L'Ecosse nous a battus à l'avant et mérite beaucoup de crédit pour cela. Aujourd'hui, l'organisation écossaise était meilleure que la nôtre. Nous ne méritons pas de gagner », a commenté Graham Henry.

Faut-il voir dans ce succès un simple sursaut du XV du Chardon dont la dernière victoire dans le Tournoi remonte à 1990 – les hommes de Gavin Hastings avaient décroché le troisième grand chelem de leur histoire –, sa résurrection ou, au contraire, une rechute du pays de Galles, pourtant annoncé comme l'équipe à suivre en 1999 ? La prochaine journée du Tournoi, samedi 20 février, avec Angleterre-Ecosse et pays de Galles-Irlande, devrait fournir quelques éléments de réponse.

Yves Bordenave

TOURNOI DES CINQ NATIONS	
IRLANDE 9	FRANCE 10
Stade de Lansdowne Road, à Dublin • Temps frais, pluie en 2 ^e période • Terrain bon • Public enthousiaste • 49 000 spectateurs • Arbitre : M. Marshall (Angleterre)	
LES ÉQUIPES	
IRLANDE Sélectionneur : Warren Gatland • 15. Conor O'Shea • 14. Justin Bishop, 13. Kevin Maggs, 12. Jonathan Bell (16 Rob Henderson, 15 ^e), 11. Girvan Demyse • 10. David Humphreys • 9. Conor Mc Guinness, 7. Dion O'Cuinneagain, 8. Victor Costello (19. Trevor Brennan 51 ^e), 6. Eric Miller • 5. Jeremy Davidson, 4. Paddy Johns (cap.) • 3. Paul Wallace, 2. Keith Wood, 1. Peter Clohessy (21. Justin Filtzpatrick, 64 ^e).	FRANCE Sélectionneurs : Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux • 15. Emile Ntamack • 14. Philippe Bernat-Salles, 13. Richard Dourthe, 12. Frank Comba, 11. Thomas Lombard (18. Artur Gomes, 79 ^e) • 10. Thomas Castaignède, 9. Philippe Carbonneau • 7. Olivier Magne, 8. Thomas Lièvremont, 6. Philippe Benetton • 5. Fabien Pelous, (20. Thierry Clède, 69 ^e), 4. Olivier Brouzet • 3. Franck Tournaire, 2. Raphaël Ibanez (cap.), 1. Christian Califano (21. Sylvain Marconnet, 41 ^e).
LE MATCH	
25^e ▶ 3 - 0. Après une tentative échouée à la 8 ^e minute, David Humphreys ouvre le score.	61^e ▶ 9 - 7. Le bon déroulement d'un mail, consécutif à une pénalité jouée à la main par Philippe Carbonneau, permet à Emile Ntamack, bien soutenu par ses équipiers, de marquer un essai, transformé par Thomas Castaignède.
30^e ▶ 6 - 0. Contre le vent, le pack français souffre face aux Irlandais, très virulents. Après écroulement d'une mêlée, David Humphreys passe une pénalité, mais manque la cible avant le retour aux vestiaires (39 ^e).	79^e ▶ 9 - 10. Un hors-jeu de Paul Wallace permet à Thomas Castaignède de transformer une pénalité d'une trentaine de mètres. Quelques instants après, dans une position équivalente, David Humphreys manque l'occasion, procurée par une faute de Raphaël Ibanez, de donner la victoire à son équipe.
40^e ▶ 9 - 0. La pluie s'abat violemment sur Lansdowne Road. Nouvelle réussite de David Humphreys, qui met son équipe à l'abri d'un éventuel essai adverse.	
LES CHIFFRES	
POINTS IRLANDE : 3 pénalités (Humphreys, 25 ^e , 36 ^e , 46 ^e) ; FRANCE : 1 essai (Ntamack, 61 ^e) ; 1 transformation (Castaignède, 61 ^e) ; 1 pénalité (Castaignède, 79 ^e).	REGROUPEMENTS Provoqués par l'Irlande : 67 (33+34), dont 9 perdus (4+5). Provoqués par la France : 51 (25+26), dont 8 perdus (4+4).
FAUTES IRLANDE : 2 (0+2), dont 2 pour hors-jeu (0+2). Pénalités contre la France : 7 (5+2), dont 3 pour hors-jeu (1+2), 2 lors d'une mêlée (2+0), 2 pour brutalités (2+0).	MÊLÉES IRLANDE : 17 (9+8), dont aucune de perte. FRANCE : 16 (6+10), dont aucune de perte.
LE FAUT DU MATCH Le sang-froid de Thomas Castaignède a permis cette courte victoire de la France (2 coups de pied réussis sur 3 tentés). Avec 7 tentatives (dont 3 réussies), David Humphreys a marqué tous les points de son équipe mais a manqué le coup de pied décisif.	Infographie - Le Monde avec Pierre Lepidi

Paris-Mexico-Paris avec Catherine Marnas au Conservatoire d'art dramatique

La metteur en scène présente « Alors, Entonces », spectacle créé au cours d'un atelier dans la capitale mexicaine

Un petit bout de Mexique s'est installé dans le cadre néoclassique du Théâtre du Conservatoire, à Paris. La metteur en scène Catherine Marnas y

présente, jusqu'au 11 février, *Alors, entonces*, spectacle qu'elle a créé à l'été 1998 à Mexico au cours d'un atelier franco-mexicain. L'expérience

associe des textes contemporains (Gabily, Koltès, Lagarce, Mazev, Py), auxquels ont été ajoutés des œuvres mexicaines (Kahlo, Revueltas).

SOIR DE FÊTE. Filles en robe noire, épaules nues. Garçons en costume gris, cravate. Ecrasés par la touffeur de une, deux, trois, dix versions de *Besame mucho* qui s'abattent sur eux. Dans le cadre néoclassique du Théâtre du Conservatoire, devant un chaos de peintures pompéiennes et de tentures accordées, un petit autel brûle à jardin, où pointe le Mexique. Chaque acteur s'avance dans l'ovale brutal d'un projecteur pour dire un moment d'enfance. Le français et l'espagnol se frôlent, se croisent, s'emmêlent.

Traduction, entraide, déguisement dans la langue de l'autre, rires juvéniles. Reflux soudains, dans l'exercice de corps qui reviennent chercher leurs marques. A chaque nouvelle avancée vers le micro, chacun dépose un peu de l'histoire de sa rencontre avec l'autre sur la sciure qui recouvre la scène. Elle est le sable de Vitez, cité ultérieurement : « *L'acteur est un poète qui écrit sur le sable.* »

Ainsi s'engage *Alors, entonces*, spectacle créé par la metteur en scène Catherine Marnas l'été 1998 à Mexico au cours d'un atelier franco-mexicain dirigé par elle et réunissant des élèves issus de l'enseignement supérieur du théâtre en France et au Mexique. Expérience menée autour d'une poignée de textes contemporains (Gabily, Koltès, Lagarce, Mazev, Py), auxquels ont été ajoutés des œuvres mexicaines (Kahlo, Revueltas). Le double « *alors* », de *Alors, entonces*, dit le lien qui les unit, le passage de témoin entre les textes et les individus, les histoires, les écoles. Une démarche inséparable de l'itinéraire personnel de Catherine Marnas, de sa

liaison passionnée avec le Mexique.

La rencontre remonte à 1990, dans les pas de Georges Lavaudant, qu'elle assiste à l'époque de *Vera Cruz*. La jeune femme vient de vivre la disparition soudaine et successive de ses proches, l'épousement de leur accompagnement. « *Soudain, j'ai reçu le choc d'une civilisation qui n'a jamais poussé aussi loin le tabou de la mort. Venu de la tradition indienne, le rappel à chaque vivant qu'il est mortel, que chaque seconde peut être la dernière.* » Le Mexique lui offre son sol pour donner le coup de talon qui la fait remonter à la vie, lavée de l'esprit de sérieux, de l'idée de carrière, de pouvoir.

LE RÔLE DE KOLTÈS

Trois ans plus tard, elle vient enseigner au Foro de la Ribera, une école de théâtre. Son maniement de la langue est encore insuffisant pour diriger les cours. Il ne ralentit en rien sa volonté d'éclaircir « *ce mystère croissant que représente le jeu de l'acteur* ». Elle sait déjà ce

que le Mexique doit lui apporter : éviter que le théâtre ne se referme sur lui-même, autour d'elle, l'aider à repérer et combattre les effets de mode, de plus en plus rapides à s'imposer et à s'effacer.

Entre elle et le Mexique, un autre intermédiaire s'est imposé : Koltès. En 1995, Catherine Marnas met en scène *Roberto Zucco* à Guanajuato, avec des comédiens, scénographes, techniciens mexicains. La pièce va tourner durant une saison. La metteur en scène mesure mieux ce qui sépare les deux côtés de l'Atlantique, dans le comportement du public notamment. Elle repère ce que cet « *ange doux* » de Zucco, son « *déraillement* » dans la violence gratuite, a d'incompréhensible sur un territoire où les violences n'ont jamais cessé. Elle n'en démont pas : « *La force de révolte de Koltès est adéquate, accordée au pays* ». Après son atelier « *Matériau Koltès* » au Conservatoire en 1998, c'est encore l'auteur de *Dans la solitude des champs de coton* qui jouera les passeurs des deux mondes, avec

un dernier texte partiellement inédit, laissé inachevé, qu'elle intègre à *Alors, Entonces*.

Cette fois, « *adéquat* » est bien le mot. Le ton est radicalement nouveau, plus joyeux et plus inquietant. Il devient l'une des métaphores possibles de la rencontre. Il oppose une Coco chanelissime, haute en chapeau (Fred Cacheux) et sa soubrette indienne, Consuelo, rebelle forte en plumes (Giovanni Ortega). Entre le texte et la réalité s'ouvrent des extrêmes de l'aventure franco-mexicaine menée par Catherine Marnas. Au centre, loin des tempêtes, resteront des ouvertures sur la vie et les personnes qui débordent toute acquisition technique. Les élèves auront pu « *apprendre à désapprendre* », comme dit Fred Cacheux, et trouver, avec Jorge Sepulveda « *la base commune d'un langage universel* ».

Le Mexique n'en finit pas d'opérer son travail souterrain chez les Français. Certains y sont déjà repartis, comme Nicolas Martel et Chloé Réjon. La jeune femme a voulu retraverser « *dans les deux sens le miroir entre les deux mondes* », et est revenue « *avec un sentiment autre du cœur du temps* ». Tout le poids de sa voix porte sur le mot *cœur*.

Jean-Louis Perrier

★ *Alors, Entonces*. Mise en scène : Catherine Marnas. Avec les élèves de la classe internationale itinérante franco-mexicaine. Théâtre du Conservatoire, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris 9^e. M^o Bonne-Nouvelle. A 21 heures. Entrée sur réservation. Tél. : 01-53-24-90-16. Jusqu'au 11 février.

Une classe de théâtre itinérante

L'atelier qui a donné naissance à *Alors, Entonces* est la première manifestation de la Classe internationale itinérante issue du Laboratoire itinérant du théâtre (formation, échanges et création) initié par l'Action française d'action artistique (AFAA) en coopération avec le Conservatoire national supérieur d'art dramatique à Paris. L'objectif est d'apporter aux jeunes Français une première expérience internationale avant l'entrée au Jeune Théâtre national et dans la vie active.

L'atelier a réuni à l'été 1998 à Mexico, durant six semaines, six acteurs français issus du Conservatoire où ils avaient participé à l'atelier « *Matériau Koltès* » de Catherine Marnas en 1998, et huit acteurs mexicains sortis de la Escuela de Arte Teatral (CNA) et du Centro Nacional de las Artes. Pour donner plus de relief aux rencontres, Catherine Marnas a voulu des participants d'origines différentes, de formations différentes, ne parlant pas leurs idiomes respectifs.

LETTRÉ OUVERTE

A MESDAMES ET MESSIEURS LES DEPUTES EUROPEENS

MEMBRES DU PARLEMENT EUROPEEN, VOUS ALLEZ VOUS PRONONCER CETTE SEMAINE SUR LE CONTENU DE LA PROPOSITION DE DIRECTIVE CONCERNANT LES DROITS DES CREATEURS, ARTISTES ET PRODUCTEURS (DITE «DIRECTIVE SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS») DANS L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE. NOUS VOUS APPELONS SOLENNELLEMENT A PROTEGER CES DROITS POUR QUE PUISSE VIVRE LA MUSIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE.

NON À LA COPIE PRIVEE NUMERIQUE À PARTIR DES GRAVEURS DE C.D. ENREGISTRABLES, NON À LA PIRATERIE PRIVEE.

NON AU VOL DE MUSIQUE ORGANISÉ SUR INTERNET À PARTIR DES TRANSMISSIONS DE FICHIERS PIRATES TYPE MP3 ET AUTRES.

LA CHANSON FRANÇAISE N'A JAMAIS EU AUTANT DE PUBLIC. LES CREATEURS ET ARTISTES N'ONT JAMAIS ETE AUSSI NOMBREUX. NOTRE AVENIR ET NOS CREATIONS DEPENDENT DE VOUS.

VOTEZ CONTRE LE PILLAGE DE LA CREATION PAR LA COPIE PRIVEE NUMERIQUE ET SUR INTERNET.

PERMETTEZ-NOUS D'UTILISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR PROTEGER NOTRE TRAVAIL.

ACCORDEZ-NOUS LE DROIT DE NEGOCIER LA DIFFUSION NUMERIQUE DE NOTRE MUSIQUE.



vu intégral

Ils ont signé la «Déclaration des artistes sur le droit d'Auteur et les Droits voisins», remise aux Parlementaires Européens, par J.M. Jarre, porte-parole de l'IFPI :

M. Rostropovitch,
C. Aznavour, G. Becaud,
Deep Forest, F. Cabrel,
R. Cocciant, J. Ferrat,
J.J. Goldman, J.M. Jarre,
P. Kaas, Dave, Noir Désir,
J. Hallyday, M. Farmer,
F. Pagny, J. Higelin,
E. Shaplin, O. Winter,
H.F. Thiéfaïne, etc...

DITES AVEC NOUS OUI A L'AVENIR DE LA MUSIQUE !

La rêve-partie de la musique française à la faveur de la cinquième Folle Journée nantaise

Après Mozart, Beethoven, Schubert et Brahms, Nantes fête les compositeurs de notre pays

Vingt-quatre mille personnes ont passé les journées du samedi 6 février et du dimanche 7, à voler de salles de concert en auditoriums pour découvrir

et redécouvrir grandes et petites figures du patrimoine musical français des XIX^e et XX^e siècles. Avec soixante mille billets vendus, cette cinquième édi-

tion bat tous les records d'affluence et fidélise son public : dès l'ouverture de la location, vingt-cinq mille billets se sont arrachés en une journée

FOLLE JOURNÉE, Cité des congrès, les 6 et 7 février.

NANTES

de nos envoyés spéciaux

Huit cents personnes assises et quelques-unes debout, un dimanche matin à 11 heures, pour écouter les *Visions de l'Amen* d'Olivier Messiaen, dans un silence recueilli ? C'est le miracle de la Folle Journée nantaise. Quarante-cinq minutes d'une musique aussi exigeante pour le public que difficile pour Michel Béroff et Jean-François Heisser qui ont conquis l'auditoire, dont de nombreux enfants ! Deux mille personnes assises et quelques-unes debout, un dimanche après-midi, pour écouter le *Poème* pour violon et orchestre de Chausson, au milieu des toux, accompagné par un orchestre imprécis et un chef mou ? C'est la limite de la grande rêve-partie nantaise ! Et l'on en admire davantage le violon ténébreux de Laurent Korcia dont l'archet, aussi intense que celui de Ginette Neveu, ne dévia pas malgré ces expectorations intempestives.

Cela se passe à Nantes, comme ailleurs. Mais ici, allez savoir pourquoi ?, on s'en fiche. On est tellement content d'avoir entendu deux fois l'œuvre dépressive de Chausson – superbes Régis Pasquier et Michel Plasson – que l'on n'arrive pas à se sortir de la tête ce thème, l'un des plus beaux de l'histoire de la musique. Il se mélange alors avec ceux tout aussi prégnants du *Concert pour piano, violon et quatuor* du même compositeur joué par Renaud Capuçon et le Quatuor Castagneri, avec l'*Ouverture du Carnaval romain* de Berlioz par Plasson et l'Orchestre du Capitole élégants et flamboyants, avec les *Miroirs* de Ravel par Alain Planès en apesanteur, avec le deuxième livre des *Préludes* de Debussy, sanguins, drus, intenses de Michel Béroff...

Cette cinquième édition de la Folle Journée s'intitule *Hector, Gabriel, Maurice et les autres*, mais on aurait aussi pu oser « tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la musique française sans jamais oser le demander ». Nulle prétention cependant à l'exhaus-



M. ROGER

tivité, nulle simplification en forme de *digest*, mais le souci de réunir en deux jours valeurs sûres et compositeurs méconnus. Pour le mélomane averti et l'auditeur endimanché, le lycéen et l'étudiant, des parcours croisés que chacun peut vivre et recréer à sa guise.

UNE FORCE ÉTONNANTE

Salle Mallarmé, Laurent Korcia et Jean-François Heisser abordent la *Deuxième Sonate pour violon et piano* de Fauré. La concentration du public comme celle des musiciens donne à la musique une force étonnante, celle de la bonté. C'est perceptible dans l'air comme un parfum, ce désir de partage, ce sentiment de proximité qui dessinent des sourires bienveillants sur les visages. Feu et sang, salle Baudelaire avec la *Suite de Carmen* et l'Orchestre national de Bordeaux-Aquitaine sous la direction du bouillant Yutaka Sado. Le chef japonais est magnifique à regarder diriger, tout de force et grâce mêlées.

Après l'exotisme littéraire, *Tzigane* de Ravel, un concentré de violon que Gérard Poulet défend avec une magistrale intégrité. Quant au

fameux *Boléro*, peut-on rêver meilleur ferment de cohésion sociale ? Ce thème unique, sans cesse démultiplié, est bien à l'image de la foule : une somme d'individus.

Mais, porté par la houle des 24 000 personnes qui se sont arrachées 65 000 billets dont 25 000 achetés dès l'ouverture de la location – six heures de queue un lundi matin –, on passe d'une salle de concert à une autre pour s'immerger dans un bain de musique qui nous ramène à cet état d'innocence que l'on désespérait retrouver un jour : ne plus écouter les interprètes mais la musique qu'ils jouent comme si on la découvrait pour la première fois. Et ce que cette armée d'interprètes – près de neuf cents – nous fait entendre, malgré les inévitables imperfections dues au fait qu'ils donnent en deux jours autant de concert qu'en deux ou trois semaines habituellement, nous semble être une vérité irréductible à toute contingence matérielle.

Paniqués le vendredi soir, inquiets le samedi matin, fous le dimanche après-midi, les solistes n'en gardent pas moins leur bonne humeur et l'« effet Folle

Journée » se fait bientôt sentir : attablé au restaurant, Michel Béroff écoute François-René Duchâble jouer le *Quatrième Concerto* de Saint-Saëns, avec Michel Plasson, le casque de son baladeur sur les oreilles. Il le passe aux autres pianistes présents habitués mais quand même stupéfaits par les doigts fantastiques de leur collègue « Fafou ». On l'apprendra après, car pour rien au monde, on n'aurait manqué une telle rencontre. Duchâble ? Roi de la contrepétrie et de l'anagramme – en un week-end, il a bien dû en inventer trente –, Lucky Luke du piano – au départ arrêté, il laisse tous ses collègues dans les starting-blocks –, pourrait jouer les stars ; mais non !, comme Gérard Caussé, comme Plasson, Brigitte Engerer, Michel Béroff, Véronique Gens et tous les autres, à l'exception notable d'un pianiste à allure déplacée d'altesse sérénissime, il joue le jeu de la rencontre avec le public pour le prix d'une ou deux places de cinéma. L'autre miracle de ces Folles Journées, c'est aussi celui-ci.

Marie-Aude Roux et Alain Lompech

Rossignol d'exception, Natalie Dessay ensorcelle Stravinsky

RIMSKI-KORSAKOV, Le Coq d'or (extrait) ; STRAVINSKY, Renard, Le Rossignol. Natalie Dessay, Marie McLaughlin (sopranos), Hélène Perraguin (alto), Ian Caley, Vsevolod Grivnov (ténors), Albert Schagidullin (baryton), Laurent Naouri, Maxime Mikhaïlov (basses), Orchestre et Chœurs de l'Opéra national de Paris, James Conlon (direction). Palais Garnier, le 4 février à 20 h.

Placée sous le signe de la légende et du conte populaire russes, cette soirée à Garnier nous a transportés dans ce monde fabuleux où les hommes et les animaux parlent le même langage. Là, un vieux roi ridicule que tue un coq mal embouché ; là, un empereur que le chant salvateur du rossignol ramènera des rives de la mort. Là encore, un glouton de renard convoitant un coq vaniteux, pléonastique, avant que d'être lui-même la proie de la chèvre et du chat.

« Histoire burlesque chantée et jouée par quatre voix d'hommes et un orchestre de chambre », Renard appartient à la période suisse de Stravinsky, dans la veine des *Noces* et de l'*Histoire du soldat*. De cette musique colorée et volontiers burlesque, voire sarcastique, l'Or-

chestre de l'Opéra nous donne une version plus cauteleuse que caustique, la direction de James Conlon tendant à en araser les pointes acérées et autres acidités. Mais chacun des instrumentistes prouve qu'il peut avoir à l'occasion l'étoffe d'un soliste. Quant au quatuor vocal, c'est un régal : un Ian Caley criant de suffisante véhémence (le Coq), un Vsevolod Grivnov confondant de suave rouerie (Renard), la Chèvre et le Chat (respectivement Laurent Naouri et Maxime Mikhaïlov) se révélant de bien redoutables zéloteurs.

PÊCHEUR OU EMPEREUR

Il était pertinent que la seconde partie s'ouvrit sur le *Finale* de la *Suite symphonique* tirée du *Coq d'or*, le dernier opéra de Rimski-Korsakov ayant en effet précédé de peu le premier ouvrage lyrique de son élève Stravinsky, encore imprégné de l'art du magister – du moins en ce qui concerne le premier acte. Car l'œuvre, malgré un effectif orchestral impressionnant, est en fait conçue comme un opéra de chambre. Dès la scène d'introduction (étonnant rappel des *Noc-turnes* de Debussy : lignes sinuieuses de *Nuages* et appels de *Sirènes*), un état de grâce miraculeux.

Pour Natalie Dessay, la salle se ferait volontiers pêcheur ou empereur. C'est un chant irrésistible, merveilleux de délicatesse, rond et clair, d'une élasticité incomparable. Comme l'oiseau que son chant seul distingue tant est discrète sa robe, la voix de Natalie Dessay a le fondant des nuits de printemps, la magie des amours à venir. Elle sait donner à chaque inflexion sa juste mesure, moduler le son et le souffle jusqu'à l'extase, passer sur le chemin semé d'embûches des intonations, se jouant des intervalles et des ambitus. Chaque note est un enchantement.

Autour de ce Rossignol d'exception, la distribution ne manque pas de lustre : pour Vsevolod Grivnov devenu Pêcheur, l'onctuosité s'est faite ferveur, quant au Chat et à la Chèvre (Laurent Naouri et Maxime Mikhaïlov) désormais Bonze et Chambellan, ils ont tous deux la prestance de leurs rôles. De même pour Albert Schagidullin (l'Empereur), Marie McLaughlin (la Cuisinière) et Hélène Perraguin (la Mort), en tous points remarquables. Chœur et orchestre en grande tenue nous laisseront longtemps au cœur la marque ensorcelante de ce *Rossignol* de haut vol.

M.-A. R.

SORTIR

PARIS

Juliette

Juliette est une chanteuse qui en impose. Face au public, elle explose de présence, toujours en formes et voix généreuses. Un public qu'elle aime volontiers provoquer, arrogante et le verbe abrupt. Les convertis à sa cause sont de plus en plus nombreux. D'où cet Olympia, amplement justifié, pour lequel la dame emploie les grands moyens, un quintette de musiciens. On ira réentendre ses morceaux de bravoure (notamment les textes que lui a écrits Pierre Philippe) et surtout découvrir sur scène ceux de son nouvel album, *Assassins sans couteaux* (Scalen).

Olympia, 28, boulevard des Capucines, 8^e. M^o Opéra. Les 9, 10, 11, 12 et 13, à 20 h 30 ; le 14, à 17 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 240 F.

Jean-Michel Pilc Trio

Le pianiste Jean-Michel Pilc revient, pour un passage éclair, des Etats-Unis, où il s'est installé en 1995. Il joue à New York, rencontre le dessus du panier des solistes américains, multiplie les occasions de croisements des styles et des genres. Pour ses deux concerts parisiens, Pilc, soliste au phrasé rythmique, compositeur de formes inattendues, sera avec les frères François (contrebasse) et Louis (batterie) Moutin, que les pianistes s'arrachent.

Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1^{er}. M^o Châtelet. Les 8 et

9, à 22 heures.

Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Félix Ruckert

De son passage chez Pina Bausch, il a acquis la certitude qu'un spectacle est avant tout une forme, une mise en danger. Si le danseur se mouille, le public doit aussi payer de sa personne, expérimenter une relation différente à la danse. Par exemple, un danseur se produit en solo pour un spectateur seul, isolé. Dans ce nouveau spectacle, *Ring*, vingt et un interprètes font face à vingt et un spectateurs placés en cercle. Tout peut arriver. *Théâtre contemporain de la danse*, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, 4^e. M^o Saint-Paul. Du 8 au 12 février, à 19 heures. Tél. : 01-42-74-44-22.

Le Sabotage amoureux

Valérie Mairese interprète l'héroïne du roman de la Belge Amélie Nothomb, *Le Sabotage amoureux*, adapté et mis en scène par Annabelle Milot. Fille de diplomate, la romancière fait revivre, à travers un journal intime, son enfance en Chine et sa première grande histoire d'amour absolu pour une petite Italienne. Publié en 1993, ce livre est paru une année après *Hygiène de l'assassin*, également adapté au théâtre par Gérard Desarthe en 1993.

Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, 16^e. M^o Muette. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-42-88-64-44. De 90 F à 180 F. Jusqu'au 30 mai.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Affliction

de Paul Schrader (Etats-Unis, 1 h 54).

Astérix et Obélix contre César

de Claude Zidi (France, 1 h 45).

Bubbles Galore (**)

de Cynthia Roberts (Canada, 1 h 30).

Buffalo '66

de Vincent Gallo (Etats-Unis, 2 h).

Children of the Revolution

de Peter Duncan (Australie, 1 h 38).

Des chambres et des couloirs

(Grande-Bretagne, 1 h 36).

Le Fantôme de l'Opéra (**)

de Dario Argento (Italie, 1 h 43).

Le Jour du peintre (**)

de Laurent Achard (France, 1 h 24).

Le Nuage

de Fernando Solanas (Argentine, 1 h 50).

O Amor Natural (**)

de Heddy Honigmann (Pays-Bas-Bésil, 1 h 16).

L'Ombre d'Andersen

dessin animé de Jannik Hastrup et Bent Haller (Danemark, 1 h 18).

La Petite Marchande de roses

de Victor Gaviria (Colombie, 1 h 45).

Plus qu'hier, moins que demain

de Laurent Achard (France, 1 h 26).

Preaching to the Perverted (**)

de Stuart Urban (Grande-Bretagne, 1 h 39).

Redeef 54

d'Ali Abidi (Tunisie, 1 h 31).

Venus Beauté (Institut)

de Tomie Marshall (France, 1 h 45).

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Madame Jonas, prophète

d'Elie-Georges Berreby, mise en scène de Stéphane Bouvet.

Guichet-Montparnasse, 15, rue du Maine, 14^e. M^o Montparnasse-Bienvenue. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-43-27-88-61. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 27 février.

Di tanti palpiti

Coup de cœur à Claire Geoffroy-Dechaume. Aïrs et romances pour voix et guitare de Cimarosa, Martin y Soler, Rossini et Guiliani.

Péniche Opéra, 200, quai de Jemmapes, 10^e. M^o Jaurès. Les 8, 9 et 10, à 20 h 30. Tél. : 01-42-45-18-20. 100 F.

Bernard Levasseur (baryton)

Louise-Andrée Baril (piano)

Francis Poulenc : des animaux et des peintres.

Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, 13^e. M^o Quai-de-la-Gare. Le 9, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.

Trio Gabriel-Fauré

Intégrale des trios pour piano, violon et violoncelle de Mendelssohn.

Eglise des Billettes, 24, rue des Archives, 4^e. M^o Hôtel-de-Ville. Le 9, à 19 heures. Tél. : 08-36-68-75-06. 120 F.

Danse Nomade

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, 11^e. M^o Bastille. Les 8 et 9, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. De 90 F à 120 F.

CONCERTS

Auditorium du Louvre

jeudi 11 février à 12h30

Renaud Déjardin, violoncelle
Delphine Bardin, piano

BRAHMS, BEETHOVEN

LOC : 01 40 20 84 00

Centre culturel Calouste Gulbenkian
51, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Jeudi 11 février - 20 heures

Bin Chao, violon
Ju Hee Suh, piano

Beethoven - Tartini

R. Strauss - Sarasate

Entrée dans la limite des places disponibles
p.e. Valmalete

ORCHESTRE DE PARIS



Salle Pleyel - 20 h
Mercredi 17, jeudi 18 février

Christoph von Dohnányi
direction

BEETHOVEN - BLOCH

DONATONI
(création mondiale,
commande de
l'Orchestre de Paris)

80 à 290 F - Tél. 01 45 61 65 89
Tarif jeunes : 50 F
www.orchestredeparis.com



DU 16 AU 21 FÉVRIER 20H30 AUX ABESSES

REGINE CHOPINOT

les Quatre Saisons création à Paris pour 6 danseurs
Chant de lune création solo LOC. 01 42 74 22 77

EN VUE

■ Six personnes ont été tuées récemment dans le sud de l'Afghanistan au cours de rixes entre les hommes des tribus de la région de Khost et les talibans, qui, à l'occasion de la fête du Fitr, prétendaient les priver du « *Tokhm-Jangi* », un jeu traditionnel consistant à casser des œufs.

■ Empreintes de l'esprit de clémence observé pour la fête du Fitr, les policiers de Dubaï, au cours des neuf premiers mois de 1998, ont dressé 210 000 procès-verbaux pour excès de vitesse, ont distribué aux mauvais conducteurs des douceurs et des cartes de vœux.

■ La Cour de cassation vient de décliner que les jeteurs de yaourts, équivalents grecs des entarteurs belges, ne seront plus poursuivis pour « *injure aggravée* » s'ils ont eu, au préalable, des relations personnelles avec leurs cibles.

■ Les gardiens de Jaime Gomez jurent que ce clown-illusionniste du cirque **Josman**, en tournée à Bogota, incarcéré pour « *séquestration de mineurs* », s'est évadé par un tour de passe-passe du centre pénitentiaire de Beltran, où la corruption sévit.

■ L'ancien juge **Philippe Le Friant**, radié en 1988 pour « *atteinte à l'honneur de la magistrature* », qui a récemment repris sa grève de la faim à Saint-Etienne pour pouvoir vivre dignement avec sa compagne arrachée à la prostitution, serait « *moralement au bout du rouleau* », selon son avocat, M^e **Portejoie**.

■ « *Ce genre de spectacle n'apportant rien au caractère culturel et artistique de la zone* », les juges du tribunal administratif du canton viennent d'interdire un strip-tease dans un bar de la vieille ville de Berne.

■ « *J'ai essayé de serrer le foulard que j'avais autour du cou, mais, vous savez, c'est presque impossible de s'étrangler soi-même* », a raconté, mercredi 3 février, aux pompiers, **Germaine**, 75 ans, qui « *n'y croyait plus* », après avoir passé plus de trois jours bloquée dans le minuscule ascenseur de sa maison, sans manger ni boire, assise sur un seau à linge renversé.

■ Une femme de 86 ans, « *petit dealer* » qui tentait de revendre de la marijuana à un élève de 12 ans, a été arrêtée, mercredi 3 février, à la sortie d'une école dans la localité russe de Lipetsk, au sud de Moscou.

■ Pour lui faire oublier la mort, en 1992, de sa compagne, **Rong Rong**, les gardiens de **Zhai Zhai**, vieux panda du zoo de Tianjin, en Chine, avaient fini par lui trouver une femelle de seize ans. Dans un premier temps, il avait été « *très amical* » avec elle, avant de s'en détourner, de tomber malade et de mourir.

Christian Colombani

EN PUBLIANT ce septième numéro, après quelques mois d'interruption, les rédacteurs de *Vacarme* ont voulu « *faire mentir la sinistre statistique selon laquelle les revues indépendantes ne passent pas l'hiver* ». Il s'agit aussi, comme pour *Pétition*, d'apporter la preuve qu'il existe un espace pour de nouvelles revues intellectuelles de gauche qui ne sont liées à aucun parti ni même à un mouvement d'idées clairement identifié. La fin du marxisme triomphant, le déclin du tiers-mondisme et du freudisme sont passés par là. S'il fallait un adjectif pour résumer l'esprit de cette jeune revue, ce serait, faute de mieux, celui d'« *antiautoritaire* ».

Cela vaut, en particulier, pour

le dossier que ce numéro consacre à la sécurité en s'interrogeant sur le bien-fondé du tournant spectaculaire opéré par la gauche sur ce sujet. Selon Stany Grelet, la conversion de la gauche à l'idéologie sécuritaire commence en 1993, lorsque les experts du Parti socialiste, analysant les causes de l'échec aux législatives de cette année-là, découvrent la désaffection croissante de l'électorat des banlieues où se conjuguent immigration dense et forte insécurité. Elle est accomplie lors du colloque de Villepinte, en octobre 1997. « *Avant Villepinte, la sécurité restait un boulet de droite que la gauche doit apprendre à traîner si elle veut gouverner; il faut maintenant convertir le plomb en or, effacer les origines trop ostensiblement* ».

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel
■ Philippe Séguin et Alain Madelin vont tenter d'accréditer l'idée selon laquelle François Bayrou est le diviseur de la droite. Ils auront du mal à convaincre. En ce qui concerne Alain Madelin, c'est lui qui a donné le signal de la division en faisant scission au sein de l'UDF. Quant au RPR, le cavalier seul de Charles Pasqua prouve bien qu'il n'est pas à l'abri des compétitions internes. Et puis, en ce qui concerne directement l'échec de la liste d'union de la droite, c'est Philippe Séguin et Alain Madelin

qui ont pris l'initiative les premiers en cherchant à mettre l'UDF devant le fait accompli et même en l'humiliant, puisque le tonitruant président du RPR incarne mieux que quiconque le refus de l'euro. Les centristes ont souvent fait preuve de faiblesse dans leur histoire. Pour une fois, ce n'est pas le cas. La bataille sera difficile pour François Bayrou. Au moins aura-t-il combattu pour ses idées.

THE TIMES
■ Le roi Hussein savait que la Jordanie avait besoin de la paix, assortie de liens financiers étroits, avec Israël pour atteindre la prospérité. Il a donc

La revue « Vacarme » reparait

Après plusieurs mois d'interruption, cette revue intellectuelle de gauche refait surface... et s'en prend à la conversion de la majorité à l'idéologie sécuritaire



électorales d'une préoccupation récente pour l'inscrire dans des généalogies plus flamboyantes et un langage plus pur. Jean-Pierre Chevènement, grand alchimiste de la majorité et vedette incontestée de ce colloque, s'y colle avec virtuosité.

La proclamation du « *droit à la sûreté* » dans l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 permet de fournir cette « *généalogie* » plus reluisante, puisque remontant à la Révolution. Mais le coup de génie, l'« *estocade* » portée à Villepinte par Jean-Pierre Chevènement, est l'affirmation selon laquelle « *ce sont les couches sociales les plus démunies qui souffrent le plus de l'insécurité* ». Celle-ci permet à la gauche d'adopter le nouveau discours sur la sécurité sans avoir l'impression de trahir ses valeurs. Qu'importe si la réalité sociologique est dif-

férente : le sentiment d'insécurité culmine en fait aux deux extrêmes de l'échelle, chez les plus riches et chez les plus pauvres... Le récit que fait Mathieu Potte-Bonneville, rédacteur en chef de *Vacarme*, de son passage comme enseignant dans un lycée de Seine-Saint-Denis, voisin d'un établissement réputé « *dur* », est également une remise en cause du nouveau discours de gauche sur la sécurité à l'école. Le ton est celui de l'étonnement amusé. Celle-ci commence dès le seuil du lycée : la porte d'entrée est conçue de telle sorte, avec son bouton électrique placé sous la surveillance d'une caméra, qu'il est impossible de respecter ce geste minimal de politesse qui consiste à tenir la porte pour la personne qui vient derrière vous.

Nul militantisme, donc, mais un regard différent, volontiers sarcastique. *Vacarme* pratique aussi un étonnant mélange des genres. On y trouve une recette de daurade au fenouil et au vin blanc et une autre de charlotte au chocolat et aux écorces d'orange, ce qui n'est pas commun dans une revue d'idées. La même remarque vaut pour la rubrique « *Air du temps* », où est déplorée la disparition du garçon de café traditionnel, « *prestidigitateur à moustache et tablier blanc* », au profit de son regrettable successeur, prompt à chasser indistinctement pivrots et vendeurs de fleurs pakistanais.

ments, cependant, pourraient ne pas être les aspects les plus troublants de l'héritage du roi Abdallah. Les machinations de la Syrie, bien que sérieuses, pourraient aussi se révéler gérables. Le vrai danger pourrait bien être constitué par un homme qui, à coup sûr, ne se rendra pas aux funérailles du roi Hussein. Tant que Saddam Hussein dirigera l'Irak, la Jordanie sera prise entre les Etats-Unis et les sentiments de la majorité de la population. Le roi Abdallah doit espérer que le prochain homme politique nouveau et inexpérimenté à apparaître au Moyen-Orient arrive au pouvoir à Bagdad.

Dominique Dhombres

SUR LA TOILE

IRAK
■ Le Centre national informatique d'Irak a annoncé que le pays allait bientôt être connecté à Internet. Les premières bénéficiaires seront les grandes administrations. Des filtrages seront mis en place, « *afin que les Irakiens ne soient pas affectés par des pensées occidentales négatives* ». Jusqu'à une date récente, la presse irakienne critiquait Internet, considéré comme un instrument créé par les Etats-Unis pour dominer le monde en pénétrant dans tous les foyers. - (AR)

COMMANDOS ANTIPIRATES
■ Selon la chaîne de télévision CNN, le département américain de la justice a demandé une allocation budgétaire de 122 millions de dollars (environ 107 millions d'euros) afin de lutter contre le « *cyberterrorisme* ». Il souhaite recruter soixante détectives et autant de juristes, qui enquêteront sur les affaires de piratage des grands centres informatiques américains. Par ailleurs, il souhaiterait obtenir 39 millions de dollars (environ 34 millions d'euros) pour financer un système qui permettra aux agents du FBI d'échanger des informations sur ces dossiers.

www.inventions-tech.com

Aider les inventeurs français à trouver des partenaires dans le monde entier



plus de deux ans de présence constante sur le site, la « *valise ambulante à moteur* », qu'il suffit d'enfourcher pour qu'elle se transforme en moyen de transport, n'a toujours pas trouvé preneur, pas plus que la pincette pour manger les asperges proprement.

En revanche, Gestra, une association de six inventeurs indépendants, a pu entrer en contact rapidement avec des sociétés intéressées par ses prises électriques éjectables ou son robot poseur de balises sur autoroute, baptisé Oscar. Gestra reçoit en moyenne un appel téléphonique

par semaine, en provenance des Etats-Unis, des Pays-Bas, des Caraïbes ou du Portugal. Bernard Averseng, le papa d'Oscar, estime aujourd'hui que, « *sans Internet, nos inventions n'auraient jamais évolué. Nous aurions été obligés de dépenser beaucoup d'argent et de temps pour démarcher, participer à des Salons, ou acheter de la publicité dans des revues techniques.* »

Pourtant, les inventeurs sont concients qu'en exposant leur travail dans une vitrine planétaire comme Internet ils prennent aussi des risques : leur invention peut être copiée plus facilement, d'autant que, faute d'argent, la plupart des abonnés à Inventions & Technologies se contentent de déposer des brevets pour la France, qui n'offrent aucune protection dans le reste du monde. Ils auront donc intérêt à présenter aux industriels un produit presque achevé plutôt qu'une ébauche, afin de garder une longueur d'avance sur leurs concurrents potentiels.

Sylvie Dodeller

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à **360 F** d'économie soit **7 semaines de lecture GRATUITE***

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET DEVEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/mn)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements-24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex.

M. Chevènement et l'éthique par Alain Rollat

EN TANT QUE citoyen, Jean-Pierre Chevènement a une haute idée de l'Etat. Cela l'honore. Il est donc naturel que Jean-Pierre Chevènement le prenne de haut, en tant que ministre de l'intérieur, quand l'Etat lui semble incriminé à tort. Cela prouve qu'il a de la suite dans les idées. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Jean-Pierre Chevènement, qui était, dimanche soir, l'invité de l'édition nationale de France 3, ait vivement réagi, en direct, à un reportage sur la situation en Corse dont les auteurs avaient pris le parti d'illustrer le mécontentement que les enquêtes musclées des représentants de l'Etat suscitent dans cette île singulière depuis l'assassinat du préfet Erignac. Il a fait la leçon au jeune présentateur de ce journal télévisé : « *Votre reportage est orienté. Il tend à désigner un seul coupable : l'Etat, ce pelé, ce galeux, d'où viendrait tout le mal...* »

Sa réaction, sur ce point, n'était pas totalement infondée.

Dans le reportage en question, en effet, un militant nationaliste racontait sur le mode spectaculaire l'assaut subi par son domicile au cours d'une perquisition. Il mettait tant d'ardeur à reconstituer les faits qu'il jouait lui-même le rôle des gendarmes. Le regard de la caméra sur cette mise en scène n'était pas exempt de complaisance. Cette séquence était-elle pour autant malhonnête ? Non, elle ne l'était pas. Elle illustrait, sans doute jusqu'à l'excès, mais sans fard, la vérité subjective d'un état d'esprit authentique.

Mais le ministre de l'intérieur a aussi reproché aux auteurs de ce reportage de s'être référés, pour justifier leur angle de vue, au récent rapport de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme stigmatisant « *l'arbitraire de la justice antiter-*

roriste française ». Regrettant que France 3 accorde un tel crédit à un rapport établi « *par deux avocats étrangers qui ont passé huit jours en France et peut-être vingt-quatre heures en Corse* », il s'est exclamé : « *Pensez-vous que ce soit bien conforme - je vous pose la question - à l'éthique du service public ?* » Poli, inexpérimenté, le présentateur a fait semblant de ne pas entendre ce propos xénophobe et cet appel archaïque à l'autocensure.

Il faudra donc attendre pour que Jean-Pierre Chevènement explique en quoi le fait qu'un rapport soit établi sous la responsabilité d'avocats « *étrangers* » peut invalider les faits et les témoignages sur lesquels il se fonde, et, surtout, quelle est sa conception de l'éthique en matière d'information publique. On imaginerait mal qu'une si haute idée de l'Etat républicain verse dans des arguments de bas étage.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Possession, à chacun ses esprits. Invités : Père Maurice Bellot ; Tobie Nathan ; Jacques Postel ; Andras Zempleni. **Forum Planète**

23.20 Les Insectes et la science. Avec Vincent Albouy ; Edith Bertrand ; Nicole Hawilzky ; Firouz Kabiri ; Frédéric Marion-Poll. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Cassius, Christophe Malavoy, Sonic Youth, Sami Frey, Jean-François Balmer. **Canal +**

19.10 et **0.10** Le Rendez-vous. La parité. Avec Elisabeth Badinter. **LCI**

20.00 20 h Paris Première. Avec Pierre Bachelet. **Paris Première**

21.05 Le Point. Le bogue de l'an 2000 dans les hôpitaux. La Canada : refuge des terroristes. Le sexe pratiqué en groupe. **TV 5**

23.15 D'un monde à l'autre. La révoite des chasseurs : les écologistes pas d'accord. **France 2**

0.45 Le Cercle. Théâtre et politique. **France 2**

DOCUMENTAIRES

20.30 Jinebana, la possession au quotidien. **Forum Planète**

20.35 L'Épopée des fusées. **Planète**

21.05 La Danse des baleines à bosses. **Odyssee**

Le Monde TELEVISION

PARIS PREMIÈRE

21.00 Sang pour sang

22.45 Barton Fink

Joel, l'aîné des frères Coen, assure la réalisation, Ethan, la production, et, ensemble, ils écrivent les scénarios. Spécialisés dans le polar noir cinglé, ils sont révélés par *Sang pour sang* (1983). En 1991, à Cannes, ils raflent plusieurs prix, dont la Palme d'or, avec *Barton Fink*, un cauchemar aux couleurs d'angoisse. Ces deux films sont diffusés en v.o.

TÉLÉFILMS

21.55 L'Histoire de l'Italie au XX^e siècle. [19/42]. Mussolini. **Planète**

22.30 Les Automates vivants. **Forum Planète**

22.35 Les Paroies de la mémoire. [1/6]. Riccardo Cassin. **Planète**

22.50 Grecs, Byzantins, Ottomans, enfants de la Macédoine. **Odyssee**

23.30 Voyage en pays FN. **Planète**

23.40 Jean Dreville. **Odyssee**

0.30 A la rencontre de nos ancêtres. [2/5]. La dame des sables. **Planète**

0.50 Jazz 6. Sarah Vaughan. **M 6**

SPORTS EN DIRECT

19.00 Ski. Championnats du monde. **Eurosport**

20.00 Rugby à XIII. Championnat de France. 17^e journée. St-Gaudens - Carpentras. **Eurosport**

MUSIQUE

21.00 Jeanne d'Arc. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre communal de Bologne, dir. Riccardo Chailly. **Muzzik**

23.30 Magic of Montreux 92. **Muzzik**

0.35 E.L.O. Live at Wembley. **Canal Jimmy**

0.40 Renato Bruson et l'Orchestre de la Suisse italienne. Lugano 1983. Par l'Orchestre de la Radio-télévision suisse italienne, dir. Bruno Amaducci. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.50 Vérité oblige. L'avocat du diable. Claude Michel Rome. **TF 1**

21.15 Les Allumettes suédoises. Jacques Ertaud [2/3]. **France 2**

23.00 Pour cent millions. Brigitte Sauriol. **13^{ème} Rue**

0.30 Hurlévent. David Skyner. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

22.14 Les Faell. **Canal +**

22.35 Courts au 13. Un portrait de Laura. Le chat de miss Paisley. **13^{ème} Rue**

Avec Philippe Montpouet. Avec Gabrielle Lazure. **13^{ème} Rue**

23.50 Court-circuit. Dans la peau. Ran Tal et Etgar Keret. **Arte**

SÉRIES

20.13 Alfred Hitchcock présente. Andy passe sur le billard. **Canal Jimmy**

20.15 Ellen. The Boyfriend Stealer. **RTL 9**

21.30 New York Police Blues. **Canal Jimmy**

21.55 The Sentinel. Quand les dieux descendent sur terre. **TSR**

22.10 La Rédac. Rêves éveillés. **Disney Channel**

22.40 Buffy contre les vampires. La face cachée. **Série Club**

23.25 NYPD Blue. Le ver dans le fruit. **TSR**

23.30 Cosmos 1999. A la dérive. **Série Club**

0.20 New York Undercover. Sans pitié. **13^{ème} Rue**

FILMS

20.05 Baisers volés. François Truffaut (France, 1968, 90 min). **Cinétoile**

20.30 La Reine des bandits. Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min). **Ciné Cinémas**

20.30 Swing Kids. T. Carter (EU, 1992, 115 min). **Cinestar 1**

20.40 Country, les moissons de la colère. R. Pearce (EU, 1984, 110 min). **RTL 9**

20.40 Charade. Stanley Donen (Etats-Unis, 1963, 115 min). **13^{ème} Rue**

20.45 Bonjour tristesse. Otto Preminger (Etats-Unis, 1957, v.o., 90 min). **Arte**

20.50 En cas de malheur. Claude Autant-Lara (France, 1958, N., 125 min). **France 3**

21.00 Sang pour sang. Joel Cohen et Ethan Cohen (EU, 1984, v.o., 105 min). **Paris Première**

22.15 Les Anges déchus. Wong Kar-Wai (Hongkong, 1996, v.o., 95 min). **Canal +**

22.15 Few of Us. Sharunas Bartas (Lituanie, 1996, v.o., 95 min). **Arte**

22.40 Marathon Man. J. Schlesinger (EU, 1976, 130 min). **M 6**

22.40 Blade Runner. Ridley Scott (Etats-Unis, 1982, 115 min). **Canal Jimmy**



PARIS PREMIÈRE

22.45 Barton Fink. Joel Coen et Ethan Coen. Avec John Turturro, John Goodman (Etats-Unis, 1991, v.o., 120 min). **Paris Première**

22.55 Jardins de pierre. Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, 110 min). **Cinestar 1**

23.25 Norma Rae. Martin Ritt (EU, 1978, 115 min). **Téva**

1.50 The Crow. Alex Proyas (Etats-Unis, 1993, v.o., 105 min). **Cinestar 2**

PROGRAMMES

TF 1

18.30 Exclusif.

19.05 Le Bigdil.

20.00 Journal, Météo.

20.50 Vérité oblige. L'avocat du diable. Téléfilm. Claude Michel Rome.

22.50 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles du mariage.

0.15 Histoires naturelles. L'œil du lynx.

1.10 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois.

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.

19.25 Qui est qui ?

20.00 Journal. Dossier : l'affaire du sang contaminé.

21.15 Les Anges déchus. Téléfilm. Jacques Ertaud [2/3].

23.15 D'un monde à l'autre.

0.25 Journal, Météo.

0.45 Le Cercle. Théâtre et politique.

2.05 Histoires courtes. En désespoir de cause. Court métrage. V. Loury.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour.

18.55 19-20 de l'information, Météo.

20.05 Cosby.

20.35 Tout le sport.

20.50 En cas de malheur. Film. Claude Autant-Lara.

22.55 Météo, Soir 3.

23.25 Le Journal de Vail.

23.35 L'Amour conjugal. Film. Benoît Barbier.

1.05 La Case de l'Oncle Doc. Retour en Sicile.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40

18.30 Nulle part ailleurs.

20.35 Pas si vite.

20.40 XXI. Film. Ariel Zeitoun.

22.14 Les Faell.

22.15 Les Anges déchus. Film. Wong Kar-Wai (v.o.).

23.50 Boxe hebdo.

1.00 Football. Championnat anglais. Charlton Athletic - Wimbledon.

2.45 La Trêve. Film. Francesco Rosi (v.o.).

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.30 La Guerre d'Espagne. Invités : Andrée Bachoud ; Michel Catala ; Josémina Cuesta ; Geneviève Dreyfus ; Rémi Skoutelsky. **Forum Planète**

MAGAZINES

15.10 1 an de +. Invités : Fabrice Bénéchou, Frédéric Bonnot, Yves Weber. **Canal +**

17.10 Le Débat. **LCI**

18.00 Stars en stock. Faye Dunaway, Dean Martin. **Paris Première**

18.00 et **21.00** Le Grand Journal. **LCI**

18.30 Nulle part ailleurs. Avec Jewel, Edward Norton, François Forestier, Teri Moise. **Canal +**

19.00 Archimède. **Arte**

19.10 et **0.10** Le Rendez-vous. **LCI**

20.00 20 h Paris Première. Avec Xavier Beauvois. **Paris Première**

20.50 Fréquentar. Notre-Dame de Paris. **M 6**

21.00 Le Gai Savoir. Faut-il brûler l'Internet ? Invités : Claude Allègre, Alain Finkielkraut, Marc Fumaroli, Yann Quéffelec, Arielle Dombase. **Paris Première**

SPORTS EN DIRECT

21.05 Temps présent. Le bogue de l'an 2000. **TV 5**

22.50 Place de la République. **France 2**

23.35 Comment ça va ? Hôpital, mode d'emploi. **France 3**

0.20 Capital. Les nouveaux pirates. **M 6**

0.45 Le Cercle. Les femmes et le polar. **France 2**

1.50 Saga-Cités. De gré ou de force : enquête sur le mariage des jeunes filles africaines. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.40 Otkikoto, la légende du lac. **Odyssee**

17.55 Les Couilluses de la science. Les grands lacs du Canada. **La Cinquième**

18.05 On the Road Again. Pakistan. **Odyssee**

18.10 Les Grands Compositeurs. [5/7]. Tchaïkovski (1840-1893). **Planète**

19.00 Le Musée d'Orsay. Après l'impressionnisme. **Odyssee**

19.10 Seul en poste. **Planète**

19.55 Le Vieux Pêcheur et la Mer. **Odyssee**

20.05 Les Tribus indiennes. [7/20]. Les Cherokee. **Planète**

20.15 Reportage. Ma Bourgogne. **Arte**

20.25 Botticelli ou la trilogie humaniste. **Odyssee**

Le Monde TELEVISION

FRANCE-MUSIQUE

9.10 Le temps des musiciens Il y aura bientôt cent ans, Ernest Chausson, le compositeur du *Poème pour violon* qu'Ysaye allait rendre célèbre, mourait accidentellement, à quarante-quatre ans. Ami et parfois mécène de Debussy, il fut marqué par l'influence de César Franck. Depuis une quinzaine d'années, les partitions de celui qu'on appelle parfois le « Brahms français » tentent de plus en plus les interprètes.

FRANCE-CULTURE

22.10 L'adieu au siècle L'écrivain Claude-Henri Buffard et le metteur en scène Moïse Touré ont demandé à quarante écrivains d'écrire un texte d'adieu au siècle. *Je m'appelle*, d'Enzo Cormann, auteur d'une vingtaine de pièces de théâtre, est une visite guidée des horreurs du siècle ; *L'Age de sang*, de Mohamed Rouabhi, acteur et auteur dramatique d'origine algérienne, un texte tissé sur la trame d'un film d'horreur.

FRANCE 3

1.05 La Case de l'Oncle Doc En 1986, Vincent Martorana livrait une belle chronique de la vie sicilienne avec son film *Ragazzi*. Douze ans après, il est retourné voir ce qu'étaient devenus les amis dont il avait brossé le portrait. Vincent Martorana n'a guère plus de choses à leur dire. Sauf un aveu d'importance : il est homosexuel. Chose incompréhensible sur cette terre sicilienne... Une chronique tendre et cruelle.

TÉLÉFILMS

17.00 Le Masque de Satan. Lamberto Bava. **Festival**

18.30 Les Ritals. Marcel Bluwal [2/2]. **Téva**

18.45 Balle perdue. Etienne Périer. **Festival**

20.30 Jennie, Lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [1/3]. **Festival**

21.15 Les Montagnes bleues. Paolo Barzman [2/2]. **RTBF 1**

22.40 Parfum de meurtre. Bob Swaim. **M 6**

SÉRIES

17.00 Au nom de la loi. Chasseur de primes. **La Cinquième**

17.10 Les Repentis. Mariage à l'essai. **TSR**

17.20 Seconde B. Célins troqués. **TMC**

17.45 La Loi de Los Angeles. Sidney, the Dead Noise Rider. **Téva**

17.50 Hartley, cœurs à vif. **France 2**

18.30 John Woo : Les Repentis. Faux en tout genre. **RTL 9**

19.20 Mariés, deux enfants. Voir ou conduire, il faut choisir. **M 6**

19.35 Happy Days. Walter. **Série Club**

20.00 Larry et Balki. Allons, allons, mesdames. **TMC**

20.05 Cosby. **France 3**

20.10 Notre belle famille. Noël n'est plus ce qu'il était. **M 6**

20.13 Alfred Hitchcock présente. Corps diplomatique. **13^{ème} Rue**

20.15 Ellen. The Soft Touch. **RTL 9**

20.40 The Practice. Dans l'arène. Coup de poker. **Série Club**

20.40 McMillan. Jusqu'à la mort. **13^{ème} Rue**

20.55 La Vie à cinq. Retour de flammes. **Téva**

21.00 Seinfeld. Une vie de chien. **Canal Jimmy**

21.45 Ally McBeal. These are the Days (v.o.). **Téva**

22.15 Twin Peaks. (v.o.). **Série Club**

22.50 High Secret City. Adieu bébé. Mort d'un vétéran. **TF 1**

23.05 Millennium. L'apprentissage de l'ordinaire. **TSR**

23.10 L'Instinct. Le Crime de Valentin. **Festival**

23.10 Star Trek, la nouvelle génération. Souppons (v.o.). **Canal Jimmy**

0.00 Star Trek, Deep Space Nine. Abandon (v.o.). **Canal Jimmy**

0.05 Expériences interdites. Panique (v.o.). **13^{ème} Rue**

0.50 Cop Rock. Happy Mudder's Day (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

12.45 Jardins de pierre. Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, 115 min). **Cinestar 1**

13.20 Le Meilleur. Barry Levinson (Etats-Unis, 1984, 120 min). **Cinétoile**

15.20 Les Maudits. René Clément (France, 1946, N., 100 min). **Cinétoile**

16.00 Ludwig ou le Crépuscule des dieux. Luchino Visconti. Avec Romy Schneider, Helmut Berger (France - Italie - Allemagne, 1972, 80 min). **Ciné Cinéma 2**

17.00 Irma la douce. Billy Wilder (Etats-Unis, 1963, 150 min). **Cinétoile**

18.30 La Reine des bandits. Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 117 min). **Ciné Cinéma 3**

19.30 Ceux de Cordura. Robert Rossen (Etats-Unis, 1959, 125 min). **Cinétoile**

20.55 Les Contrebandiers de Moonfleet. Fritz Lang (Etats-Unis, 1955, 95 min). **TMC**

21.55 Trainspotting. Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 90 min). **Ciné Cinémas**

22.00 Leçon de chimie à neuf heures. Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**

22.15 Kika. Pedro Almodovar (France - Espagne, 1993, 110 min). **Cinestar 1**

23.05 Histoires extraordinaires. Roger Vadim, Louis Malle et Federico Fellini (France, 1967, 120 min). **Cinétoile**

23.05 Secrets et mensonges. Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, v.o., 140 min). **Cinestar 2**



D.R.

16.00 Ludwig ou le Crépuscule des dieux. Luchino Visconti. Avec Romy Schneider, Helmut Berger (France - Italie - Allemagne, 1972, 80 min). **Ciné Cinéma 2**

17.00 Irma la douce. Billy Wilder (Etats-Unis, 1963, 150 min). **Cinétoile**

18.30 La Reine des bandits. Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 117 min). **Ciné Cinéma 3**

19.30 Ceux de Cordura. Robert Rossen (Etats-Unis, 1959, 125 min). **Cinétoile**

20.55 Les Contrebandiers de Moonfleet. Fritz Lang (Etats-Unis, 1955, 95 min). **TMC**

21.55 Trainspotting. Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 90 min). **Ciné Cinémas**

22.00 Leçon de chimie à neuf heures. Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**

22.15 Kika. Pedro Almodovar (France - Espagne, 1993, 110 min). **Cinestar 1**

23.05 Histoires extraordinaires. Roger Vadim, Louis Malle et Federico Fellini (France, 1967, 120 min). **Cinétoile**

23.05 Secrets et mensonges. Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, v.o., 140 min). **Cinestar 2**



UNIVERSAL CITY STUDIO INC.

23.10 The Great Gatsby. Elliott Nugent. Avec Alan Ladd, Betty Field (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). **Arte**

23.25 Le Beau Serge. Claude Chabrol (France, 1958, 93 min). **Ciné Classics**

1.00 Key Largo. John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

18.30 Exclusif.

19.05 Le Bigdil.

20.00 Journal, Météo.

20.50 Vérité oblige. L'avocat du diable. Téléfilm. Claude Michel Rome.

22.50 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles du mariage.

0.15 Histoires naturelles. L'œil du lynx.

1.10 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois.

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.

19.25 Qui est qui ?

20.00 Journal. Dossier : l'affaire du sang contaminé.

21.15 Les Anges déchus. Téléfilm. Jacques Ertaud [2/3].

23.15 D'un monde à l'autre.

0.25 Journal, Météo.

0.45 Le Cercle. Théâtre et politique.

2.05 Histoires courtes. En désespoir de cause. Court métrage. V. Loury.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour.

18.55 19-20 de l'information, Météo.

20.05 Cosby.

20.35 Tout le sport.

20.50 En cas de malheur. Film. Claude Autant-Lara.

22.55 Météo, Soir 3.

23.25 Le Journal de Vail.

23.35 L'Amour conjugal. Film. Benoît Barbier.

1.05 La Case de l'Oncle Doc. Retour en Sicile.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40

18.30 Nulle part ailleurs.

20.35 Pas si vite.

20.40 XXI. Film. Ariel Zeitoun.

22.14 Les Faell.

22.15 Les Anges déchus. Film. Wong Kar-Wai (v.o.).

23.50 Boxe hebdo.

1.00 Football. Championnat anglais. Charlton Athletic - Wimbledon.

2.45 La Trêve. Film. Francesco Rosi (v.o.).

ARTE

19.00 Nature. Quand l'Oder sort de son lit.

19.45 Météo. Arte info.

20.15 Reportage. Timor, la guerre sans fin.

20.45 Bonjour tristesse. Film. Otto Preminger (v.o.).

22.15 Few of Us. Film. Sharunas Bartas (v.o.).

23.50 Court circuit. Dans la peau. Court métrage. R. Tal et E. Keret (v.o.).

0.30 Hurlévent. Téléfilm. David Skyner.

M 6

18.25 Loïs et Clark.

19.20 Mariés, deux enfants.

19.54 Le Six Minutes, Météo.

20.10 Notre belle famille.

20.40 Décrochage info. Les Produits stars.

20.50 Turner et Hooch. Film. Roger Spottiswoode.

22.40 Marathon Man. Film. John Schlesinger.

0.50 Jazz 6. Sarah Vaughan.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Henriette Walter.

21.00 L'Histoire en direct. 1940 : la création de l'Ecole des cadres d'Uriage.

22.10 Fiction. L'adieu au siècle.

23.00 Nuits magnétiques [1/2].

0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Festival du Lubéron. Par le Quatuor Danel. Œuvres de Beethoven, Weinberg, Tchaïkovski.

22.30 Musique pluriel. Concours international de piano. Œuvres de Prévín, Kagel, Starita.

23.07 Le Bel Aujourd'hui. Festival Présences 99. Œuvres de Salonen, Vaino, Cherney, Dusapin.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Symphonie n° 85 La Reine, de Haydn, par l'Ensemble Tafelmusik, dir. Bruno Weil.

20.40

L'herbe bleue

par Pierre Georges

À L'ÉTAL DU BOUCHER, les quartiers de viande portent souvent ce tampon sanitaire de couleur bleue façon « *bon pour le rosbif* ! ». Ce n'est pas excessivement appétissant mais cela rassure. A l'étal du rugby samedi, dans ce crépusculaire affrontement qui, sous la tempête, opposa quinze furieux, et plus, d'Irlande à autant de Français, les quintaux de chair à rugby finirent maculés de peinture bleue, comme bestiaux d'abattoir.

Spectacle étrange. Entre Apocalypse Road et happening au ripolin pour les braves du Tournoi, le match avait taché. Comme un buvard bave, comme la publicité dégueule. Les shorts, les maillots, les cuisses, les visages, tout était maculé de toutes sortes de bavures bleuâtres. Au point qu'on ne savait plus trop, l'œil de la télévision aidant, ce qui relevait des stigmates de l'héroïque bataille ou ce qui procédait de la rixe de peintres en bâtiment.

Dans les entreprises performantes, il fut de mode à un moment, pour remotiver les cadres, de les envoyer en forêt de Fontainebleau, ou d'ailleurs, pour se livrer à des simulacres de guerre au fusil à peinture. Cela s'appelaient les *painting balls* ou quelque chose comme cela. Et le jeu consistait à se tuer fictivement à grandes giclées de peinture dans le buffet. Était tout à fait mort et hors de combat celui qui s'en revenait des bois maculé comme palette de barbouilleur du dimanche.

On doute qu'il ait été vraiment nécessaire de remonter les troupes dans la tempête de Lansdowne Road. Mais les joueurs sont sortis du terrain tous marqués comme billets de banque après un hold up. Pourquoi ?

Tout simplement parce que le rugby, saisi par la publicité désormais comme M. Le Trouhadec par la débauche, avait accordé licence à un annonceur de peindre largement son logo sur la pelouse. Un beau logo bien bleu et un peu rouge, bien large, bien baveux comme omelette, fait ni pour le jeu, ni pour les joueurs, mais évidemment pour le télé-spectateur.

Cela devient une manie et une manne en effet que d'utiliser désormais les terrains de sport comme panneaux d'affichage. Ce match vous est offert par la compagnie d'assurances X. Donc à Dublin, la pelouse était en bleu, c'est-à-dire pas tout à fait conforme à l'idée qu'on peut se faire d'un cliché irlandais. Et comme il plut à tonneaux – là on restait dans la norme –, cela fit une drôle de bouillie irlandaise.

Ce n'est pas grave, dira-t-on. Non, pas plus grave qu'une gêne permanente, qu'une insulte faite au jeu et aux joueurs, sortes de bonhommes-couleur malgré eux, affublés de leur peinture de publicité comme il en est de guerre. Et de la plus tenace, paraît-il, car un collègue racontait qu'au lendemain du match, dans l'avion du retour la tribu des visages bleus portait encore au visage les traces des bavures.

Revenir de Dublin recoussé de partout, la lèvre tuméfiée, le cuir chevelu recoussé, l'œil encocardé, voilà bien de l'héroïsme coutumier. Mais en revenir, pauvres bestiaux, repeint bleu d'Irlande fait nettement moins chic. Comme le signe de cette fameuse traçabilité instaurée en matière sanitaire pour détecter la vache folle. De fait, le rugby est nettement sur la voie de l'herbe folle et du maquignonnage publicitaire.

Accor reprend Frantour, le pôle tourisme de la SNCF

ACCOR, groupe spécialisé dans l'hôtellerie, le tourisme et le service aux entreprises a annoncé, lundi 8 février, la signature d'un protocole d'accord avec SNCF Participations pour l'acquisition de 65 % du capital de Frantour, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,48 milliard de francs (225 millions d'euros) en 1997. L'offre de reprise d'Accor, soumise à l'approbation des pouvoirs publics, est aussi proposée aux actionnaires minoritaires de Frantour. Depuis plusieurs semaines, la SNCF avait confirmé qu'elle était en « *discussion exclusive* » avec le groupe Accor (*Le Monde* du 28 décembre 1998). Le portefeuille du groupe présidé par Jean-Marc Espalioux devrait ainsi s'enrichir d'une trentaine d'hôtels représentant 4 500 chambres, de 86 agences de voyages sous enseigne Frantour ou Sud-Ouest Voyages et de sept sociétés de voyageurs représentant environ 620 000 clients. Selon Accor, « *cette acquisition, qui n'entraînera pas de suppressions d'emplois, ouvrira des perspectives professionnelles nouvelles aux salariés de Frantour* ». La restauration en gare gérée par Frantour a été cédée à l'italien Autogrill, filiale de Benetton, pour 320 millions de francs, soit 48,8 millions d'euros.

DÉPÊCHES

■ **VENTES : un acheteur français anonyme a acquis, dimanche 7 février, lors d'une vente aux enchères à Lyon une sculpture de César – Le Patineur, œuvre de cinq mètres de haut en bronze, représentant un homme-oiseau – pour le prix de 3 millions de francs (457 300 euros).** La vente s'est tenue dans le cadre de la liquidation de la Société lyonnaise de conseil en investissement, propriétaire de l'œuvre. César, mort le 6 décembre 1998, était opposé au déplacement de la statue. La Ville de Lyon, elle aussi opposée à la vente, a fait part de sa « *grande déception* ». Elle voulait lancer une souscription publique de 2 millions de francs (305 000 euros) pour que la statue reste aux abords de l'Opéra de Lyon où elle a été installée en 1992.

■ **ESPACE : la sonde américaine Stardust, qui doit ramener sur Terre des échantillons de la comète Wild-2, a été lancée dimanche 7 février de Cap Canaveral (Floride), par une fusée Delta-2.** En janvier 2004, Stardust devrait rattraper, après un voyage de 4,8 milliards de kilomètres, la comète Wild-2. Elle en traversera la queue lumineuse pour y collecter des échantillons des poussières et des gaz qui la composent et les ramener sur Terre, à la mi-janvier 2006.

■ **ALGÉRIE : sept personnes ont été assassinées, dimanche 7 février, à quelque 500 km au sud d'Alger, a annoncé la radio d'Etat, attribuant ce massacre aux islamistes armés.** La semaine dernière, au moins vingt-cinq personnes avaient été tuées, en majorité de jeunes bergers. – (AFP)

■ **ACCIDENT : trois personnes ont trouvé la mort et cinq autres ont été blessées** dans la collision de treize voitures, lundi matin 8 février sur l'autoroute A 9, entre Vendargues et Montpellier (Hérault). L'accident a été provoqué par un couple de personnes âgées qui avait arrêté intempestivement sa voiture après s'être rendu compte de la perte d'une valise placée sur le toit du véhicule, a précisé la gendarmerie.

■ **VACHE FOLLE : un nouveau cas de vache folle a été décelé en Ille-et-Vilaine, a annoncé lundi 8 février le ministère de l'agriculture.** Il s'agit du 54^e cas répertorié en France depuis 1990 pour un cheptel de 21 millions de têtes. C'est le cinquième cas mis en évidence en 1999 dans l'Hexagone et le troisième observé en Ille-et-Vilaine depuis juillet 1991. Conformément à la réglementation en vigueur, le troupeau concerné qui comptait 85 bovins, a été abattu et incinéré dimanche.

LE JUGE D'INSTRUCTION en charge de l'affaire de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), Jean-Pierre Zanoto, a décidé de renvoyer Jacques Crozemarie, fondateur et ancien président de cette association, devant le tribunal correctionnel de Paris pour « *abus de confiance et recel d'abus de biens sociaux* ». Au terme de trois années d'investigations qui ont permis de faire la lumière sur un système complexe de détournements d'une partie importante des fonds provenant de centaines de milliers de donateurs, le juge parisien a, conformément aux réquisitions du parquet de Paris, également renvoyé vingt-six autres personnes devant le tribunal correctionnel.

Datée du vendredi 5 février, l'ordonnance de renvoi du juge Zanoto, qui compte 122 pages, fait une analyse détaillée des « *avantages injustifiés* » dont ont bénéficié les responsables du groupe d'entre-

prises sous-traitantes qui gravitaient autour de l'ARC et de Jacques Crozemarie. Il s'agit d'abus de bien sociaux réalisés au préjudice des sociétés Publicadvice, International Development, IDC, SQ2, Distrisarmon, Christel Organisation, etc. Ces sociétés étaient dirigées par Simon Félix, dit Michel Simon, Denis Baumont, Ivan Ledoux et plusieurs de leurs proches. Ils sont aujourd'hui mis en examen pour « *complicité et recel d'abus de confiance, faux et usage de faux* ». Ces abus de biens sociaux pouvaient prendre différentes formes : rémunérations substantielles versées à certaines salariées ou à des tiers, travaux effectués à des domiciles privés, remboursements de frais de déplacement non professionnels ou commissions versées en Suisse.

Ces commissions provenaient des deux fournisseurs du papier utilisé pour les revues que l'ARC diffusait auprès de ses adhérents.

Trois ans d'instruction

● **2 décembre 1994.** Révélée par *Le Monde*, une note confidentielle du chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Michel Lucas, adressée en 1991 à Claude Evin, ancien ministre des affaires sociales, indique que les charges de fonctionnement de l'ARC représentent 65 % de ses recettes.

● **2 janvier 1996.** Libération révèle le contenu d'un rapport de la Cour des comptes mettant gravement en cause la gestion de l'ARC. Le lendemain, Jacques Crozemarie, président et fondateur de l'ARC, « *se met en retrait* » de l'association.

● **8 janvier.** *Le Monde* révèle le contenu d'une note confidentielle

adressée en novembre 1990 par l'IGAS au gouvernement. Le lendemain, la note de la Cour des comptes est transmise au ministère de la justice.

● **16 janvier.** Le parquet de Paris ouvre une information judiciaire contre X... pour abus de confiance, complicité, recel, faux et usage de faux. Elle est confiée au juge d'instruction Jean-Pierre Zanoto.

● **18 janvier.** Jacques Crozemarie démissionne.

● **27 juin.** Jacques Crozemarie est mis en examen pour « *abus de confiance, faux, usage et complicité de faux, recel d'abus de biens sociaux, complicité de fraude* ».

Placé en détention provisoire, il sera remis en liberté sous contrôle judiciaire le 20 décembre. Michel

Versé sur différents comptes genevois, l'argent était ensuite reversé à Paris, le plus souvent en liquide, aux dirigeants d'International Development (*Le Monde* du 7 avril 1998). Différentes commissions rogatoires internationales ont permis d'établir que l'un des fournisseurs a versé un total de près de 88 millions de francs, une somme correspondant à environ 20 % du montant des travaux commandés pour International Development pour le compte de l'ARC. L'ordonnance de renvoi détaille également les honoraires versés à Jacques Crozemarie après son départ à la retraite du CNRS lorsqu'il avait déclaré, à compter du 1^{er} mai 1990, une activité de « *conseil en marketing d'entreprises* ».

On apprend ainsi qu'entre mars 1991 et juin 1994, le président-fondateur de l'ARC a reçu, sur l'un de ses comptes bancaires ouverts à la Société générale de Toulon 2 117 696 francs d'honoraires pro-

Simon, dirigeant d'International Development, principale filiale de l'ARC, est mis en examen pour « *complicité et recel d'abus de confiance, faux et usage de faux, abus de biens sociaux, complicité de fraude, recel d'abus de confiance, présentation de comptes sociaux inexacts* ». Placé en détention provisoire, il est remis en liberté sous contrôle judiciaire le 1^{er} juillet.

● **5 septembre 1997.** Le juge reçoit un rapport d'expertise dévoilant que « *plusieurs centaines de millions de francs* » ont été détournés de l'ARC vers la Suisse et les Etats-Unis.

● **20 mars 1998.** Michel Simon est à nouveau placé en détention provisoire. Il est remis en liberté sous contrôle judiciaire le 3 juillet.

venant de deux mystérieuses sociétés américaines (Lynx Partners et Andara) dont le siège social était situé 380, Madison Avenue à New-York et qui était dirigées par Danielle Pihl, une proche de Jacques Crozemarie mise en examen. Il est reproché à M^{me} Pihl d'avoir reçu des fonds du groupe des sociétés sous-traitantes de l'ARC et d'avoir ainsi créé une autre voie, américaine, de détournement des sommes détournées.

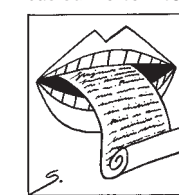
L'instruction de M. Zanoto a montré que l'une des contreparties des tarifs prohibitifs auxquels les sociétés sous-traitantes factureraient leur prestations à l'ARC consistait à alimenter le train de vie personnel de M. Crozemarie : il a ainsi bénéficié d'avantages substantiels pour sa villa de Rians puis pour celle de Bandol, qu'il a vendue le 19 juillet 1995 à Jacques Litwak, l'un des responsables des sociétés sous-traitantes, pour 600 000 francs et une rente annuelle d'un même montant. L'aménagement de son appartement de fonction de Villejuif, dont il vantait la modestie, est revenu à un coût supérieur à 2 millions de francs. Les responsables des sociétés sous-traitantes ont expliqué « *ne pas avoir facturé la totalité des travaux car il leur paraissait difficile d'adresser à une association humanitaire une facture de 2,5 millions de francs TTC pour l'aménagement du logement de fonction du président* ». Jusqu'à sa démission forcée, le 18 janvier 1996, Jacques Crozemarie aurait ainsi indûment bénéficié d'environ 20 millions de francs, le total des détournements de fonds au préjudice de l'ARC se situant entre 1990 et 1995 dans une fourchette comprise entre 200 et 300 millions de francs.

Jean-Yves Nau

Les détournements de fonds recensés par l'ordonnance de renvoi

L'ORDONNANCE DU JUGE D'INSTRUCTION précise que Jacques Crozemarie est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour :

« 1) Avoir, à Villejuif, Rians, Bandol et en tout cas sur le territoire national, du 1^{er} octobre 1984 au 31 janvier 1992, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit des délits d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon et François Boquel au préjudice de la société Publicadvice, en l'espèce : en demandant



VERBATIM

que la société verse, sans contrepartie, un salaire à Suzanne Poser, qui lui servait de secrétaire particulière, et représentant, entre le 1^{er} octobre 1984 et le 31 janvier 1992, une somme supérieure à 2 millions de francs ; en bénéficiant de travaux dans ses résidences de Rians (2 millions), de Bandol (5,7 millions hors taxes ou 6,8 millions TTC) et l'appartement de fonction de Villejuif (1,2 million), soit un total de 10 millions de francs.

2) Avoir, à Villejuif, Bandol et en tout cas sur le territoire national, courant 1990, 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit des délits

d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon et Pascal Sarda au préjudice de la société International Development, en l'espèce : en bénéficiant de nombreux déplacements en avion, en France ou à l'étranger, supportés par la société International Development pour un montant total de 234 708 francs ; en bénéficiant du rachat de sa propriété de Rians par International Development pour un prix de 4,6 millions de francs ; en faisant supporter par International Development la rémunération de son employé de maison (10 000 francs par mois versés en espèces), ainsi que que les dépenses de fonctionnement de la villa de Bandol ; en recevant des dirigeants d'International Development des fonds en espèces.

3) Avoir, à Villejuif, Rians, Bandol et tout cas sur le territoire national, de janvier 1988 à octobre 1994, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit du délit d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon et Pascal Sarda au préjudice de la société Distrisarmon, en l'espèce en faisant prendre en charge par cette société les salaires de ses employés de maison, ce qui a représenté en tout une somme minimale de 677 000 francs.

4) Avoir, à Villejuif, Rians, Bandol et en tout cas sur le territoire national, de janvier 1990 à

octobre 1994, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit du délit d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon au préjudice de la société Christel Organisation, en l'espèce en faisant prendre en charge par cette société les salaires de ses [deux] employés de maison. [...]

6) D'avoir, à Villejuif et sur le territoire national, de 1985 à 1995, détourné au préjudice de l'ARC, dont il était le président, des valeurs ou un bien quelconque qui lui avaient été remis et qu'il avait acceptés en charge de les rendre ou d'en faire un usage déterminé, en l'espèce en faisant supporter à l'ARC des prestations fictives ou manifestement surfacturées par International Development, Publicadvice et SQ2, sociétés dont il recevait par ailleurs des avantages en nature importants ; en faisant supporter à l'ARC le surcoût du prix du papier acheté par l'intermédiaire de Soafi ; en percevant, par le biais des sociétés Lynx Partners et Andara, 2 117 696 francs d'honoraires correspondant à aucune prestation de sa part et qui ont, *in fine*, été supportés par l'ARC à travers les factures adressées par les sociétés du groupe ID ; en faisant supporter par l'ARC le salaire de ses employés de maison et l'achat d'un véhicule Clio qui a servi à son usage personnel en province. »

Des élus basques espagnols et français constituent leur « Assemblée »

PAMPÉLUNE (Espagne) de notre envoyée spéciale « *Journée historique pleine d'émotion* » pour les uns, « *dangereuse pantomime* » pour les autres : la réunion constitutive de l'« Assemblée permanente des maires et des élus municipaux d'Euskal Herria [Pays basque] » a rassemblé quelque sept cents élus, essentiellement du Pays basque espagnol, ainsi qu'une trentaine de Navarre et vingt et un du Pays basque français, samedi 6 février dans un cinéma de Pampelune, à l'appel des partis nationalistes basques. Danses, hymnes et drapeaux, interventions traduites en trois langues (espagnol, français et euskera) et adoptées à l'unanimité : en trois heures à peine, dans une ambiance voulue solennelle, la réunion était bouclée, et la première pierre posée, d'une hypothétique « *construction nationale basque* ».

L'idée, promue il y a quelques jours par le Parti nationaliste

basque (PNV, « modéré »), reprend à son compte, à peine édulcoré, en raison des vives réactions suscitées, un projet de Herri Batasuna (HB), la vitrine politique de l'organisation séparatiste basque armée, ETA. Il s'agissait de tisser de facto une unité politique basque, en encourageant la coopération entre les villes des provinces basques espagnoles, françaises et de Navarre. En somme, un premier pas vers l'indépendance.

DIFFÉRENCES D'INTERPRÉTATION

Le texte adopté samedi n'est pas explicite. Dans un souci de rassurer, on y précise toutefois que l'Assemblée nouvellement créée ne « *saurait en aucun cas se surimposer aux institutions existantes* », c'est-à-dire au Parlement basque, « *contrairement* [à ce que diffusent] les campagnes de désinformation ». Il s'agirait plutôt, selon les signataires, de prendre acte de l'existence d'une « *nation basque* »

et de renforcer son développement à travers une « *coopération transfrontalière* ». Le but final n'en restant pas moins, en reprenant l'idée de « *l'Europe des peuples* », de faire de cette « *nation basque* », une « *entité politique unie, démocratique et libre, dans l'Europe de demain* ».

Qu'est-ce à dire ? Le texte, suffisamment souple et fédérateur, est sujet à toutes les interprétations, celles « *modérées* » du PNV et de Eusko Alkartasuna (EA), et « *radicales* » de HB. Ainsi, si l'adjoint au maire de Biarritz, Jakes Abeberry, présent dans la salle, salue « *une page qui se tourne irrémédiablement et une initiative de coopération en plein accord avec la construction européenne* », le maire de la vallée du Baztan (Navarre), Patxiko Oyarzabal (EA) parle plutôt de « *mettre à jour un livre blanc des aspirations de toutes les provinces basques* ». Le maire radical de Puente-de-la-Reina, Patxi Velez

(HB), sera plus tranché : « *C'est un des plus beaux jours de ma vie, dit-il, le début du chemin démocratique qui nous mènera vers l'indépendance et le socialisme.* »

Réflexions accueillies avec une indignation unanime par le reste de la classe politique. Ainsi, notant que les maires des grandes villes ne s'étaient pas déplacés et que le système de fonctionnement de la nouvelle Assemblée, selon lequel « *une mairie égale une voix* », quelle que soit son importance, favorise les nationalistes qui détiennent de nombreux villages, est « *antidémocratique* », le Parti populaire (centre droit, au pouvoir à Madrid) parle de « *provocation, sans aucune légitimité* », tandis que les socialistes dénoncent le « *grave risque de coupure sociale entre nationalistes et non nationalistes, à l'heure de la réconciliation exigée par la nécessité de la paix* ».

Marie-Claude Decamps